No. 20. 1755 Vol. XI

Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 17 MAI 1879.

Nominations.

Bureau du Secrétaire.
Québec, 12 mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Louis Brien dit Desrochers et Joseph O. Desilets, écuyers, avocats, de la ville de Joliette, conjointement protonotaire de la Cour Supérieure, Greffier de la Cour de Circuit, Greffier de la Paix et des Sessions de la Paix pour le district de Joliette.

4253

Bureau du Secrétaire.
Québec, 14 mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Louis DeLorme, écuyer, avocat, de la cité de Saint-Hyacinthe, Greffier de l'Assemblée Législative, en remplacement de George Manly Muir, écuyer, mis à la retraite.

Bureau du Secrétaire.
Québec, 14 mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Apollinaire E. Grenier, écuyer, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte, dans le comté de Témiscouata, et Alphonse Letellier, écuyer, de la paroisse de la Rivière-Ouelle, dans le comté de Kamouraska, conjointement coroner pour le district de Kamouraska.

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 17th MAY, 1879.

Appointments.

Secretary's Office.
Quebec, 12th May, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint Louis Brien dit Desrochers and Joseph O. Desilets, esquires, advocates, of the town of Joliette, joint Prothonotary of the Superior Court, Clerk of the Circuit Court, Clerk of the Peace and of the Sessions of the Peace for the district of Joliette.

4254

Secretary's Office.
Quebec, 14th May, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Louis DeLorme, esquire, advocate, of the city of Saint Hyacinthe, Clerk of the Legislative Assembly, *vice* George Manly Muir, esquire, superannuated.

Secretary's Office.
Quebec, 14th May, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Apollinaire E. Grenier, esquire, of the parish of Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte, in the county of Témiscouata, and Alphonse Letellier, esquire, of the parish of la Rivière-Ouelle, in the county of Kamouraska, joint coroner for the district of Kamouraska.

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Jean Baptiste Hêtu, Emile Peltier, Edouard Mousseau, Octave Morin, Siméon Martineau, Damase Marsolais, André Lapierre, Elie Turgeon, fils, et Prime Giguère, écuyers, commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans la dite paroisse de Saint-Antoine de Lavaltrie, dans le comté de Berthier. 4281

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 15 mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer M. Noel Rioux, cultivateur, conseiller municipal de la paroisse de Saint-Eloi. 4367

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has also been pleased to appoint Jean-Baptiste Hêtu, Emile Peltier, Edouard Mousseau, Octave Morin, Siméon Martineau, Damase Marsolais, André Lapierre, Elie Turgeon, junior, and Prime Giguère, esquires, commissioners for the summary trial of small causes in and for the said parish of Saint Antoine de Lavaltrie, in the said county of Berthier. 4282

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 15th May, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Mr. Noel Rioux, farmer, municipal councillor of the parish of Saint Eloi. 4368

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaumé-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-SEPTIEME jour du mois de JUIN prochain—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au dix-septième jour du mois de juin prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour du mois de JUIN prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite Cité de Québec, le dit dix-septième jour de juin prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour du mois de JUIN prochain, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUINZIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
4365 Québec.

Proclamations.

Canada,
Province of Quebec.
(L. S.)

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the SEVENTEENTH day of the month of JUNE next, to have been commenced and held,—GREETING:

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the seventeenth day of the month of June next.

NEVERTHELESS for certain causes and considerations, We have though fit further to prorogue the same to THURSDAY, the NINETEENTH day of the month of JUNE next, so that neither your nor any of you, on the said seventeenth day of June next, at Our said City of Quebec, to appear are to be held and constrained, for We do will that you and each of you, and all others in this behalf interested, that on THURSDAY, the NINETEENTH day of the month af JUNE next, at Our said City of Quebec, personally you be and appear for the DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and conclude upon those things which in Our Legislature of the Province of Quebec, by the Common Council of Our said Province, may by the favor of God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant Governor of the Province of Quebec

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this FIFTEENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy nine, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
4366 Quebec.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

DAVID A. ROSS, *Proc.-Gén.* } ATTENDU que nous avons jugé à propos de discontinuer les termes de la Cour de Circuit dans et pour le comté de Charlevoix, à la Baie Saint-Baul, de la Cour de Circuit dans et pour le district de Chicoutimi, de la Cour de Circuit dans et pour le comté de Chicoutimi, à Hébertville, de la Cour Supérieure dans et pour le district de Chicoutimi, et de la Cour du Banc de la Reine dans sa juridiction criminelle en matières criminelles, dans le dit district de Chicoutimi, fixés, respectivement, du vingt-huitième au trente et unième jour du mois de mai, du septieme au douzième jour du mois de juin, des vingtième et vingt et unième jours du dit mois de juin, du treizième au dix-neuvième jour du dit mois de juin, et au treizième jour du dit dernier mois, et de leur substituer d'autres termes.

A CES CAUSES, Nous discontinuons les susdits termes, et réglons et ordonnons qu'à l'avenir un terme de la COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTE DE CHARLEVOIX, A LA BAIE SAINT-PAUL, sera tenue chaque année du VINGT-DEUXIEME au VINGT-CINQUIEME jour du mois de MAI, ces jours inclusivement ; un terme de la COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE CHICOUTIMI, sera tenu chaque année du VINGT-HUITIEME jour du dit mois de MAI au PREMIER jour du mois de JUIN, ces jours inclusivement ; un terme de la COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE COMTE DE CHICOUTIMI, A HEBERTVILLE, sera tenu chaque année les HUITIEME et NEUVIEME jours du dit mois de JUIN ; un terme de la COUR SUPERIEURE DANS ET POUR LE DISTRICT DE CHICOUTIMI, sera tenu chaque année du TROISIEME au SEPTIEME jour du dit mois de JUIN, ces jours inclusivement ; et un terme de la COUR DU BANC DE LA REINE DANS SA JURIDICTION CRIMINELLE EN PREMIERE INSTANCE, DANS LE DISTRICT DE CHICOUTIMI, sera tenu et commencera chaque année le DEUXIEME jour du dit mois de JUIN.

De tout ce que dessus Nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUINZIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-neuf, et de Notre Règne la quarante-deuxième.

Par ordre,

ALEXANDRE CHAUVEAU,
Secretaire.

4369

CANADA, PROVINCE OF QUEBEC. [L. S.] } L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

DAVID A. ROSS, *Atty Genl.* } WHEREAS we have deed fit to discontinue the terms of the Circuit Court in and for the county of Charlevoix, at Baie Saint Paul, of the Circuit Court in and for the district of Chicoutimi, of the Circuit Court in and for the county of Chicoutimi, at Hebertville, of the Superior Court in and for the district of Chicoutimi, and of the Court of Queen's Bench in its original jurisdiction in criminal matters, in the said district of Chicoutimi, fixed, respectively, from the twenty eighth to the thirty first day of the month of May, from the seventh to the twelfth day of the month of June, of the twentieth and twenty first days of the month of June aforesaid, from the thirteenth to the nineteenth day of the month of June aforesaid, and on the thirteenth day of the said last month, and to substitute other terms thereto.

NOW KNOW YE, that We do discontinue the said terms, and we do rule and order that henceforth a term of the CIRCUIT COURT IN AND FOR THE COUNTY OF CHARLEVOIX, AT BAIE SAINT PAUL, shall be held every year from the TWENTY SECOND to the TWENTY FIFTH day of the month of MAY, these days inclusively ; a term of the CIRCUIT COURT IN AND FOR THE DISTRICT OF CHICOUTIMI, shall be held every year from the TWENTY EIGHTH day of the said month of MAY to the FIRST day of the month of JUNE, these days inclusively ; a term of the CIRCUIT COURT IN AND FOR THE COUNTY OF CHICOUTIMI, AT HEBERTVILLE, shall be held every year on the EIGHTH and NINTH days of the said month of JUNE ; a term of the SUPERIOR COURT IN AND FOR THE DISTRICT OF CHICOUTIMI, shall be held every year from the THIRD to the SEVENTH day of the said month of JUNE, these days inclusively ; and a term of the COURT OF QUEEN'S BENCH IN ITS ORIGINAL CRIMINAL JURISDICTION, IN THE DISTRICT OF CHICOUTIMI, shall be held every year on the SECOND day of the said month of JUNE.

Of all which our loving subjects, and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this FIFTEENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy nine, and in the forty second year of Our Reign.

By command,

ALEXANDRE CHAUVEAU,
Secretary.

4370

Avis du Gouvernement.

TARIF DE PÉAGE pour l'usage des quais en la possession de MM. R. R. Dobell & Cie., tels que loués et situés à Sillery, dans le comté de Québec.

Approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le 13 novembre 1878.

	$ cts.
1. Les bateaux à vapeurs transportant, débarquant ou recevant des passagers ou effets et marchandises, pour chaque fois qu'ils accosteront le long du quai, excepté les dimanches	2 00
Les dimanches	4 00
2. Les bateaux à vapeur transportant, débarquant ou recevant des passagers ou effets et marchandises, pour chaque marée, en outre du montant payé pour le mouillage susdit, (la marée pendant laquelle ils ont été mouillés, exceptée)	6 00
3. Les bateaux à vapeur ne transportant pas, ne débarquant pas ou ne recevant pas de passagers ou effets et marchandises, pour chaque fois qu'ils accosteront le long des dits quais	2 00
Et pour chaque marée en outre du montant payé pour mouillage (la marée pendant laquelle ils ont mouillés, exceptée)	2 00
4. Les goëlettes, barges ou bateaux autres que bateaux à vapeur, pour chaque marée	0 50
5. Pour toutes sortes de radeaux de bois, pour chaque marée	20 00
6. Pour toutes sortes de bois, bois de corde, écorce, lattes, et pour toutes sortes de bois non-mentionnés ci-après, pour chaque corde	0 20
7. Pour les courbes de bois, pour chaque courbe et chaque morceau de bois employé à la construction des vaisseaux	0 10
8. Pour chaque barrique de whisky, genièvre, rhum, alcool, et toute liqueur spiritueuse, bière, vin, au-dessus de 100 gallons	0 50
Do moins de 100 gallons	0 50
9. Pour chaque douzaine de liqueurs	0 10
10. " " boite de thé	0 10
11. " " 100 livres de sucre	0 08
12. " " boite de chandelles, savon, empois, bleu	0 02
13. Pour chaque tonne de melasse, sucre, tabac	1 00
14. Charbon par chaldron	0 25
15. Planche de bois blanc par 100	0 20
16. Bardeaux par 1000	0 10
17. Pour chaque poele	0 10
18. Fer par tonne	0 50
19. Foin, paille (par 100 bottes)	0 20
20. Pour chaque sac de sel, riz, poivre	0 10
21. Pour chaque sac de blé	0 05
22. Légumes ou farine, par sac	0 05
23. Poisson, pommes, par baril	0 10
24. Huile de poisson, huile de lin ou huile de charbon par baril	0 20
25. Farine, riz, orge, sucre, couperose et résine, par baril	0 10
26. Morue, par 100 lbs	0 05
27. Pour toute sortes de barils ou tinettes de beurre de 30 lbs. moins	0 05
28. Do au-dessus de 30 lbs	0 10
29. Pour chaque lot d'effets transporté sur ou des dits quais non mentionné dans la susdite liste	0 50
30. Articles séparées non-mentionnés dans la susdite liste, par 100 lbs	0 10
31. Pour chaque mouton, cochon	0 10

Government Notices.

TARIFF OF TOLLS for the use of the wharves in the possession of Messrs. R. R. Dobell & Co., as lessees, and situated at Sillery, in the county of Quebec.

Approved by the Lieutenant Governor in Council, on the 13th November, 1878.

	$ cts.
1. Steamers conveying, landing or receiving passengers or goods, wares and merchandize for each time they shall come alongside the wharf, except on Sundays	2 00
On Sundays	4 00
2. Steamers conveying, landing or receiving passengers or goods, wares and merchandize, for each tide, besides the amount which they have paid for moorage aforesaid, (the tide during which the have moored excepted)	6 00
3. Steamers not conveying, not landing or not receiving passengers or goods, wares and merchandize for each time they shall come alongside of the said wharves	2 00
And for each tide besides the amount paid and for moorage, (the tide during which they have moored excepted)	2 00
4. Schooners, barges or bateaux other than steamers, for each tide	0 50
5. On all kinds of wooden rafts for each tide	20 00
6. On all kinds of wood, cord wood, bark, laths, and on all kinds wood not hereinafter enumerated, for each cord	0 20
7. Wood kness, for each knee and on each piece of wood used for ship building	0 10
8. On each cask of whiskey, gin, rum, high-wines and all spirituous liquors, beer, wine, over 100 gallons	0 50
do under 100 gallons	0 50
9. On each dozen bottles of liquors	0 10
10. " box of tea	0 10
11. " 100 lbs of sugar	0 08
12. " box candles, soap, starch and blue	0 02
13. On each hogshead of molasses, sugar, tobacco	1 00
14. Coal per chaldron	0 25
15. Deals board per 100	0 20
16. Shingles per 1000	0 10
17. On each stove	0 10
18. Iron per ton	0 50
19. Hay, straw (per 100 bundles)	0 20
20. On each bag of salt, rice, pepper	0 10
21. Corn, for each bag or sack	0 05
22. Vegetables or flour, per sack	0 05
23. Fish, apples, per barrel	0 10
24. Fish oil, linseed or coal oil, per barrel	0 20
25. Flour, rice, barley, sugar, copperas and rosin, per barrel	0 10
26. Cod fish, per 100 lbs	0 05
27. On all kinds of casks or kegs of butter under 30 lbs	0 05
28. Do over 30 lbs	0 10
29. On each load of goods carried to or carried from the said wharves, not mentioned in the above list	0 50
30. Separate articles not mentioned in the above list, per 100 lbs	0 10
31. On each sheep, pig	0 10

32.	Pour chaque cheval, jument, poulain ou vache, et toutes espèce de bétail.....	0 25
33.	Pour toute sorte de voiture simple.....	0 10
34.	" " double.....	0 20
35.	Briques par 1000.....	0 25
36.	Pierre par toise.....	0 50

(Vraie copie,)

FELIX FORTIER,

4249 Greffier Conseil Exécutif.

TARIF DE PÉAGE pour l'usage des quais de MM. Fry & Bowen, situés à Sillery, dans le comté de Québec.

Approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le 13 novembre 1878.

		$ cts.
1.	Les bateaux à vapeur transportant, débarquant ou recevant des passagers ou effets et marchandises, pour chaque fois qu'ils accosteront le long du quai, excepté les dimanches.....	2 00
	Les dimanches.....	4 00
2.	Les bateaux à vapeur transportant, débarquant ou recevant des passagers ou effets et marchandises, pour chaque marée, en outre du montant payé pour le mouillage susdit, (la marée pendant laquelle ils ont été mouillés, exceptée.	6 00
3.	Les bateaux à vapeur ne transportant pas, ne débarquant pas ou ne recevant pas de passagers ou effets et marchandises, pour chaque fois qu'ils accosteront le long du dit quai.....	2 00
	Et pour chaque marée en outre du montant payé pour mouillage (la marée pendant laquelle ils ont mouillés, exceptée).....	2 00
4.	Les goelettes, barges ou bateaux autres que bateaux à vapeur, pour chaque marée.....	0 50
5.	Pour toutes sortes de radeaux de bois, pour chaque marée.....	20 00
6.	Pour toutes sortes de bois, bois de corde, écorce, lattes, et pour toutes sortes de bois non-mentionnés ci-après, pour chaque corde.....	0 20
7.	Pour les courbes de bois, pour chaque courbe et chaque morceau de bois employé à la construction des vaisseaux.....	0 10
8.	Pour chaque barrique de whisky, genièvre, rhum, alcool et toute liqueur spiritueuse, bière, vin, au-dessus de 100 gallons.....	0 50
	Pour do moins de 100 gallons.....	0 50
9.	Pour chaque douzaine de liqueurs.....	0 10
10.	" boîte de thé.....	0 10
11.	" 100 livres de sucre.....	0 08
12.	" boîte de chandelles, savon, emplois, bleu	0 02
13.	Pour chaque tonne de melasse, sucre, tabac.....	1 00
14.	Charbon par chaldron.....	0 25
15.	Planche de bois blanc par 100.....	0 20
16.	Bardeaux par 1000.....	0 10
17.	Pour chaque poele.....	0 10
18.	Fer par tonne.....	0 50
19.	Foin, paille (par 100 bottes).....	0 20
20.	Pour chaque sac de sel, riz, poivre.....	0 10
21.	Pour chaque sac de blé.....	0 05
22.	Légume ou farine, par sac.....	0 05
23.	Poisson, pommes, par baril.....	0 10
24.	Huile de poisson, huile de lin ou huile de charbon, par baril.....	0 20
25.	Farine, riz, orge, sucre, couperose et résine, par baril.....	0 10
26.	Morue, par 100 lbs.....	0 05
27.	Pour toutes sortes de barils ou tinettes de beurre de 30 lbs. moins.....	0 05
28.	do do do au-dessus de 30 lbs..	0 10

32.	On each horse, mare, colt, ox, cow and all kinds of cattle.....	0 25
33.	On every single cart or vehicle.....	0 10
34.	" double "	0 20
35.	Bricks per 1000.....	0 25
36.	Stone per toise.....	0 50

(True copy,)

FELIX FORTIER,

4250 Clerk Executive Council.

TARIFF OF TOLLS for the use of the wharves of Messrs. Fry & Bowen, situated at Sillery, in the county of Quebec.

Approved by the Lieutenant Governor in Council, on the 13th November, 1878.

		$ cts.
1.	Steamers conveying, landing or receiving passengers or goods, wares and merchandize, for each time they shall come alongside the wharf, except on Sundays.....	2 00
	On Sundays.....	4 00
2.	Steamers conveying, landing or receiving passengers or goods, wares and merchandize for each tide, besides the amount which they have paid for moorage aforesaid, (the tide during which they have moored excepted)...	6 00
3.	Steamers conveying, not landing or not receiving passengers or goods, wares and merchandize, for each time they shall come alongside the said wharves.	2 00
	And for each tide besides the amount paid and for moorage, (the tide during which they have moored excepted)....	2 00
4.	Schooners, barges or bateaux other than steamers, for each tide.....	0 50
5.	On all kinds of wooden rafts, for each tide	20 00
6.	On all kinds of wood, cordwood, bark, laths, and all kinds of wood not hereinafter enumerated, for each cord.....	0 20
7.	Wood knees, for each knee, and on each piece of wood used for ship-building...	0 10
8.	On each cask of whiskey, gin, rum, high-wines and all spirituous liquors, beer, wine, over 100 gallons.....	0 50
	do do under 100 gallons....	0 50
9.	On each dozen of liquors.....	0 10
10.	" box of tea.....	0 10
11.	" 100 lbs sugar.....	0 08
12.	" box of candles, soap, starch, and blue.....	0 02
13.	" hogshead of molasses, sugar, tobacco.....	1 00
14.	Coal per chaldron.....	0 25
15.	Deals board per 100.....	0 20
16.	Shingles per 1000.....	0 10
17.	On each stove.....	0 10
18.	Iron per ton.....	0 50
19.	Hay, straw per 100 bundles.....	0 20
20.	On each bag of salt, rice, pepper	0 10
21.	Corn, per each bag or sack.....	0 05
20.	Vegetables or flour per sack.....	0 05
23.	Fish, apples, per barrel.....	0 10
24.	Fish oil, linseed or coal oil, per barrel.	0 20
25.	Flour, rice, barley, sugar, copperas and rosin, per barrel.....	0 10
26.	Cod fish, per 100 lbs.....	0 05
27.	On all kinds of kegs and casks of butter, under 30 lbs.....	0 05
28.	do do do over 30 lbs.....	0 10

29. Pour chaque lot d'effets transporté sur ou du dit quai, non mentionné dans la susdite liste..... 0 50
30. Articles séparées non-mentionnés dans la susdite liste, par 100 lbs..... 0 10
31. Pour chaque mouton, cochon..... 0 10
32. Pour chaque cheval, jument, poulain ou vache, et toute espèce de bétail..... 0 25
33. Pour toute sorte de voiture simple..... 0 10
34. " " double..... 0 20
35. Briques par 1000..... 0 25
36. Pierre par toise..... 0 50

(Vraie copie),
FÉLIX FORTIER,
4251 Greffier du Conseil Exécutif.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

(Adjs. 1661, 1662 et 1663.)

En conformité de la 9e section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terres ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Rolette.

(1er rang.)

Lots Nos. 6 et 7, à Robert Brock.
(transportés à Jas. Reed.
" 21 et 22, à Ambroise Laroche.
" 44 et 43, à M. G. Mountain.
(2e rang.)
" 1 et 6, à J. Childs.
(transportés à Jas. Reed.)
" 2 et 4, à John Brock.
" 3, à Mag. Poirier.
" 5, à Liboire Papillon.
(transporté à Jas. Reed.)
" 21 et 22, à Alf. Venner.
" 32 et 33, à Wm. Venner.
" 44 et 45, à Jos. Bates.
(3e rang.)
" 1, à Frs. Alf. Têtu.
" 35, à Adolphe Bureau.
" 36, à Adolphe Jacquies.
" 46, à B. S. Prior.
(4e rang.)
" 17 et 18, à Jac. Racine.
" 37, à Adolphe Jacquies.
" 38 et 39, à Jos. Desrochers.
" 40, à Jos. V. Michaud.
(5e. rang.)
Lots Nos. 1, à Jos. V. Michaud.
" 2 et 3, à John Harwood.
" 14 et 15, à Guill. Talbot.
" 16 et 17, à John Gleason.
" 38 et 39, à Geo. Cloutier.
" 40, à Isidore Bureau.
" 46, à B. S. Prior.
(6e. rang.)
Lots Nos. 7 et 8, à M. T. Hunter.
" 9 et 10, à John Childs,
(transportés à M. T. Hunter.)
" 11 et 12, à Edward Lyon,
(transportés à M. T. Hunter.)

Canton Talon.

(1er rang.)

Lots Nos. 7, à Abm. Roy.
" 16 et 17, à Pemb. Paterson.
" 18 et 19, à Alex. Fraser.
" 20, à Wm. T. Smith.
" 21, à Basile Roy.
" 22, à Pierre Huot.
" 35 et 38, à Ed. Méthot.
(2e rang.)
Lots Nos. 4 et 38, à Pierre Deguise.
" 14 et 15, à Wm. Ellson.
" 20 et 21, à Mich. May.
Lot No. 22, à Wm. T. Smith.
Lots Nos. 34 et 37, à Wm. Shaw.
" 35 e. 36, à Thos. C. Lee.

29. On each load of goods carried on or carried from the said wharf, not mentioned in the above list..... 0 50
30. Separate articles not mentioned in the above list, per 100 lbs..... 0 10
31. On each sheep, pig..... 0 10
32. On each horse, mare, colt, ox, cow and all kinds of cattle..... 0 25
33. On every single cart or vehicle..... 0 10
34. " double " " 0 20
35. Bricks per 1000..... 0 25
36. Stone per toise..... 0 50

(True copy),
FÉLIX FORTIER,
4252 Clerk Executive Council.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

NOTICE.

(Adjs. 1661, 1662 et 1663.)

In conformity with the 9th section of the Act 36 Victoria, Chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, Chapter 11 and amendments thereto.

Township Rolette.

(1st range.)

Lots Nos. 6 and 7, to Robert Brock.
(transferred to Jas. Reed.)
" 21 and 22, to Ambroise Laroche.
" 44 and 43, to M. G. Mountain.
(2nd range.)
" 1 and 6, to J. Childs.
(transferred to Jas. Reed.)
" 2 and 4, to John Brock.
" 3, to Mag. Poirier.
" 5, to Liboire Papillon.
(transferred to Jas. Reed.
" 21 and 22, to Alf. Venner.
" 32 and 33, to Wm. Venner.
" 44 and 45, Jos. Bates.
(3rd range.)
" 1, to Frs. Alf. Têtu.
" 35, to Adolphe Bureau.
" 36, to Adolphe Jacquies.
" 46, to B. S. Prior.
(4th range.)
" 17 and 18, to Jac. Racine.
" 37, to Adolphe Jacquies.
" 38 and 39, to Jos. Desrochers.
" 40, to Jos. V. Michaud.
(5th range.)
Lots Nos. 1, to Jos. V. Michaud.
" 2 & 3, to John Harwood.
" 14 & 15, to Guill. Talbot.
" 16 & 17, to John Gleason.
" 38 & 39, to Geo. Cloutier.
" 40, to Isidore Bureau.
" 46, to B. S. Prior.
(6th range.)
Lots Nos. 7 & 8, to M. T. Hunter.
" 9 & 10, to John Childs,
(transferred to M. T. Hunter.)
" 11 & 12, to Edward Lyon,
(transferred to M. T. Hunter.)

Township Talon.

(1st range.)

Lots Nos. 7, to Abm. Roy.
" 16 & 17, to Pemb. Paterson.
" 18 & 19, to Alex. Fraser.
" 20, to W. T. Smith.
" 21, to Basile Roy.
" 22, to Pierre Huot.
" 35 & 38, to Ed. Methot.
(2nd range.)
Lots Nos. 4 and 38, to Pierre Deguise.
" 14 and 15, to Wm. Ellson.
" 20 and 21, to Mich. May.
Lot No. 22, to Wm. T. Smith.
Lots Nos. 34 and 37, to Wm. Shaw.
" 35 and 36, to Thos. C. Lee.

(3e rang.)
Lot No. 1, à F. Alf. Têtu.
" 2, à Richard Wickstead.
(transporté à Jas. Reed.)
Lot No. 3, à Richard Wickstead.
" 4, à Anthony White.
Lots Nos. 12 et 13, à Jos. Poirier.
" 14 et 23, à Ant. Pouliot.
Lot No. 15, à Basile Roy.
Lots Nos. 16 et 17, à Abrm. Lafrance.
" 18 et 19, à Ls. Lafrance.
" 20 et 21, à Ant. Lafrance.
Lot No. 22, à Chs. Racine.
Lots Nos. 24 et 25, à Théo. Racine.
" 26 et 27, à Ernest Belle.
" 28 et 29, à Alf. Belle.
" 30 et 31, à John O'Brien.
Lot No. 32, à Geo. Desbarats.
Lots Nos. 34 et 35, à John Lemesurier.
Lot No. 37, à Pierre Morin.
(transporté à Jas. Reed.)
(4e rang.)
Lot No. 20, à Chs. Racine.
" 21 et 22, à Aug. Larivière.
" 23, à Paul Lyonnais.
" 36, à Geo. C. Harwood,
(transporté à Jas. Reed.)
" 37 et 38, à John Calligan.
(5e rang.)
Lots Nos. 16 et 17, à Hugh Ross.
" 19, à Paul Lyonnais.
" 20, à do
" 36 et 37, à Olivier Tourangeau.
" 38, à Geo. C. Harwood,
(transporté à Jas. Reed.)
(6e rang.)
Lots Nos. 11 et 12, à P. A. Shaw.
" 13 et 14, à Wm. Bignell.
" 37, à Pierre Morin,
(transporté à Jas. Reed.)
" 38 et 39, à D. Fisher,
(transportés à Jas. Reed.)
Canton Panet.
(3e rang.)
Lots Nos. 24 et 25, à F. Bourassa,
(par Thos. Roy.)
(4e rang.)
Lots Nos. 5 et 6, à Mich. McAvoy.
" 10 et 11, à Henry Hogan,
" 12 et 13, à Henry Jefferey.
" 32, à Richard Stewart.
(5e. rang.)
Lots Nos. 17 et 18, à W. W. Stewart.
" 31, à Richard Stewart.
(6e. rang.)
Lot No. 20, à Robert Ellis.
" 32 et 33, à Simon Dingley.
(7e. rang.)
Lots Nos. 3, à Robert Chambers.
" 5, à Andrew McKee.
" 6, à Jas. Campbell.
" 7, à John O'Donoghue.
" 15, 16 et 18, à John McKee.
" 20 et 29, à W. Greenly.
" 21 et 22, à Hugh Powell.
" 23 et 24, à John Reezor.
" 25 et 26, à H. J. Noad.
" 27, à Ls. Lepine.
" 28 et 30, à J. B. Pruneau
" 31, à Chs. Belle, jr.
" 32 et 33, à Chs. Belle, sr.
" 34 et 35, à Achille Belle.
" 37, à Wm. Poston.
" 38 et 39, à Geo. Aikins.
" 40 et 41, à P. Reezor.
" 42, à Wm. Aikins.
" 43 et 44, à David Reezor.
" 45 et 46, à Germain Lépine.
(8e rang.)
Lot No. 6, à Andrew McKee.
" 7, à John O'Donoghue.
" 18, à Robert Chambers.
" 19, à Jas. Campbell.

(3rd range.)
Lot No. 1, to F. Alf. Têtu.
" 2, to Richard Wickstead.
(transferred to Jas. Reed.)
Lot No. 3, to Richard Wickstead.
" 4, to Anthony White.
Lots Nos. 12 and 13, to Jos. Poirier.
" 14 and 23, to Ant. Pouliot.
Lot No. 15, to Basile Roy.
Lots Nos. 16 and 17, to Abrm. Lafrance.
" 18 and 19, to Ls. Lafrance.
" 20 and 21, to Ant. Lafrance.
Lot No. 22, to Chs. Racine.
Lots Nos. 24 and 25, to Theo. Racine.
" 26 and 27, to Ernest Belle.
" 28 and 29, to Alf. Belle.
" 30 and 31, to John O'Brien.
Lot No. 32, to Geo. Desbarats.
Lots Nos, 34 and 35, to John Lemesurier.
Lot No. 37, to Pierre Morin.
(Transferred to Jas. Reed.)
(4th range.)
Lot No. 20, to Chs. Racine.
" 21 & 22, to Aug. Larivière.
" 23, to Paul Lyonnais.
" 36, to Geo. C. Harwood,
(transferred to Jas. Reed.)
" 37 & 38, to John Calligan.
(5th range.
Lots Nos. 16 & 17, to Hugh Ross.
" 19, to Paul Lyonnais.
" 20, to do
" 36 & 37, to Olivier Tourangeau.
" 38, to Geo. C. Harwood,
(transferred to Jas. Reed.)
(6th range.)
Lots Nos. 11 & 12, to P. A. Shaw.
" 13 & 14, to Wm. Bignell.
" 37, to Pierre Morin,
(transferred to Jas. Reed.)
" 38 & 39, to D. Fisher,
(transferred to Jas. Reed.)
Canton Panet.
(3e rang.)
Lots Nos. 24 & 25, to F. Bourassa,
(per Thos. Roy.)
(4th range.)
Lots Nos. 5 & 6, to Mich. McAvoy.
" 10 & 11, to Henry Hogan.
" 12 & 13, to Henry Jefferey.
" 32, to Richard Stewart.
(5th. range.)
Lots Nos. 17 & 18, to W. W. Stewart.
" 31, to Richard Stewart.
(6th range.)
Lot No. 20, to Robert Ellis.
" 32 & 33, to Simon Dingley.
(7th range.)
Lot No. 3, to Robert Chambers.
" 5, to Andrew McKee.
" 6, to Jas. Campbell.
" 7, to John O'Donoghue.
" 15, 16 & 18, to John McKee.
" 20 & 29, to W. Greenly.
" 21 & 22, to Hugh Powell.
" 23 & 24, to John Reezor.
" 25 & 26, to H. J. Noad.
" 27, to Ls. Lépine.
" 28 & 30, to J. B. Pruneau.
" 31, to Chs. Belle, jr.
" 32 & 33, à Chs. Belle, sr.
" 34 & 35, to Achille Belle.
" 37, to Wm. Poston.
" 38 & 39, to Geo. Aikins.
" 40 & 41, to P. Reezor.
" 42, to Wm. Aikins.
" 43 & 44, to David Reezor.
" 45 & 46, to Germain Lépine.
(8th range.)
Lot No. 6, to Andrew McKee.
" 7, to John O'Donoghue.
" 18, to Robert Chambers.
" 19, to Jas. Campbell.

Lot No. 20 et 23, à John Nash.
" 24 et 27, à Ed. Patry.
" 25, à Venière Nicole.
" 26, à Venière Nicole.
" 28 et 29, à Pierre Patry.
" 37 et 40, à Mich. Corrigan,
(transporté à Jas. Reed.)
" 38 et 39, à Léon Lemieux.
" 42, à Robert Ellis.
(9e rang.)
Lots Nos. 41 et 42, à Robert Ross.
Canton Percé.
(Rang Est—Chemin Percé.)
Lot No. 8, à Chs. Arbour, jr.
" 10, à John Moriartz.
(3e rang.)
" 17, à Antoine Quirion.
(1er rang, Anse à Beaufils.)
Lot lettre C, à James Couture, jr.
(1er rang S. from corner Beach.)
Lot No. 5, à George Laflamme.
Canton Matane.
(2e rang.)
Le $\frac{1}{5}$ N. E. du $\frac{1}{4}$ S. O. du lot No. 14, à Etienne Boulé.

E. E. TACHÉ,
Assist.-Commissaire T. C.
Québec, 15 mai 1879. 4363

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 15 mai 1879.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, par Joseph Fournier, écuyer, notaire, résidant au village Lauzon, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes et répertoire de feu François Marcel Guay, en son vivant, écuyer, notaire, de Saint-Joseph de Lévis, en vertu des dispositions de l'acte 39 Vict., ch. 33.

4377

PROVINCE DE QUÉBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.
G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
Québec, 1er avril, 1879. 2883

Lot No. 20 & 23, to John Nash.
" 24 & 27, to Ed. Patry.
" 25, to Venière Nicole.
" 26, to Venière Nicole.
" 28 & 29, to Pierre Patry.
" 37 & 40, to Mich. Corrigan,
(transferred to Jas. Reed.)
" 38 & 39, to Léon Lemieux.
" 42, to Robert Ellis.
(9th range.)
Lots Nos. 41 and 42, to Robert Ross.
Township Percé.
(Percé road—Range East.)
Lot No. 8, to Chs. Arbour, jr.
" 10, to John Moriartz.
(3rd rang.)
" 17, to Antoine Quirion.
(1st range—Anse à Beaufils.)
Lot letter C, to James Couture, jr.
(1st rang S. from corner Beach).
Lot No. 5, to Geo. Laflamme.
Township Matane.
(2nd range.)
The N. E. $\frac{1}{5}$ of the S. W. $\frac{1}{4}$ of lot No. 14, to Etienne Boulé.

E. E. TACHÉ,
Assist. Commissioner C. L.
Quebec, 15th May, 1879. 4364

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 15th May, 1879.

Public notice is hereby given that there has been presented to His Excellency the Lieutenant Governor, a petition from Joseph Fournier, esquire, notary, of the village of Lauzon, praying for permission to accept the transfer of the minutes and repertory of the late François Marcel Guay, in his lifetime, esquire, notary, of Saint Joseph de Lévis, in accordance with the dispositions of the Act 39 Vict., ch. 33.

4378

PROVINCE OF QUEBEC.
PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.
G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.
Quebec, 1st April, 1879. 2884

Demandes au Parlement.

La Corporation de la Cité de Québec fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la cité, dans le but d'augmenter ses revenus et pour d'autres fins.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Québec, 6 mai 1879. 4147 2

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec pour obtenir un acte d'incorporation pour " l'Union Commerciale de Québec."

L. C. MARCOUX,
Président U. C. Q.

Québec, 17 avril 1879. 3431 5

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Locale de la province de Québec, pour la passation d'un bill incorporant une compagnie ayant le pouvoir d'ériger un élévateur de la Basse à la Haute-Ville de Québec, pour le transport des passagers et des effets.

IRVINE & PEMBERTON,
3827 4 Pour les Requérants.

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par un certain nombre de citoyens de la cité de Québec, afin d'être autorisés à se former en club d'amusement et de gymnastique sous le nom de " Club de Gymnastique et de Billard de Québec. "

CHS. LANGELIER,
3929 3 Procureur des requérants.

Avis Divers.

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Marie Julie Berthelot, de la cité et du district de Montréal, épouse commune en biens de Joseph Ovide Turgeon, écuyer, avocat, du même lieu, Demandeur ; vs. Joseph Ovide Turgeon, écuyer, avocat, de la dite cité et district de Montréal, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le troisième jour de mai courant.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 5 mai 1879. 4061 2

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure—Montréal.*
No. 1069.

Catherine Ann Watson, des cité et district de Montréal, épouse de William Charles Norman, du même lieu, encanteur, et dûment autorisée à ester en justice en cette cause,

Demanderesse ;

vs.

William Charles Norman, des cité et district de Montréal, encanteur, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le treizième jour de mars dernier (1879).

J. & W. A. BATES,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 9 avril 1879. 3217 6

Applications to Parliament.

The Corporation of the City of Quebec will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for amendments to the city charter, with a view of increasing its revenue and for other purposes.

L. A. CANNON,
City Clerk.

City Hall,
Quebec, 6th May, 1879. 4148

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act incorporating " l'Union Commerciale de Québec."

L. C. MARCOUX,
President Q. C. U

Quebec, 17th April, 1879. 3432

Notice is hereby given that application will be made at the ensuing session of the Local Legislature of the province of Quebec, for a bill to incorporate a company with power to erect a lift from the Lower to the Upper Town of Quebec, for the conveyance of passengers and merchandize.

IRVINE & PEMBERTON,
3828 For Applicants.

NOTICE.

Application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, by a certain number of citizens of the city of Quebec, to be authorized to form themselves into a club for the purposes of amusement and gymnastics, to be called the " Quebec Athletic and Billiard Club. "

CHS. LANGELIER,
3930 Sollicitor for petitioners.

Miscellaneous Notices.

District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Marie Julie Berthelot, of the city and district of Montreal, wife common as to property of Joseph Ovide Turgeon, esquire, advocate, of the same place, Plaintiff; vs. Joseph Ovide Turgeon, esquire, advocate, of the said city and district of Montreal, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause on the third day of May instant.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE,
Atty. for Plaintiff.

Montreal, 5th May, 1879. 4062

Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.—Montreal.*
No. 1069.

Catherine Ann Watson, of the city and district of Montreal, wife of William Charles Norman, of the same place, auctioneer, and duly authorised *à ester en justice* in this cause,

Plaintiff ;

vs.

William Charles Norman, of the city and district of Montreal, auctioneer, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this cause, on the thirteenth day of March last past (1879).

J. & W. A. BATES,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 9th April, 1879. 3218

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
No. 656. }

Malvina Célerier dite Roch a poursuivi, à Montréal, son mari, Bazile Vernier dit Ladouceur, entrepreneur menuisier, de Montréal, en séparation de biens.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 29 avril 1879. 3939 3

District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Geneviève E. C. Terroux, épouse commune en biens de Alfred P. S. Dubord, comptable, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, duement autorisé à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Alfred P. S. Dubord, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour.

BEIQUE & CHOQUET,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 15 avril 1879. 3585 5

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, les soussignés s'adresseront à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir des lettres patentes, leur accordant à eux et autres une charte les incorporant en corps politique en vertu de l'Acte de Compagnie à Fonds Social, sous le nom de Compagnie du Pont Saint-François. L'objet de la demande d'incorporation est de construire un pont de péage sur la rivière Saint-François, entre les villages de Richmond et Melbourne. Le lieu d'affaire et le bureau de la dite Compagnie seront au village de Richmond, et le montant du fonds d'association sera de vingt-quatre mille piastres, en quatre mille huit cent parts de cinq piastres chacune. Les premiers directeurs de la dite compagnie seront les pétitionnaires soussignés.

THOMAS HART, Gentilhomme, Richmond.
RICHARD BOAST, Cultivateur, Cleveland.
JOHN Y. LLOYD, Ingénieur Civil, Melbourne.
WILLIAM E. JONES, Publiciste, Richmond.
JOHN J. HARGRAVE, Marchand, Richmond.

Richmond, 16 avril 1879. 3427 6

Canada. } *Cour Supérieure.*
Province de Québec. } No. 2341.
District de Richelieu. }

Dame Marie Antoinette Amélie Armstrong, de la ville de Sorel, épouse de Michel Mathieu, écuyer, avocat, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ; et Michel Mathieu, écuyer, avocat, de la dite ville de Sorel, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour.

A. GAGNON,
Avocats de la Demanderesse.

Sorel, 12 avril 1879. 3513 5

Avis public est par le présent donné que les soussignés James E. Mullin, marchand, Michael Campbell Mullin, imprimeur et éditeur, John Crilly, fabricant de papier, Patrick McCrory, marchand, et John P. Whelan, imprimeur et éditeur, tous des cité et district de Montréal, ont intention de demander au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil, des Lettres Patentes, accordant à eux et à telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie à être créée en corps politique et incorporé.

Le nom incorporé de la dite compagnie à être ainsi créée sera " The Post Printing and Publishing Company ".

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée, est l'impression et la

District of Montreal. } *Superior Court.*
No. 656. }

Malvina Celerier said Roch has instituted, at Montreal, an action for separation as to property, against her husband, Bazile Vernier said Ladouceur, contractor and carpenter, of Montreal.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 29th April, 1879. 3940

District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Geneviève E. C. Terroux, wife common as to property of Alfred P. S. Dubord, accountant, of the city of Montreal, in the district of Montreal, duly authorized to appear in judicial proceedings.

Plaintiff;

vs.

The said Alfred P. S. Dubord, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BEIQUE & CHOQUET,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 15th April, 1879. 3586

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, the undersigned will apply to His Honor the Lieutenant Governor in Council for letters patent granted to them and others a charter as a body politic and corporate in virtue of the provision of the Joint Stock Company's Incorporation Act, under the name of the Saint Francis Bridge Company. The object for which incorporation is asked is to construct a toll bridge across the river Saint Francis, between Richmond and Melbourne villages. The place of business and office of the said Company will be at the village of Richmond, and the amount of the capital stock will be twenty four thousand dollars, in four thousand eight hundred shares of five dollars each. The first directors of the said company will be the undersigned applicants.

THOMAS HART, Richmond, Gentleman.
RICHARD BOAST, Cleveland, Farmer.
JOHN Y. LLOYD, Melbourne, Civil Engineer.
WILLIAM E. JONES, Richmond, Publisher.
JOHN J. HARGRAVE, Richmond, Merchant.

Richmond, 16th April, 1879. 3458

Canada. } *Superior Court.*
Province of Quebec, } No. 2341.
District of Richelieu. }

Dame Marie Antoinette Amélie Armstrong, of the town of Sorel, wife of Michel Mathieu, esquire, advocate, of the same place, duly authorized to take judicial proceedings, Plaintiff; and Michel Mathieu, esquire, advocate, of the said town of Sorel, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause this day.

A. GAGNON,
Attorney for the Plaintiff

Sorel, 12th April, 1879. 3514

Public notice is hereby given that the undersigned James E. Mullin, merchant, Michael Campbell Mullin, printer and publisher, John Crilly, paper manufacturer, Patrick McCrory, merchant, and John P. Whelan, printer and publisher, all of the city and district of Montreal, intend to apply to the Lieutenant Governor of the Province of Quebec in council for Letters Patent, constituting them and others who may become shareholders in the company thereby to be created a body politic and corporate.

The corporate name of the said company so to be created shall be " The Post Printing and Publishing Company. "

The object for which the incorporation of said company is sought, is the printing and publishing

publication d'un journal ou journaux en la cité de Montréal, et de faire les affaires d'impression et de publication en général.

Les affaires de la dite compagnie seront transigées en la cité de Montréal, dans le dit district de Montréal, en cette Province.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de cinquante mille piastres courant.

Le nombre des actions du dit fonds social sera de mille, et le montant de chaque action sera de cinquante piastres courant.

Les susdits James E. Mullin, Michael Campbell Mullin, John Crilly, Patrick McCrory et John P. Whelan, tous résidants en Canada et sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

J. E. MULLIN,
M. C. MULLIN,
JOHN CRILLY,
P. McCRORY,
JOHN P. WHELAN,
DOHERTY & DOHERTY,
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 30 avril 1879. 3975 3

of a newspaper or newspapers at the city of Montreal, and the carrying on of a general printing and publishing business.

The operations of the said company shall be carried on at the city of Montreal, in said district of Montreal, in this Province.

The capital stock of the said company shall be fifty thousand dollars currency.

The number of the shares in the said capital stock shall be one thousand, and the amount of each share shall be fifty dollars currency.

The above named James E. Mullin, Michael Campbell Mullin, John Crilly, Patrick McCrory, and John P. Whelan, all of whom are resident in Canada and subjects of Her Majesty, shall be the first directors of the said company.

J. E. MULLIN,
M. C. MULLIN,
JOHN CRILLY,
P. McCRORY,
JOHN P. WHELAN,
DOHERTY & DOHERTY,
Solicitors for Applicants.

Montreal, 30th April, 1879. 3976

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jarvis C. Ellis, propriétaire de moulin, du village de Waterloo, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux objections jusqu'au premier jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, Q., 7 mai 1879. 4231

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Hugh F. Cumming, du village de Grenville, dit district, commerçant, et Gavin J. Walker, de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, syndic.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingt-troisième jour de juin prochain, il s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

HUGH F. CUMMING ET
GAVIN J. WALKER,
Par R. P. DE LARONDE,
Son procureur *ad litem.*

Saint-Scholastique, avril 1879. 4225

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Victor Louis Côté, manufacturier de chaussures et commerçant, de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, et y faisant affaires sous les nom et raison de Côté, Côté & Cie., failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 2, rue Saint-Jacques, Saint-Jean P. Q., mercredi, le vingt-huitième jour de mai courant, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. COOTE.
Syndic officiel.

Saint-Jean P. Q., 9 mai 1879. 4263

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jarvis C. Ellis, mill owner, of the village of Waterloo, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the first day of June now next, after which dividend will be paid.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, Q., 7th May, 1879. 4232

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, Province of Quebec, District of Terrebonne. } *Superior Court.—Terrebonne.*

In the matter of Hugh F. Cumming, trader, of the village of Grenville, said district, an Insolvent, and Gavin J. Walker, of the parish of Saint Jérusalem d'Argenteuil, said district, assignee.

The insolvent and assignee have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Monday, the twenty third day of June next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HUGH F. CUMMING AND
GAVIN J. WALKER,
By R. P. DE LARONDE,
Their attorney *ad litem.*

Saint Scholastique, April 1879. 4226

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Victor Louis Côté, boot and shoe manufacturer and trader, of Saint Johns, in the district of Iberville, and there doing business in the name and style of Côté, Côté & Co., an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, No. 2, Saint James street, Saint Johns, P. Q., on Wednesday, the twenty eighth day of May instant, at the hour of ten of the clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. COOTE,
Official assignee.

Saint Johns, P. Q., 9th May, 1879. 4264

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Grondin, de Papineauville, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont notifiés de se réunir dans mon bureau, en la cité de Hull, le sixième jour de juin A. D. 1879, à trois heures p. m., pour prendre en considération l'offre du failli pour une composition de dix centins dans la piastre sur ses dettes non garanties, payable par ses billets, à 4, 8 et 12 mois, de la date de la confirmation de la dite offre.

D. C. SIMON,
Syndic.

Hull, 5 mai 1879. 4229

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Alexis Ouimet, voiturier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau: No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 6 mai 1879. 4227

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Day et Deblois, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en leur faveur par leurs créanciers au nombre requis par la loi, et le dix-huitième jour de juin prochain, ils feront application à cette cour pour obtenir la confirmation de leur décharge.

L. O. TAILLON,
Procureur *ad litem* des faillis.

Montréal, 17 mai 1879. 4261

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Frédérick L. Hart, de la cité de Montréal, failli.

Jeudi, le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FREDERICK L. HART,
Par ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 13 mai 1879. 4259

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Gardner, senior, et Robert Gardner, junior, tous deux des cité et district de Montréal, manufacturiers et commerçants, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de R. Gardner & Fils, tant individuellement que tels associés, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenu au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le quatrième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mai 1879. 4329

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Grondin, of Papineauville, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, in the city of Hull, on the sixth day of June A. D. 1879, at three o'clock p. m., to take into consideration Insolvent's offer for a composition of ten cents on the dollar on his unsecured liabilities, payable by his notes, at 4, 8 and 12 months, from the date of confirmation of said offer.

D. C. SIMON,
Assignee.

Hull, 5th May, 1879. 4230

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alexis Ouimet, carrier and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office: No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 6th May, 1879. 4228

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Day and Deblois, Insolvents.

The undersigned have deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in their favor by their creditors in number required by law, and on the eighteenth day of June next, they will apply to this court to obtain a confirmation of said discharge.

L. O. TAILLON,
Attorney *ad litem* for said insolvents.

Montreal, 17th May, 1879. 4262

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Frederick L. Hart, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Thursday, the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

FREDERICK L. HART,
By ABBOTT, TAIT,
WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 13th May, 1879. 4260

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert Gardner, senior, and Robert Gardner, junior, both of the city and district of Montreal, manufacturers and traders, and there doing business together in partnership under the name, style and firm of R. Gardner & Son, and as individually as such co-partners, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named Insolvents will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the fourth day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 14th May, 1879. 4330

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George T. Cary, de la cité de Québec, imprimeur et éditeur, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du télégraphe, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le troisième jour de juin 1879, à deux heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

OWEN MURPHY,
Syndic officiel.

Québec, 9 mai 1879. 4269

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michael Colwell Mullarky et Samuel Coulson, tous deux de la cité de Montréal, manufacturiers de chaussures et associés, faisant affaires ensemble en société, comme tels, sous les nom et raison de Mullarky & Compagnie, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

115, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 15 mai 1879. 4323

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.* No. 397.

Dans l'affaire de Bazile Potvin, failli.

Le vingt-septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

BAZILE POTVIN,
Par TOUSIGNANT & PINAULT,
Ses procureurs *ad litem.*

Québec, 15 mai 1879. 4271

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Cour Supérieure.* No, 463.

Dans l'affaire de Charles Gariépy, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-septième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir la ratification de la décharge effectuée par le dit acte.

CHARLES GARIEPY,
Par TOUSIGNANT & PINAULT,
Ses procureurs *ad litem.*

Québec, 15 mai 1879. 4273

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Bryans, de la cité de Montréal, failli.

Le failli a déposé entre mes mains un consentement par écrit à sa déharge signé par la majorité en nombre de ses créanciers qui ont prouvé des réclamations de cent piastres chacun et au-dessus, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le dit consentement à sa décharge.

A. F. RIDDELL,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 14 mai 1879. 4319

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George T. Cary, of the city of Quebec, printer and publisher, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Telegraph Building, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the third day of June, 1879, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,
Official assignee.

Quebec, 9th May, 1879. 4270

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michael Colwell Mullarky and Samuel Coulson, both of the city of Montreal, boot and shoe manufacturers and co-partners, carrying on trade and business together, and as such, under the name and firm of Mullarky & Company, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

115, Saint François Xavier street.
Montreal, 15th May, 1879. 4324

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.* No. 397.

In the matter of Bazile Potvin, an Insolvent.

On the twenty seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

BAZILE POTVIN,
By TOUSIGNANT & PINAULT,
His attorneys *ad litem.*

Quebec, 15th May, 1879. 4272

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *Superior Court.* No. 463.

In the matter of Charles Gariepy, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twenty seventh day of June next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

CHARLES GARIEPY,
By TOUSIGNANT & PINAULT,
His attorneys *ad litem.*

Quebec, 15th May, 1879. 4274

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Bryans, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has fyled with me a consent in writing to his discharge signed by a majority in number of his creditors who have proved claims of one hundred dollars each and upwards, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration said consent to discharge.

A. F. RIDDELL,
Assignee.

Western Chambers,
Montreal, 14th May, 1879. 4320

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Victor Côté, commerçant, de Saint-Hyacinthe, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le deuxième jour de juin prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 14 mai 1879. 4313

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Trois-Rivières. | *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Evariste Rochette, failli.

Le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

EVARISTE ROCHETTE,
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem.*

Trois-Rivières, 13 mai 1879. 4303

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Alexis Leclerc *alias* Leclaire, de la paroisse de Sainte-Julie de Somerset, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en le village de Princeville, Stanfold, jeudi, le vingt-neuvième jour de mai courant (1879), à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. LAVERGNE,
Syndic officiel.

Princeville, 15 mai 1879. 4349

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Trois-Rivières. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Philippe Daneau, failli.

Le dix-neuvième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

PHILIPPE DANEAU,
Par M. HONAN,
Son procureur *ad litem.*

Trois-Rivières, 13 mai 1879. 4301

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Dufresne, fils, du village de Montcalm, dans la paroisse de Saint Liguori, dans le district de Joliette, commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a éte préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. MAGNAN,
C. O. PERRAULT,
Syndic-conjoints.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mai 1879. 4325

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Israel Sauvé, Demandeur; vs. Edward Dorion, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause.

SAM. MACDONALD,
Syndic officiel.

Saint-Andrews, district de Terrebonne.
10 mai 1879. 4267

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Victor Côté, trader, of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the second day of June next, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint Hyacinthe, 14th May, 1879. 4314

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Three Rivers. } *In the Superior Court.*

In the matter of Evariste Rochette, an Insolvent.

On the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

EVARISTE ROCHETTE,
Per M. HONAN,
His attorney *ad litem.*

Three Rivers, 13th May, 1879. 4304

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph Alexis Leclerc *alias* Leclaire of the parish of Sainte Julie de Somerset, trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Princeville, Stanfold, on Thursday, the twenty ninth day of May instant, (1879), at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. LAVERGNE,
Official assignee.

Princeville, 15th May, 1879. 4350

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Three Rivers. } *In the Superior Court.*

In the matter of Philippe Daneau, an Insolvent.

On the nineteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PHILIPPE DANEAU,
Per M. HONAN,
His attorney *ad litem.*

Three Rivers, 13th May, 1879. 4302

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis Dufresne, *fils*, of the village of Montcalm, in the parish of Saint Liguori, in the district of Joliette, trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared on the above matter, open to objection until the fourth day of June A. D. 1879, after which dividend will be paid.

A. MAGNAN,
C. O. PERRAULT,
Joint assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 14th May, 1879. 4326

INSOLVENT ACT OF 1875.

Israel Sauvé, Plaintiff; vs. Edward Dorion, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

SAM. MACDONALD,
Official assignee.

Saint Andrews, district of Terrebonne.
10th May, 1879. 4268

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nicholas Hosking, de Sherbrooke, failli.

Le failli a déposé entre les mains du syndic un acte de composition et de décharge signé par la majorité en nombre de ses créanciers qui ont prouvé des réclamations de cent piastres chacun et au-des us, et qui représentent les trois quarts en valeur de toutes les réclamations ainsi prouvées, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, mercredi, le vingt-huitième jour de mai courant, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge. Les conditions du dit acte sont comme suit: 33⅓ centins dans la piastre, à 4, 8, 12 et 16 mois sans intérêt, les deux derniers paiements endossés par Walter Blue, de Sherbrooke, et le paiement en entier de toutes réclamations privilégiées et hypothécaires et les frais de la faillite.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Bureau d'Evans & Riddell,
Montréal, 7 mai 1879. 4125 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Samuel Woods, des cité et district de Montréal, importateur et commerçant, et y faisant affaires en société avec Elizabeth Woods, de la dite cité de Montréal, fille majeure et usante de ses droits comme associée spéciale, sous les nom et raison de Samuel Woods & Compagnie, et le dit Samuel Woods comme ayant ci-devant fait affaires en société avec feu Benjamin Whalley, sous les nom et raison de Whalley & Woods, failli.

Le onzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

SAMUEL WOODS.
Par ses procureurs *ad litem*,
J. & W. A. BATES.

Montréal, 9 mai 1879. 4113 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Lecavalier & Cie., de Montréal, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé sujet à objection jusqu'au vingtième jour de mai 1879, après quoi les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 10 mai 1879. 4097 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Télesphore E. Lacerte, des cité et district de Trois-Rivières, marchand de marchandises sèches et commerçant, et y faisant affaires seul sous les nom et raison de T. E. Lacerte & Cie., failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-septième jour de mai 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de conposition et de décharge signé en cette affaire.

DAVID SEATH,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mai 1879. 4117 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Nicholas Hosking, of Sherbrooke, an Insolvent.

The insolvent has fyled with the assignee a deed of composition and discharge signed by a majority in number of his creditors who have proved claims of one hundred dollar each and upwards, and who represent three fourths in value of all the claims so proved, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, Montreal, on Wednesday, the twenty eighth day of May instant, at eleven o'clock in the forenoon, to take said deed of composition and discharge into consideration. The terms of said deed are as follows: 33⅓ cents on the dollar, in 4, 8, 12 and 16 months without interest, the last two payments endorsed by Walter Blue, of Sherbrooke, and the payment in full of all privileged and hypothecary claims and expenses insolvency.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Office of Evans & Riddell.
Montreal, 7th May, 1879. 4126

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Samuel Woods, of the city and district of Montreal, importer and trader, and there doing business in co-partnership with Elizabeth Woods, of the said city of Montreal, *fille majeure et usante de ses droits*, as a special partner, under the name style and firm of Samuel Woods & Company, and the said Samuel Woods as having heretofore carried on business in co-partnership with the late Benjamin Whalley, under the name style and firm of Whalley & Woods, an Insolvent.

On the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

SAMUEL WOODS.
By his attorneys *ad litem*,
J. & W. A. BATES.

Montreal, 9th May, 1879. 4114

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of F. X. Lecavalier & Co., of Montreal, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the twentieth day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street.
Montreal, 10th May, 1879. 4098

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Telesphore E. Lacerte, of the city and district of Three Rivers, dry goods merchant and trader, and there doing business alone under the name and style of T. E. Lacerte & Co., an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty seventh day of May, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

DAVID SEATH,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 7th May, 1879. 4118

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Leggat et Bradstreet D. Johnson, tous deux de la cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme manufacturiers de chaussures et commerçants, sous les nom et raison de Leggat & Johnson, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé en la susdite affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mai 1879. 4119 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS,

Dans l'affaire de John Price, de Montréal, boucher, failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le vingt-sixième jour de mai A. D. 1879, à onze heures, une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Beausoleil & Kent, No. 55, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions relatives à l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
Montréal, 10 mai 1879. 4101 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Mark H. Tomkins, de la cité de Montréal, et The West End Dresden Pottery Co., (en commandite), de Sainte-Cunégonde, Que., faillis.

Les créanciers des susdits faillis sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Samuel Johnston, No. 223, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-unième jour de mai A. D. 1879, à onze heures a. m., dans le but de sanctionner la vente en bloc ou autrement des deux ou de l'une ou de l'autre des faillites, et nommer de administrateurs auquel la propriété peut être confiée jusqu'à ce que le prix d'achat soit payé, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.
Montréal, 3 mai 1879. 4205 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Joseph James & Enock James, tous deux des cité et district de Montréal, entrepreneurs et couvreurs, faillis.

Lundi, le seizième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH JAMES,
ENOCK JAMES.
Par KELLER & McCORKILL,
Procureurs *ad litem.*
Montréal, 8 mai 1879. 4159 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

District de Kamouraska. } *Cour Supérieure,*

Le dix-neuf mai prochain, Jules Dionne, demandera sa décharge à la cour susdite.

L. A. LANGLAIS,
Son procureur *ad litem.*
7 avril 1879. 3591 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Leggat and Bradstreet D. Johnson, both of the city of Montreal, and there doing business together in partnership as manufacturers of boots and shoes and traders, under the name, style and firm of Leggat & Johnson, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared in the above matter, open to objection until the twenty seventh day of May, A. D. 1879, after which dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Office of Lajoie, Perrault & Seath.
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 7th May, 1879. 4120

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Price, of Montreal, butcher, an Insolvent.

Notice is hereby given, that on Monday, the twenty sixth day of May A. D. 1879, at eleven o'clock, a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Beausoleil & Kent, No. 55, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
Montreal, 10th May, 1879. 4102

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Mark H. Tomkins, of the city of Montreal, and The West End Dresden Pottery Co'y., (limited), of Sainte Cunégonde, Que., Insolvents.

The creditors of the above named insolvents, are hereby notified to meet at the office of Samuel Johnston, No. 223, Saint James street, in the city of Montreal, on Wednesday, the twenty first day of May A. D. 1879, at eleven o'clock a. m., for the purpose of sanctioning the sale *en bloc*, or otherwise, of both or either estates, and appointing trustees in whom the property may be vested until such time as the purchase money may be paid, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.
Montreal, 3rd May, 1879. 4206

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Joseph James & Enock James, both of the city and district of Montreal, contractors and roofers, Insolvents.

On Monday, the sixteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH JAMES,
ENOCK JAMES.
Per KELLER & McCORKILL,
Attorneys *ad litem.*
Montreal, 8th May, 1879. 4160

INSOLVENT ACT OF 1875.

District of Kamouraska. } *Superior Court.*

On the nineteenth of May next, Jules Dionne, will apply to the said court for his discharge.

L. A. LANGLAIS,
His attorney *ad litem.*
7th April, 1879. 3592

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de James C. Gordon, failli.

Lundi, le deuxième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge en vertu de la dite acte.

JAMES C. GORDON,
Par KERR & CARTER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 23 avril 1879. 3669 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John O'Malley, de Québec, failli.

Mardi, le troisième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOHN O'MALLEY,
Par ALLEYN, CHAUVEAU, LIVERNOIS & ALLEYN,
Ses procureurs *ad litem.*

Québec, 21 avril 1879. 3743 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Grenier, failli.

Le treizième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN-BAPTISTE GRENIER.
Par ALPHONSE LUSIGNAN,
Son procureur *ad litem.*

Hull, 8 mai 1879. 4185 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de The Superior Foundry Co., de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-neuvième jour de mai A. D. 1879, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 5 mai 1879. 4153 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Patton, de la cité de Montréal, plombier et gazier, failli.

Un bordereau des dividendes du produit des immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-troisième jour de mai courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

Bureau: 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, 8 mai 1879. 4165 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Gélinas, failli.

Lundi, le neuvième jour de juin prochain (1879), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES GELINAS,
Par E. LAREAU,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 29 avril 1879. 3919 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of James C. Gordon, an Insolvent.

On Monday, the second day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES C. GORDON,
By KERR & CARTER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 23rd April, 1879. 3670

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, Province of Quebec, District of Quebec. } *In the Superior Court.*

In the matter of John O'Malley, of Quebec, an Insolvent.

On Tuesday, the third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN O'MALLEY,
Per ALLEYN, CHAUVEAU, LIVERNOIS & ALLEYN,
His attorneys *ad litem.*

Quebec, 21st April, 1879. 3744

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Jean Baptiste Grenier, an Insolvent.

On the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JEAN BAPTISTE GRENIER,
By ALPHONSE LUSIGNAN,
His attorney *ad litem.*

Hull, 8th May, 1879. 4186

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Superior Foundry Co., of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the nineteenth day of May A. D. 1879, after which date dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 5th May, 1879. 4154

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Richard Patton, of the city of Montréal, plumber and gas fitter, an Insolvent.

A dividend sheet of the real estate has been prepared subject to objection until the twenty third day of May instant, after which date the dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

Office: 97, Saint James street,
Montreal, 8th May, 1879. 4166

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Richelieu. } *In the Superior Court.*

In the matter of Charles Gélinas, an Insolvent.

Monday, the ninth day of June next, (1879), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES GELINAS,
By E. LAREAU,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 29th April, 1879. 3920

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Henry E. Taylor, du canton de Eaton, hôtelier, failli.

Vendredi, le sixième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront au juge de la cour supérieure siégeant en faillite pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

Par IVES, BROWN & MERRY,
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 26 avril 1879. 3843 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Gaspé. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George N. Jenne & Cie., faillis.

Jeudi, le douzième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

GOWEN & LLOYD,
Procureurs *ad litem* des faillis.

New-Carlisle, 30 avril 1879. 3885 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elisha C. Goddart, du village de Sweetsburgh, dans le district de Bedford, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu à mon bureau, au palais de justice, à Sweetsburgh susdit, lundi, le vingt-sixième jour de mai courant 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge en cette affaire, portant avoir avoir été signé par la majorité requise en nombre et en valeur, par lequel le failli s'engage de payer à ses créanciers qui n'ont pas de garantie, une composition de trente-cinq centims dans la piastre, en trois versements égaux, par billets promissoires, à trois, six et neuf mois, du vingt-deuxième jour d'avril 1879, avec intérêt au taux de six pour cent par année, et endossés par Ely W. Hall, Reuben Goddard, senior, et David Goddard, et de plus de payer toutes réclamations privilégiées et hypothécaires.

P. COWAN,
Syndic.

Sweetsburgh, P. Q., 5 mai 1879. 4055 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire James Thompson et Dame Mary Susan Pheris, épouse dument séparée de biens de Lord Tom Whitehead, tous deux de la cité de Montréal, dans la province de Québec, tant individuellement qu'en leur qualité de membres de la société Thomson, Whitehead & Cie., faillis.

Mercredi, le onzième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

JAMES THOMSON,
MARY SUSAN WHITEHEAD.

Montréal, 6 mai 1879. 4077 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis. } *Superior Court.*

In the matter of Henry E. Taylor, of the township of Eaton, hotel keeper, an Insolvent.

On Friday, the sixth day of June next, the undersigned will apply to the judge of the Superior court, sitting in Insolvency for a discharge under said act.

IVES, BROWN & MERRY.
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 26th April, 1879. 3844

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Gaspé. } *In the Superior Court.*

In the matter of George N. Jenne & Co., Insolvents.

On Thursday, the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GOWEN & LLOYD,
Attorneys *ad litem* for Insolvents.

New Carlisle, 30th April, 1879. 3886

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Elisha C. Goddard, of the village of Sweetsburgh, in the district of Bedford, trader, an insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named Insolvent will be held at my office, in the court house, at Sweetsburgh aforesaid, on Monday, the twenty sixth day of May instant, 1879, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to take into consideration the deed of composition and discharge in this matter, purporting to be signed by the requisite majority in number and value, wherein the Insolvent binds himself to pay his unsecured creditors a composition of thirty five cents in the dollar, in three equal instalments, by promissory notes, at three, six and nine months, from the twenty second day of April, 1879, with interest at the rate of six per cent per annum, and endorsed by Ely W. Hall, Reuben Goddard, senior, and David Goddard, and in addition to assume all the privileged and hypothecary claims.

P. COWAN,
Assignee.

Sweetsburgh, P. Q., 5th May, 1879. 4056

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of James Thomson and Dame Mary Susan Pheris, wife duly separated as to property of Lord Tom Whitehead, both of the city of Montreal, in the province of Quebec, as well individually as in their capacity of members of the firm of Thomson, Whitehead & Co., Insolvents.

On Wednesday, the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES THOMSON,
MARY SUSAN WHITEHEAD.

Montréal, 6th May, 1879. 4078

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Goodhue Farmer, hôtelier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que vu le jugement rendu dans cette affaire par l'Honorable A. B. Routhier, un des juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, (Province de Québec), le trentième jour d'avril dernier, déboutant la requête ou opposition afin de distraire d'Adam Rutherford Bell, marchand de vins, de la cité de Montréal, l'immeuble ci-après désigné appartenant à la succession du dit failli sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau du soussigné, dans la cité de Trois-Rivières, No. 30, rue du Fleuve, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain situé en la cité de Trois-Rivières, étant un lot de grève et en eau profonde, mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds sur le fleuve Saint-Laurent, deux cents pieds sur la rue du Bord de l'eau, soixante-seize pieds sur la ligne du sud-ouest, et soixante et dix-huit pieds sur la ligne qui le divise du No. 729, contenant en superficie quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds, mesure française, équivalant à seize mille huit cent soixante et deux pieds, mesure anglaise ; borné au sud-est par le fleuve Laint-Laurent, au nord-ouest par la rue du Bord de l'eau, au sud-ouest par la grève et les eaux du fleuve Saint-Laurent, et au nord-est par le No. 729—avec un hôtel connu sous le nom de "British American Hotel", ses dépendances et un quai ; le dit terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières, sous le No. 728 sept cent vingt-huit.

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Trois-Rivières, VENDREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

W. T. RICKABY,
Syndic.

Trois-Rivières, 6 mai 1879. 4121

[Première publication, 17 mai 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.

Dans l'affaire d'Albert Haseltine, du canton de Eaton, entrepreneur et marchand de bois, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ;

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Goodhue Farmer, hotel keeper, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that seeing the judgment rendered in this matter by the Honorable A. B. Routhier, one of the judges of the Superior Court for Lower Canada, (Province of Quebec), on the thirtieth day of the month of April last, dismissing the petition or *opposition afin de d'straire* of Adam Rutherford Bell, wine merchant, of the city of Montreal, the immovable hereinafter mentioned belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three Rivers, No. 30, Water street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Three Rivers, being a beach lot and in deep water, measuring one hundred and eighty four feet on the river Saint Lawrence, two hundred feet on the Water street, seventy six feet on the south west line, and seventy eight feet on the division line between the said lot and the No. 729, containing fourteen thousand seven hundred and eighty four feet, french measure, in superficies, equal to sixteen thousand and seventy two feet, english measure ; bounded on the south east by the river Saint-Lawrence, on the north west by the river side street (*rue du bord de l'eau*), on the south west by the beach and the river Saint Lawrence, and on the north east by No. 729—with a hotel known as the "British American Hotel," its dependencies and a wharf ; the said lot being known and designated on the official plan and in the book of reference of the city of Three Rivers, by No. 728 number seven hundred and twenty eight.

To be sold at the court house, in the city of Three Rivers, on FRIDAY, the EIGHTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

W. T. RICKABY,
Assignee.

Three Rivers, 6th May, 1879. 4122

[First published, 17th May, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint Francis.

In the matter of Albert Haseltine, of the township of Eaton, contractor and lumberman, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any

les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tout ce morceau ou lot de terre connu et désigné comme étant partie de la moitié ouest du lot numéro vingt-ci· q, dans le sixième rang de Eaton : borné au sud par le chemin principal conduisant de Birchton à Lennoxville, au nord par une clôture et un fossé, courant parallèle au dit chemin et environ cent perches du dit chemin, à l'est par la ligne entre les terres de Ezra Frizzle, appartenant ci-devant à Eros Lebourveau et les terres de Danforth Haseltine, et à l'ouest par la ligne entre les lots numéros vingt-cinq et vingt-six, dans le sixième rang, contenant ou supposé contenir trente-cinq acres en superficie, plus ou moins—avec toutes les améliorations faites.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée aux affaires de faillite, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN, à ONZE heures de l'avant-midi.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

J. J. Griffith, encanteur.
Sherbrooke, 9 avril 1879. 3253 2
[Première publication, 12 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Turgeon, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

Ce morceau de terre étant composé : premièrement, du lot numéro soixante et quatorze, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, de la dite cité de Montréal, et deuxièmement, d'un lot de terre immédiatement en arrière du dit lot numéro soixante et quatorze, ci-devant formant partie de la rue connue sur le dit plan officiel comme rue Mance, mais connue sur le plan officiel amendé du dit quartier comme lot numéro quarante-deux B. La partie du dit lot en dernier lieu mentionné devant être vendue maintenant, étant connue comme subdivision seize, du dit lot numéro quarante-deux B. (Lot 42 B. S. 16). Le dit morceau de terre étant borné au nord-est par la rue Sainte-Famille, en arrière au sud-ouest par le présent alignement de la rue Mance, d'un côté au nord-ouest partie par le lot officiel numéro soixante et quinze, et partie par la subdivision quinze, du dit lot quarante-deux B, et de l'autre côté au sud-est partie par le lot officiel numéro soixante et treize, et partie par la subdivision dix-sept, du dit lot quarante-deux B, et contenant cinquante pieds, mesure anglaise, de largeur, sur la profondeur entre la rue Sainte-Famille, et le présent alignement de la rue Mance—avec une maison à deux étages ayant le front en pierre de taille et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la salle d'encan de M. John J. Arnton, encanteur, No. 79, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, MERCREDI, le QUATRIEME jour de JUIN 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Syndic.
Montréal, 1er mai 1879. 3993 3
[Première publication, 3 mai 1879.]

time within six days next after the sale, to wit :

All that piece parcel or lot of land known and described as being part of the west half of the lot number twenty five, in the sixth range of Eaton ; bounded on the south by the main road leading from Birchton to Lennoxville, north by a fence and ditch, running parallel with the said road and about one hundred rods from the said road, east by the line between the lands of Ezra Frizzle, formerly owned by Eros Lebourveau, and the lands of Danforth Haseltine, and west by the line between lots numbers twenty five and twenty sixth, in the sixth range, containing or supposed to contain thirty five acres in superficies, be the same, more or less—with all the improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room set aside for matters in insolvency, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

J. J. Griffith, Auctioneer.
Sherbrooke, 9th April, 1879. 3254
[First published, 12th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Turgeon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter, described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days nextafter the day of sale, to wit :

That certain block of land being composed : first, of lot number seventy four, on the official plan and book of reference of the Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal ; and second, of a lot of land immediately in rear of said lot number seventy four, heretofore forming part of the street known on the said official plan as Mance street, but known on the amended official plan of said ward, as lot number forty two B. The portion of said last mentioned lot now to be sold being known as subdivision sixteen, of said lot number forty two B (Lot 42 B. S 16). Said block being bounded to the north east by Sainte Famille street, in rear to the south west by the present alignment of Mance street, on the one side to the north west partly by official lot number seventy five, and partly by subdivision fifteen, of said lot forty two B, and on the other side, to the south east partly by official lot number seventy three, and partly by subdivision seventeen, of said lot forty two B, and containing fifty feet, english measure, in width, by the depth between Sainte Famille street, and the present alignment of Mance street—with a two storey cut stone front dwelling house and dependencies thereon erected.

To be sold at the auction rooms of W. John J. Arnton, autioneer, No. 79, Saint James street, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the FOURTH day of JUNE 1879, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.
Montreal, 1st May, 1879. 3994
[First published, 3rd May, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Lambert, commerçant et entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal, portant les Nos. 297 et 299, sur la rue Amherst, et connu et désigné comme étant le lot No. 20, de la subdivision du lot No. 974, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, contenant 21 pieds de front sur la dite rue Amherst sur 63 pieds de profondeur—avec une maison en briques et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, VENDREDI, le SIXIEME (6e) jour de JUIN A. D. 1879, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 27 mars 1879. 2871 3

[Première publication, 5 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jeremiah *alias* Jerry Grogan, des cité et district de Montréal, charretier et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Lot numéro six cent soixante et douze (672), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Une partie du lot numéro six cent quarante-six (646), sur les dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, la dite partie étant bornée comme suit : en front par la rue Condé, en arrière par le résidu du dit lot 646, d'un côté par le dit lot 672, et de l'autre côté par le lot 645, et contenant la dite partie du lot toute la largeur du dit lot 646, par soixante et dix-huit (78) pieds dans la ligne du côté nord-ouest et soixante et dix-huit pieds sur la ligne de côté sud-est.

Pour être vendus au bureau du soussigné, à Montréal, VENDREDI, le TREIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 31 mars 1879.

[Première publication, 5 avril 1879.] 2891 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Lambert, trader and contractor, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable property will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in Saint James ward, in the said city of Montreal, being Nos. 297 and 299, on Amherst street, and known and designated as being lot No. 20, of the subdivision of lot No. 974, on the official plan and in the book of reference of Saint James ward aforesaid, measuring 21 feet in front on Amherst street aforesaid by 63 feet in depth—with a brick house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on FRIDAY, the SIXTH (6th) day of JUNE A. D. 1879, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 27th March, 1879. 2872

[First published, 5th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Jeremiah *alias* Jerry Grogan, of the city and district of Montreal, carter and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number six hundred and seventy two (672), on the official plan and book of reference of the Saint Ann's ward, of the said city of Montreal —with the buildings thereon.

2. A part of lot number six hundred and forty six (646), on said official plan and book of reference of the said Saint Ann's ward ; bounded said part as follows : in front by Condé street, in rear by the remainder of said lot 646, on one side by said lot 672, and on the other side by lot 645, and containing said part of lot all the width of the said lot 646, by seventy eight (78) feet in the north west side line, and seventy eight feet on the south east side line.

To be sold at the office of the undersigned, in Montreal, on FRIDAY, the THIRTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 31st March, 1879. 2892

[First published, 5th April, 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Manufacture de Ouate de Sorel, corps politique et incorporé, dont le principal bureau d'affaires était en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la ville de Sorel, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro mil deux cent quatre-vingt douze (1292), de la contenance de deux cent pieds de front sur cent soixante et huit pieds de profondeur ; tenant en front à la rue du Roi, en arrière par Charles Gill et les réprésentants de Louis Adelard Senecal, au nord à une rue projetée, et au sud à la rue Gill—avec une grande bâtisse en brique, dernièrement en usage comme manufacture de ouate, avec bouilloire, engin et autres machineries à l'usage de la dite manufacture, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu par encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, sur les lieux, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI prochain (1879), à ONZE heures de l'avant-midi.

J. F. ARMSTRONG,
Syndic.

Sorel, 11 mars 1879. 2255 4

[Première publication, 15 mars 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alfred Blais, de la paroisse de la Rivière du Loup, (en haut,) fondeur, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

Un emplacement situé dans le village de la Rivière du Loup, (en haut,) sur la rue Sainte-Elizabeth, et borné comme suit : à l'est par un ruisseau, à l'ouest par le terrain de Raphaël Lambert, du côté nord à Ovide Saucier, Onésime Piché et Joseph Lefebvre, et du côté sud de la rue Sainte-Elizabeth—avec maison en bois, fonderie, boutique et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'église paroissiale de la Rivière du Loup (en haut), VENDREDI, le (20me) VINGTIEME jour de JUIN 1879, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques, Montréal.

[Première publication, 19 avril 1879.] 3523 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Sorel Wadding Manufactory, a body corporate and politic, whose chief place of business was in the town of Sorel, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land lying and situate in the town of Sorel, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number one thousand two hundred and ninety two (1292), containing two hundred feet in front by one hundred and sixty eight feet in depth ; bounded in front by King street, in rear by Charles Gill and the representatives of Louis Adelard Senecal, on the north by a projected street, and on the south by Gill street—with a large brick buildings, lately in use as a wadding mill, with boiler, engine and other machinery for the use of the said mill, and other buildings thereon erected.

To be sold by public auction, to the last and highest bidder, on the premises, TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of MAY next, (1879), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. F. ARMSTRONG,
Assignee.

Sorel, 11th March, 1879. 2256

[First published, 15th March, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alfred Blais, of the parish of River du Loup, (*en haut*), founder, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed, with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the village of River du Loup (*en haut*), on Saint Elizabeth street, and bounded as follows : on the east by a creek, on the west by Raphael Lambert's property, on the north side by Ovide Saucier, Onésime Piché and Joseph Lefebvre, and on the south side by Saint Elizabeth street—with a wooden house, foundry, shop, and outbuildings thereon erected.

To be sold to the highest bidder, at the parochial church door of the parish of River du Loup (en haut), on FRIDAY, the TWENTIETH (20th) day of JUNE, 1879, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent's.
52, Saint James street, Montreal.

[First published, 19th April, 1879.] 3524

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Antoine Vézina, de la paroisse Sainte-Foye, comté de Québec, meublier, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre ou emplacements situés en la dite paroisse Saint-Colomb de Sillery, (Convent Cove), dans le district de Québec, contenant ensemble cent trente pieds de front, mesure anglaise, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin macadamisé à aller jusqu'à la cime du cap; bornés par devant au sud au dit chemin macadamisé, par derriere au nord au bout de la dite profondeur, d'un côté vers le sud-ouest et au nord-est à James Timmoney et Michael Stevenson ou représentants, lesquels emplacements forment le lot maintenant désigné sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la paroisse de Saint-Colomb de Sillery, sous le numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu le dit immeuble, MERCREDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Colomb de Sillery.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 18 avril 1879. 3505 2

[Première publication, 19 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. & J. Woodley, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un morceau de terre situé en la cité de Québec, quartier Montcalm, contenant cent huit pieds et quatre pouces de front sur cent un pieds de profondeur, au bout de laquelle profondeur à l'angle sud-ouest se trouve un autre morceau de terre de trente-six pieds et neuf pouces de front sur quatorze pieds et un pouce de profondeur, le tout borné en front vers le nord par la rue Saint-Joachim, en arrière vers le sud partie par S. Jennings et partie par la succession de J. Mainguy, joignant vers l'ouest à Madame Fetcher, et vers l'est à la ruelle de Charles Grey Stewart—ensemble avec la grande bâtisse sus-érigée employée

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Antoine Vézina, of the parish of Sainte Foye, county of Quebec, cabinet maker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at is office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time withiu six days next after the day of sale, to wit :

Two lots of ground or emplacements situated in the parish of Saint Colomb de Sillery, (Convent Cove), in the district of Quebec, containing together one hundred and thirty feet in front, english measure, by the depth that there may be from the macadamised road to the top of the hill; bounded in front the the south by the said macadamised road, to the north by the end of the said depth, on one side towards the south west and on the north east side by James Timmoney and Michael Stevenson or their representatives, which emplacements form the lot now designated upon the cadastral plan and book of reference for said parish of Saint Colomb de Sillery, under the number two hundred and ninety eight (298)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold the said immovable, WEDNESDAY, the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock a. m., at the parochial church door of Saint Colomb de Sillery.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 18th April, 1879. 3506

[First published, 19th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. & J. Woodley, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time withinsix days next after the day of sale, to wit :

1. A parcel of ground situate in the city of Quebec, Montcalm ward, containing one hundred and eight feet and four inches in front by one hundred and one feet in depth, at the end of which depth at the south west angle, there is another piece of land of thirty six feet and nine inches in front by fourteen feet and one inch in depth, the whole bounded in front towards the north by Saint Joachim street, in rear towards the south partly by S. Jennings and partly by the estate of the J. Mainguy, joining towards the west to Madame Fetcher, and towards the east to the

comme manufacture de chaussures, et aussi la bâtisse en briques joignant icelle et toutes les dépendances et appartenances qui s'y trouvent, y inclus toutes les machines, ustensiles, engrenage, appareils et autres choses faisant partie de la susdite manufacture qui s'y trouvent et servant à la faire fonctionner, tel que le tout existe maintenant; la dite propriété est connue et désignée comme le lot numéro quatre mille soixante et douze (4072), aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Québec, pour le susdit quartier Montcalm.

2. Tout ce lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, décrit sur le plan fait par Edward Stavely, annexé à un acte de vente passé devant W. D. Campbell et collègue, notaires, le dix-huitième jour de septembre dix-huit cent soixante et deux, sous le numéro trois; borné en front vers l'ouest par la rue Dominique, en arrière vers l'est par les lots numéros un et deux, sur le dit plan, maintenant appartenant à J. B. Renaud, d'un côté vers le nord par la rue de la Reine, et de l'autre côté vers le sud par la rue du Roi, le dit lot de terre ayant deux cent quatre-vingt six pieds six pouces de front sur la dite rue Dominique, cinquante-sept pieds onze pouces sur la susdite rue de la Reine, et cinquante-six pieds neuf pouces sur la rue du Roi, et contenant seize mille quatre cent deux pieds ou environ en superficie—ensemble avec un bloc de maison en pierre à deux étages couvert en ardoise employé comme manufacture de chaussures et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances, y inclus toutes les machines, ustensiles, engrenage, appareils et autres choses appartenant à la susdite manufacture qui s'y trouvent et servant à la faire fonctionner, tel que le tout est maintenant; la dite propriété est connu et désignée comme lot numéro sept cent vingt, aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Québec, pour le quartier Saint-Roch.

Pour être vendus au bureau de Wurtele & Lortie, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 12 avril 1879. 3569 2

[Première publication, 19 avril 1879.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis Barrette, du village du Côteau Saint-Louis, dans le district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentioner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir:

1. Ce certain emplacement situé dans le village du Côteau Saint-Louis, dans le district, de Montréal, faisant front sur la rue Saint-Denis, et étant composé du lot de subdivision 6, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment fait du lot 162 A, des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé du Côteau Saint-Louis, paroisse de Montréal, et de la subdivision 2, sur le plan

lane Charles Grey Stewart—together with the large building thereon erected, used as a boot and shoe manufactory, also the brick dwellings adjoining thereto and all the dependances and appurtenances thereunto belonging, including all the machinery, utensils, gear, fittings and other things to the aforesaid manufactory belonging and found therein and used in the working of the same as the whole now exists; which said property is known and designated as the lot number four thousand and seventy two (4072), on the official plan and book of reference of the city of Quebec, for Montcalm ward aforesaid.

2. All that certain lot of ground situate in the parish of Saint Roch of Quebec, described on the plan draw by Edward Stavely, annexed to a certain deed of sale passed before W. D. Campbell and his colleague, notaries, on the eighteenth day of September eighteen hundred and sixty two, as number three; bounded in front towards the west by Dominique street, in rear towards the east by the lots numbers one and two, on the said plan now belonging to J. B. Renaud, on one side towards the north by Queen street, and on the other side towards the south by King street, the said lot of ground being two hundred and eighty six feet six inches in front on said Dominique street, fifty seven feet eleven inches on Queen street aforesaid, and fifty six feet nine inches on King street, and containing sixteen thousand four hundred and two feet or thereabouts in superficies—together with a range of stone buildings two stories high covered with slate, thereon erected, used as a boot and shoe manufactory and other buildings thereon, circumstances and dependencies, including all the machinery utensils, gear, fittings and other things to the aforesaid manufactory belonging and found therein, and used in the working of the same as the whole now exists; which said property is known and designated as the lot number seven hundred and twenty, on the official plan and book of reference of the city of Quebec, for Saint Roch ward.

To be sold at the office of Wurtele & Lortie, on THURSDAY, the NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 12th April, 1879. 3570

[First published, 19th April, 1879.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Louis Barrette, of the village of Coteau Saint Louis, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. That certain emplacement situate at the village of Coteau Saint Louis, in the district of Montreal, fronting on Saint Denis street, and being composed of lot subdivision 6, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162 A, of the official plan and book of reference of the incorporated village of Coteau Saint Louis, parish of Montreal, and of subdivi-

de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 165, des dits plan et livre de renvoi officiels du dit village.

2. Ce certain emplacement situé dans le susdit village du Côteau Saint-Louis, faisant front sur la rue Saint-Denis, et composé de la subdivision 5, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162 A, des plan et livre de renvoi officiels du dit village, et de la subdivision 3, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 165, des plan et livre de renvoi officiels du dit village.

3. Ce certain emplacement situé dans le susdit village du Côteau Saint-Louis, faisant front sur la rue Saint-Denis, et étant composé du lot de subdivision 4, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162 A, des plan et livre de renvoi officiels du dit village, et de la subdivision 4, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 165, des plan et livre de renvoi officiels du dit village.

4. Ce certain lot de terre situé dans le susdit village du Côteau Saint-Louis, connu comme subdivision 22, sur le plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162, des plan et livre de renvoi officiels du dit village.

5. La partie nord-ouest du lot de subdivision 21, sur le dit plan de subdivision et au livre de renvoi dûment faits du lot 162, des plan et livre de renvoi officiels du dit village, la dite partie du lot contenant vingt (20) pieds de largeur par soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins, et bornée en front par la rue Berri, en arrière par la propriété de Frigon ou représentants, d'un côté au sud-est par le résidu de la dite subdivision numéro vingt et un, et de l'autre côté au nord-ouest par le lot ci-dessus décrit, sous le No. 5—avec la maison en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, SAMEDI, le SEPTIEME jour de JUIN A. D. 1879, à ONZE heures a. m.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 27 mars 1879. 2869 3

[Première publication, 5 avril 1879.]

sion 2, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 165, of said official plan and book of reference of said village.

2. That certain emplacement situate at the village of Coteau Saint Louis aforesaid, fronting on Saint Denis street, and composed of subdivision 5, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162 A, of the official plan and book of reference of said village, and of subdivision 3, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 165, of the official plan and book of reference of said village.

3. That certain emplacement situate at the village of Côteau Saint Louis aforesaid, fronting on Saint Denis street, and being composed of lot subdivision 4, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162-A, of the official plan and book of reference of said village and of subdivision 4, upon the subdivisional plan and book of reference duly made of lot 165, of the official plan and book of reference of said village.

4. That certain lot of land situate at the village of Coteau Saint Louis aforesaid, known as subdivision 22, upon the subdivisional plan and in the book of reference duly made of lot 162, of the official plan and book of reference of said village.

5. The north west portion of lot subdivision 21, upon said subdivisional plan and book of reference duly made of lot 162, of the official plan and book of reference of said village, said portion of lot containing (20) twenty feet in width by seventy five feet in depth, more or less, and bounded in front by Berri street, in rear by the property of Frigon or representatives, on one side to the south east by the remaining portion of said subdivision twenty one, and on the other side to the north west by the lot hereinabove described, as No. 5—with the stone house and buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, on SATURDAY, the SEVENTH day of JUNE, A. D. 1879, at ELEVEN o'clock a. m.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 27th March, 1879. 2870

[First published, 5th April, 1879.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } ALPHONSE HUMBERT *et al.*, Demandeurs; contre HENRI MIGNOT, père, Défendeur; et Henri Mignot, père, demandeur incident, contre Alphonse Humbert *et al.*, défendeurs incident, et Alphonse Humbert *et al.*, demandeurs par reprise d'instance; contre Dame Marie Victoire Françoise Henri *et al.*, défendeurs par reprise d'instance. No. 8.

Comme appartenant à Dame Marie Victoire Françoise Henri, veuve de feu Henri Mignot, père.

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } ALPHONSE HUMBERT *et al.*, Plaintiffs; against HENRI MIGNOT, senior, Defendant, and Henri Mignot, senior, incidental plaintiff, and Alphonse Humbert *et al.*, incidental defendants, and Alphonse Humbert *et al.*, plaintiffs in continuance of suit; against Dame Marie Victoire Françoise Henri *et al.*, defendants in continuance of suit. No. 8.

As belonging to Dame Marie Victoire Françoise Henri, widow of the late Henri Mignot, senior.

1. Un lot de terre situé dans le huitième rang du canton de Somerset, faisant partie du lot numéro vingt-sept, contenant un arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin à aller vers le sud jusqu'au neuvième rang ; joignant au nord-est à la route d'Halifax, au sud-ouest au Dr. Chevrefils—avec une maison à deux étages et autres dépendances dessus construites. A distraire du dit terrain les emplacements d'Elzéar Richard et de Pierre Robitaille ou représentants.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGTIÈME jour de MAI courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai courant.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif. Député Shérif.
Arthabaskaville, 3 mai 1879. 4111 2
[Première publication, 10 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } ODILON LABARRE,
No. 717. } Demandeur ; contre JACQUES CANTIN, Défendeur.

Une terre située dans le septième rang du canton de Tingwick, faisant partie du lot numéro vingt-deux, contenant sept arpents de front, plus ou moins, sur la profondeur du dit lot ; bornée en front vers le nord-ouest aux terres du cinquième rang, et en profondeur vers le sud-est à celle du septième rang ; joignant d'un côté vers le sud-ouest à Honoré Cantin, et de l'autre côté vers le nord-est à la veuve Muldoon—avec ensemble la maison, le moulin à scie et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT ET UNIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 17 janvier 1879. 519 3
[Première publication, 18 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH SAUL BEAUDETTE, Demandeur ;
No. 123. } contre HENRI PLOURDE, Défendeur.

La moitié sud-ouest du lot de terre numéro vingt et un, située dans le neuvième rang du township de Tingwick, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins, avec les allouances ordinaires pour les grands chemins ; bornée en front vers le nord-ouest au chemin public, et en profondeur vers le sud-est aux terres du dixième rang ; joignant d'un côté vers le sud-ouest à Philippe Bernard, et de l'autre côté vers le nord-est à David Matton—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT ET UNIEME jour de MAI prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatorzième our de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 17 janvier 1879. 521 3
[Première publication, 18 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska

Arthabaska, à savoir : } GEORGE JEREMIE
No. 590. } PACAUD, Demandeur ; contre FRANÇOIS DUGAS DIT LABRÈCHE, Défendeur.

Une terre sise et située dans le lot numéro

1. A lot of land situate in the eighth range of the township of Somerset, forming part of lot number twenty seven, measuring one arpent in front by the depth there may be from the road and running southward to the ninth range ; bounded on the north east by the Halifax road, on the south west by Dr. Chevrefils—with a two storey house and other dependencies thereon erected. Reserving therefrom the lots of Elzéar Richard and Pierre Robitaille or their representatives.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the TWENTIETH day of MAY instant at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May instant.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sherif.
Arthabaskaville, 3rd May, 1879. 4112
[First published, 10th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } ODILON LABARRE
No. 717. } Plaintiff ; against JACQUES CANTIN, Defendant.

A land situate in the seventh range of the township of Tingwick, forming part of lot number twenty two, measuring seven arpents in front, more or less, by the depth of the said lot ; bounded in front to the north west by the lands of the fifth range, in rear on the south east by those of the seventh range, on one side to the south west by Honoré Cantin, and on the other side to the north east by Mrs. widow Muldoon—with the house, saw mill and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 17th January, 1879. 520
[First published, 18th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH SAUL BEAUDETTE, Plaintiff
No. 123. } against HENRI PLOURDE, Defendant.

The south west half of lot number twenty one, situate in the ninth range of the township of Tingwick, containing one hundred acres of land in superficies, more or less, with the usual allowance for highways ; bounded in front to the north west by the public road, in rear to the south east by the lands of the tenth range, on one side to the south west by Philippe Bernard, and on the other side to the north east by David Matton—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at NOON. The said writ returnable on the fourteenth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 17th January, 1879. 522
[First published, 18th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } GEORGE JEREMIE
No. 590. } PACAUD, Plaintiff ; against FRANÇOIS DUGAS DIT LABRECHE, Defendant.

A land situate and being in lot number fifteen,

quinze, du huitième rang du canton de Stanfold, contenant huit chaînes et soixante-quinze mailles de front sur quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles de profondeur, plus ou moins, formant quatre-vingts arpents en superficie, plus ou moins ; bornée en front par le septième rang, en arrière au sud par le neuvième rang, joignant d'un côté à l'est à Simon Guay, et de l'autre côté à l'ouest à Charles Lacrcix—avec maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT ET UNIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 17 janvier 1879. 517 2
[Première publication, 18 janvier 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : No. 112. } ALEXANDER CAMERON, Demandeur ; contre JOHN KELLY, Défendeur, et Patrick Whyte, fol enchérisseur.

Comme appartenant à Patrick Whyte :

La moitié sud-ouest du lot numéro cinq, dans le septième rang du canton de Leeds.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 18 février 1879. 1635 3
[Première publication, 22 février 1879.]

of the eighth range of the township of Stanfold, measuring eight chains and seventy five links in front by eighty chains and eighty five links in depth, more or less, forming eighty arpents in superficies, more or less ; bounded in front by the seventh range, in rear to the south by the ninth range, on one side to the east by Simon Guay, and on the other side to the west by Charles Lacroix—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY FIRST day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 17th January, 1879. 518
[First published, 18th January, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : No. 112. } ALEXANDER CAMERON, Plaintiff; against JOHN KELLY, Defendant, and Patrick Whyte, false bidder.

As belonging to Patrick Whyte.

The south west half of lot number five, in the seventh range of the township of Leeds.

To be sold at the registry office of the county of Megantic, at Inverness, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 18th February, 1879. 1636
[First published, 22nd February, 1879.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que e Régistrateur n'est pas tenu de mentionner daus son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuven être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE DE DAME MARIE DUVAL.

Cour Supérieure—District de Québec.

Beauce, à savoir : No. 1020. } RICHARD HENRY WURTELE, de la cité de Québec, en sa qualité de syndic officiel, à la succession de Charles François Bouchard et Dominique Lortie, par reprise d'instance pour les Demandeurs, les dits François Bouchard et Dominique Lortie, de la cité de Québec, marchands, et faisant affaires en société sous les nom et raison de Bouchard, Lortie & Cie., Demandeur ; contre LAURENT BERNIER, de la paroisse de Saint-François, dans le comté de Beauce, marchand, Défendeur, à la folle enchère, frais et dépens de Dame Marie Duval, épouse séparée de biens de M. Laurent Bernier, de la paroisse de Saint-François de Beauce, Défendeur, à savoir :

Un lot de terre ou emplacement de quarante

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE DE DAME MARIE DUVAL.

Superior Court.—District of Quebec.

Beauce, to wit : No. 1020. } RICHARD HENRY WURTELE, of the city of Quebec, in his capacity of official assignee, to the insolvent estate of Charles François Bouchard and Dominique Lortie, *reprenant l'instance* for the Plaintiffs, the said François Bouchard and Dominique Lortie, of the city of Quebec, merchants, and doing business in partnership under the style and firm of Bouchard, Lortie & Co., Plaintiff; against LAURENT BERNIER, of the parish of Saint François, in the county of Beauce, merchant, Defendant, at the *folle enchère*, costs and charges of Dame Marie Duval, wife *séparée de biens* of Mr. Laurent Bernier, of the parish of Saint François de la Beauce, the Defendant, to wit :

A lot of land or emplacement of forty feet in

pieds de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, plus ou moins, situé en la paroisse de Saint-François de la Beauce, dans le premier rang du côté nord-est de la rivière Chaudière ; borné en front au sud-ouest par le chemin de la Reine, en arrière au nord-est par la terre d'Isidore Latulippe, du côté nord-ouest par la terre de Joseph Poulin, et du côté sud-est par la terre du dit Isidore Latulippe—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dix bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 9 mai 1879. 4233
[Première publicatcn, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } EDOUARD POIRIER,
No. 233, A. D. 1878. } Demandeur ; contre
JEAN-BAPTISTE VEILLEUX, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-George de la Beauce, étant le lot numéro sept, de la concession Saint-Jean A, en la seigneurie d'Aubert Gallion, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée en front par le chemin public, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au sud-ouest par David Poulin, et au nord-est par Georges Duchesneau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de la Beauce, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le premier jour de juillet prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Joseph, Beauce, 18 février 1879. 1631 3
[Première publication, 22 février 1879.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } JOSEPH SANTOIRE,
No. 10067. } Demandeur ; contre
JAMES GLEESON et autres, Défendeurs.

La moitié nord-est du numéro soixante-sept, du rang simple d'Edwardstown, dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté de Chateauguay, contenant deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de longueur ; bornée en front par le chemin public qui divise le dit numéro soixante-sept du numéro cinquante-quatre, en profondeur par le numéro cinq, sur le Norton Creek, dans Edwardstown, du côté nord-est par le numéro soixante-six,

front by three fourths of an arpent in depth, more or less, situate in the parish of Saint François de la Beauce, on the first range north east side of the Chaudière river ; bounded in front to the south west by the Queen's highway, in rear to the north east by the land of Isidore Latulippe, on the north west side by the land of Joseph Poulin, and on the south east side by the land of the said Isidore Latulippe—with the house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of June next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 9th May, 1879. 4234
[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } EDOUARD POIRIER,
No. 233 A. D. 1878. } Plaintiff ; against JEAN
BAPTISTE VEILLEUX, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint George de la Beauce, being number seven, of the concession Saint Jean A, in the seigniory of Aubert Gallion, of three arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by the highway, in rear by the end of its depth, on one side to the south west by David Poulin, and on the other side to the north east by George Duchesneau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de la Beauce, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at NOON. The said writ returnable on the first day of July next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Joseph, Beauce, 18th February, 1879. 1632
[First published, 22nd February, 1879.]

Sheriff's Sales—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : } JOSEPH SANTOIRE,
No. 10067. } Plaintiff ; against
JAMES GLEESON *et al.*, Defendants.

The north east half of lot number sixty seven, of the single range of Edwardstown, in the parish of Saint Jean Chrysostome, county of Chateauguay, measuring two arpents in width by twenty five arpents in length ; bounded in front by the public road dividing lot number sixty seven from lot number fifty four, in rear by number five, on Norton Creek, in Edwardston, on the north east side by number sixty six, belonging to Micheal Cross, and

à Michael Cross, et du côté sud-ouest par la moitié sud-ouest du dit numéro soixante-sept, à la veuve et aux héritiers de William Gleeson—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 7 février 1879. 1301 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : DAME JANNET, No. 948. McCUAIG, Demanderesse ; contre RODERICK McPHERSON, Défendeur.

1. Un morceau de terre tenu en franc et commun soccage, étant la moitié sud-est du numéro dix-huit, du neuvième rang de South Georgetown, dans la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Châteauguay et district de Beauharnois, contenant deux arpents et demi de largeur sur dix-sept arpents et deux perches de longueur, le tout plus ou moins ; borné en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par Russelltown, du côté nord-ouest par la moitié nord-ouest du dit numéro dix-huit, à Antoine Laberge, et du côté sud-est par la propriété ci-après décrite—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

2. Un morceau de terre en franc et commun soccage, étant la moitié nord-ouest du numéro dix-neuf, du neuvième rang de South Georgetown, dans la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, comté da Châteauguay, et district de Beauharnois, contenant deux arpents et demi de largeur, sur dix-sept arpents et deux perches de longueur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par Russelltown, du côté sud-est par la moitié sud-est du dit numéro dix-neuf, à Nazaire Bourdeau, et du côté nord-ouest par le morceau de terre ci-dessus en premier lieu décrit.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Châteauguay, à Sainte-Martine le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de juillet prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 8 février 1879.

[Première publication, 15 février 1879.] 1327 3

Ventes par le Shérif.—Bedford

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

on the south west side by the south west half of number sixty seven aforesaid, belonging to the widow and heirs of the late William Gleeson—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church dooor of the parish of Saint Jean Chrysostome, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 7th February, 1879. 1302

[First published, 15 February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit: DAME JANNET No. 948. McCUAIG, Plaintiff; against RODERICK McPHERSON, Defendant.

2. A piece of land held in free and common soccage, being the south east half of lot number eighteen, of the ninth range of South Georgetown, in the parish of Saint Jean Chrysostome, in the county of Chateauguay and district of Beauharnois, measuring two arpents and a half in width by seventeen arpents and two perches in length, more or less ; bounded in front by the front road of the second range aforesaid, in rear by Russelltown, north west side by the north west half of lot number eighteen, belonging to Antoine Laberge, and on the south east side by the property hereinafter described—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2. A piece of land held in free and common soccage, being the north west half of lot number nineteen, of the ninth range of South Georgetown, in the parish of Saint Jean Chrysostome, in the county of Chateauguay, and district of Beauharnois, measuring two arpents and a half in width by seventeen arpents and two perches in length, more or less ; bounded in front by the front road of the second range, in rear by Russelltown, on the south east side by the south east half of lot number nineteen, belonging to Nazaire Bourdeau, and on the north west side by the piece of land hereinabove described.

To be sold at the registry office of the county of Chateauguay, at Sainte Martine, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of July next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 8th February, 1879. 1328

[First published, 15th February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Shefford—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GEORGE MARSTON,
No. 10249. } Demandeur ; contre les terres et tenements de NAPOLEON BESSETTE *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Napoléon Bessette, un des défendeurs.

Un emplacement situé dans le village de Roxton Pond, dans la paroisse de Sainte-Pudentienne, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro un, dans le deuxième rang des lots du canton de Roxton, contenant soixante et dix pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur ; borné au sud par une rue, au nord par J. B. Morrissette et un nommé Beauchemin, à l'est par Louise Lamoureux, et à l'ouest par le dit Napoléon Bessette, un des défendeurs, ou le terrain lui appartenant autrefois—avec la partie indivise du magasin, étable etc., situés sur le dit lot.

Comme appartenant à Moïse Beauregard, un des défendeurs.

Un emplacement situé dans le village de Roxton Pond, en la paroisse de Sainte-Pudentienne, dans le district de Bedford, formant partie du lot numéro un, dans le deuxième rang du canton de Roxton, contenant quarante-cinq pieds de largeur sur cent vingt pieds de profondeur ; borné au sud par Dame Louise Lamoureux, épouse d'un nommé Castonguay et par Gédéon Desjardins, à l'ouest en profondeur par une rue du dit village, d'un côté par Jean B. Morrissette, et de l'autre côté par Louis Bachand, père.

Comme appartenant à Antoine Beauregard, un des défendeurs.

Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Sainte-Pudentienne, formant partie du lot numéro un, dans le deuxième rang du canton de Roxton, et partie du lot numéro un, dans le deuxième rang du canton de Milton, contenant soixante et dix pieds de largeur sur cent vingt pieds de profondeur ; borné à l'ouest par la ligne du chemin, à l'est par Louis Vacher ou représentants, au nord partie par L. Bachand, et partie par Pierre Pigeon, et au sud par une rue.

Pour être vendus au bureau du régistrateur, pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 10 mai 1879. 4257

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } DUKE ROBERTS, Demandeur ; contre le terres et ténements de MATHEW SCOTT, Défendeur.
No. 2389. }

Premièrement.—Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton de Shefford, dans le district de Bedford, et connue et désignée comme la moitié est du lot numéro onze, dans le septième rang des lots du dit canton de Shefford, la dite moitié de lot est supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins, et l'allocation ordinaire pour chemins publics—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Deuxièmement.—Une autre étendue de terre sise et située dans le dit canton de Shefford, connue et désignée comme le coin nord-ouest de la moitié nord du lot numéro onze, dans le sixième rang des lots du dit canton, la dite partie du lot étant toute cette partie de la dite moitié nord du lot situé au côté nord-ouest d'un ruisseau traversant le dit lot, le dit ruisseau devant être la borne sud-est de la dite partie du lot, et supposée

FIERI FACIAS.

Circuit Court in and for the county of Shefford—District of Bedford.

Bedford, to wit: } GEORGE MARSTON, Plaintiff ; against the lands and tenements of NAPOLEON BESSETTE *et al.*, Defendants.
No. 10249. }

As belonging to Napoléon Bessette, one of the defendants.

An emplacement in the village of Roxton Pond, in the parish of Sainte Pudentienne, in the district of Bedford, forming part of lot number one, in the second range of lots of the township of Roxton, containing seventy feet in front by one hundred and twenty feet in depth ; bounded on the south by a street, on the north by J. B. Morrisette and one Beauchemin, east by Louise Lamoureux, west by the said Napoléon Bessette, one of the defendants, or land belonging to him formerly—with the undivided part of shop, stable, etc., situated on said lot.

As belonging to Moise Beauregard, one of the defendants.

An emplacement in the village of Roxton Pond, in the parish of Sainte Pudentienne, in the district of Bedford, forming part of lot number one, in the second range of the township of Roxton, forty five feet in width by one hundred and twenty feet in depth ; bounded on the south by Dame Louise Lamoureux, wife of one Castonguay and by Gédéon Desjardins, in depth west by a street in said village, on one side by Jean B. Morrissette, on the other side by Louis Bachand, *père*.

As belonging to Antoine Beauregard, one of the defendants.

An emplacement situated in the village of the parish of Sainte Pudentienne, forming part of lot number one, in the second range of the township of Roxton, and part of lot number one, in the second range of the township of Milton, containing seventy feet in width by one hundred and twenty feet in depth ; bounded to the west by the line road, to the east by Louis Vacher or representatives, to the north part by L. Bachand, part by Pierre Pigeon, and to the south by a street.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable the tenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 10th May, 1879. 4258

[First published, 16th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Bedford.

Bedford, to wit : } DUKE ROBERTS, Plaintiff ; against the lands and tenements of MATHEW SCOTT, Defendant.
No. 2389. }

Firstly.—All that certain tract or parcel of land situate lying and being in the township of Shefford, in the district of Bedford, and known and distinguished as the east half on moiety of the lot number eleven, in the seventh range of lots of the said township of Shefford, the said east half of lot supposed to contain one hundred acres of land in superficies, be the same, more or less, and the usual allowance for highways—together with all the buildings thereon made and erected.

Secondly.—Another certain piece and tract of land lying, being and situate in the said township of Shefford, known and distinguished as the north west corner of the north half or moiety of the lot number eleven, in the sixth range of lots of the said township, being the said part of lot all that part of the said north half of lot lying north westerly of a certain brook running across the said lot, said brook to be the south eastern

contenir environ cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 10 mai 1879. 4255

[Première publication, 17 mai 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } MARY JANE McCORKILL, Demanderesse ;
No. 2265. } contre les terres et tenements de SAMUEL EDWARDS, Défendeur.

Premièrement.—Un morceau ou une étendue de terre situé en la paroisse de Saint Romuald de Farnham, en le district de Bedford, formant partie du lot numéro quarante et un, en le sixième rang des lots du canton de Farnham, contenant soixante et six acres et cent deux perches en superficie ; borné en front par la partie sud du lot numéro quarante et un, du cinquième rang, en arrière par l'autre partie du dit lot, d'un côté par les terres de Peter Carr ou représentants, et de l'autre côté par James H. Mosher—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

Secondement.—Un morceau ou une étendue de terre contenant soixante et dix-huit acres et quarante et une perches de terre en superficie, faisant partie du lot numéro quarante, dans le sixième rang des lots du canton de Farnham ; borné en front au nord par la terre de Michael McGowan, au sud par le lot numéro quarante, du cinquième rang, d'un côté par le lot numéro quarante et un, du sixième rang, et de l'autre côté par le lot numéro trente-neuf, du dit rang—sans aucune bâtisses.

Les dits terrains et tenements seront vendus sujets au paiement d'une rente viagère de cent vingt piastres par année, à Dame Ellen Mullin, de la paroisse de Saint-Romuald de Farnham, dans le district de Bedford, veuve de feu Barnabas Barnes, ci-devant du même lieu, cultivateur, décédé, en quatre paiements, de trente piastres chacun, et payable d'avance, du premier jour de janvier dix huit cent soixante et dix-huit, tel que mentionné dans l'opposition afin de charge produite en cette cause.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, et district de Bedford, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 2 mai 1879. 4091 2

[Première publication, 10 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GARDNER STEVENS, Demandeur ; contre les
No. 2366. } terres et tenements de LOUIS FUGERE, fils, Défendeur.

Les trois quarts est du lot numéro cinq, dans le neuvième rang des lots situés dans le canton de Milton, dans le district de Bedford, supposés contenir cent cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins—avec les améliorations dessus faites.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le DIX-

boundary of the said part of lot, and supposed to contain about fifty acres of land in superficies, be the same, more or less—without buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the TWENTY FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the fifteenth day of October next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburgh, 10th May, 1879. 4256

[First published, 17th May, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } MARY JANE McCORKILL, Plaintiff ; against the
No. 2265. } lands and tenements of SAMUEL EDWARDS, Defendant.

Firstly.—A piece or parcel of land situated in the parish of Saint Romuald de Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number forty one, in the sixth range of lots in the township of Farnham, containing sixty six acres and one hundred and two perches in superficies ; bounded in front by the south part of lot number forty one, in the fifth range, in rear by the other part of said lot, on one side by lands of Peter Carr or representatives, and on the other side by James H. Mosher—with a house and other buildings thereon erected.

Secondly.—A piece or parcel of land containing seventy eight acres and forty one perches of land in superficies, forming part of lot number forty, in the sixth range of lots in the township of Farnham ; bounded in front to the north by land of Michael McGowan, to the south by lot number forty, of the fifth range, on one side by lot number forty one, of the sixth range, and on the other side by lot number thirty nine, of the said range—without any buildings thereon.

The said lands and tenements will be sold subject to the payment of a life rent of one hundred and twenty dollars per annum, to Dame Ellin Mullin, of the parish of Saint Romuald de Farnham, in the district of Bedford, widow of the late Barnabus Barnes, heretofore of the same place, yeoman, deceased, in quaterly payments, of thirty dollars each, and payable in advance, from the first day of January, eighteen hundred and seventy eight, as set forth in the opposition *afin de charge* in this cause filed.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge and district of Bedford, on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of MAY instant, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the tenth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 2nd May, 1879. 4092

[First published, 10th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } GARDNER STEVENS, Plaintiff; against the
No. 2366. } lands and tenements of LOUIS FUGERE, *fils*, Defendant.

The east three quarters of lot number five, in the ninth range of lots of the township of Milton, in the district of Bedford, supposed to be and contain one hundred and fifty acres of land in superficies, more or less—with the betterments thereon made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURS-

NEUVIEME jour de JUIN prochain,à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 8 février 1879. 1393 3
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } ANGELE COURTEMAN-
No. 2333. } CHE, Demanderesse ; contre les terres et tenements de FRANÇOIS CHEVALIER, Défendeur, et Messieurs Racicot et Mitchell, Demandeurs par distraction de frais.

Une étendue de terre faisant partie des lots numéros quarante-sept, quarante-huit et quarante-neuf, dans le deuxième rang des lots situés dans le canton de Farnham, dans le district de Bedford, contenant environ soixante-dix-sept arpents et demi en superficie, plus ou moins ; bornée comme suit, savoir : à l'est en front par le chemin public qui conduit à Farnham-Ouest, à l'ouest en arrière par la ligne de la seigneurie de Monnoir, d'un côté au sud par les terres de Charles Hébert, et de l'autre côté au nord par les terres de Joseph Chevalier—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, SAMEDI, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 8 février 1879. 1391 3
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } CHARLES SOUQUIERE,
No. 923. } Demandeur ; contre les terres et ténements de JOSEPH AILLOTTE, FILS, Défendeur.

Une étendue de terre située dans le canton de Farnham, district de Bedford, faisant partie du lot numéro vingt-cinq, dans le quatrième rang du dit canton, contenant trois acres de largeur sur vingt-huit acres de profondeur, plus ou moins ; bornée au nord en front par le chemin public, conduisant à Farnham Ouest, au sud en arrière par la ligne de concession du troisième rang, d'un côté à l'est par un nommé Berrard, et de l'autre côté à l'ouest par un nommé Mathias Larivière—avec une maison, étable et laiterie sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour le comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme et district de Bedford, VENDREDI, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juillet prochain.

P. COWAN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 8 février 1879. 1397 3
[Première publication, 15 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire

DAY, the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of June next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1394
[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } ANGELE COURTEMAN-
No. 2333. } CHE, Plaintiff ; against the lands and tenements of FRANÇOIS CHEVALIER, Defendant, and Messrs. Racicot and Mitchell, Plaintiffs *par distraction de frais.*

A piece of land forming part of lots numbers forty seven, forty eight and forty nine, in the second range of lots of the township of Farnham, in the district of Bedford, containing about seventy seven and a half arpents in superficies, more or less ; bounded as follows, to wit : to the east in front by the highway leading to West Farnham, to the west in rear by the line of the seigniory of Monnoir, on one side to the south by the lands of Charles Hebert, and on the other side to the north by the lands of Joseph Chevalier—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on SATURDAY, the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN o'clock of the forenoon. The said writ returnable the fourth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1392
[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } CHARLES SOUQUIERE,
No. 923. } Plaintiff ; against the lands and tenements of JOSEPH AILLOTTE, FILS, Defendant.

A parcel of land situated in the township of Farnham, in the district of Bedford, forming part of lot number twenty five, in the fourth range of the said township, containing three acres in width by twenty eight acres in depth, more or less ; bounded north in front by the highway leading to West Farnham, south in rear by the concession line of the third range, on one side to the east by one Berrard, and on the other side to the west by one Mathias Larivière—with a house, stable and milk house thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome and district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTIETH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of July next.

P. COWAN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 8th February, 1879. 1398
[First published, 15th February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions

connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposée en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } ROBERT BARRY, Demandeur ; contre
No. 119. } FRANCIS PICARD, Défendeur.

Un lot de terre connu sous le numéro cinq, du plan officiel et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans la première concession sud du Domaine, seigneurie de Lacolle, paroisse Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, étant d'un arpent de largeur sur vingt et un arpents de profondeur ; borné en front par la rivière Richelieu, en profondeur par les terres de la seconde concession, au côté sud par Hilaire Barrière, et au nord de l'autre côté par le quart nord du lot numéro quatre, appartenant à William F. Picard—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

CHS. NOLIN.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 10 février 1879. 1343 3
[Première publication, 15 février 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Canada, } LA COMPAGNIE DE PRET HYPOTHE-
Province de Québec. } CAIRE DE LA PUIS-
District d'Iberville. } SANCE, Demanderesse ;
No. 921. } contre MADAME MARY FARRAR, Défenderesse.

Deux emplacements situés en la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, de la contenance de quatre cent vingt-quatre toises en superficie, étant le numéro quarante-huit sur la rue Napier, et cent cinquante-quatre sur la rue Morley ; borné en front par la dite rue Napier, en arrière par la dite rue Morley, d'un côté au sud par la rue Marie, et de l'autre côté au nord partie par Julie Arel et partie par Edward Macdonald—avec une maison en briques et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-UNIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 18 mars 1879. 2429 2
[Première publication, 22 mars 1879.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui

afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } ROBERT BARRY, Plaintiff ; against FRANCIS
No. 119. } PICARD, Defendant.

A lot of land known under number five, of the official plan and book of reference of the parish of Saint Bernard de Lacolle, in the first concession south of Domain, seigniory of Lacolle, parish of Saint Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, being one arpent in width by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the Richelieu river, in depth by the lands of the second concession, on the north side by Hilaire Barrière, and to the north on the other side by the north quarter of the lot number four, belonging to William F. Picard—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of July next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 10th February, 1879. 1344
[First published, 15th February, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Canada, } LA COMPAGNIE DE PRET HYPOTHE-
Province of Quebec, } CAIRE DE LA PUIS-
District of Iberville. } SANCE, Plaintiff ; against
No. 921. } MADAME MARY FARRAR, Defendant.

Two emplacements situate in the town of Iberville, in the district of Iberville, containing four hundred and twenty four *toises* in superficies, being number forty eight on Napier street, and one hundred and fifty four on Morley street ; bounded in front by the said Napier street, in rear by said Morley street, on one side to the south by Mary street, and on the other side to the north part by Julie Arel and part by Edward Macdonald —with a brick house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Athanase, on the TWENTY FIRST day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of August next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 18th March, 1879. 2430
[First published, 22nd March, 1879.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions

précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 705. DAME MATHILDE DUCONDU et autres, Demandeurs ; contre EUGÈNE MANING *alias* MANHAN *alias* MANNAN, Défendeur.

Un lopin de terre comprenant les lots Nos. 29 et 30 du premier rang, et les lots Nos. 30 et 31, du second rang, du canton Cartier, dans la paroisse de Saint-Côme, dans le district de Joliette, contenant une étendue de quatre cents arpents en superficie—avec ensemble une maison, une grange et autres bâtisses.

Pour être vendu au bureau d'enrégistrement du comté de Joliette, en la ville de Joliette, LUNDI, le VINGT ET UNIÈME jour du mois de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

B. H. LEPROHON.

Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 11 mars 1879. 2259

[Première publication, 15 mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 1108. JOSEPH LEPAGE ; *vs* ISRAEL LEPAGE.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Jacques, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur ; tenant en front au chemin de la Reine en profondeur et d'un côté à Louis Brison, et de l'autre côté au chemin de ligne—avec une maison et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jacques, le SEIZIEME jour du mois de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Joliette, 11 mars 1879. 2261

[Première publication, 15 mars, 1879.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

LA BANQUE D'ECHANGE DU CANADA, vs. LEON GOULET.

Une terre située en la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le district de Joliette, de deux arpents de largeur sur vingt-neuf arpents et cinq perches de profondeur, étant le numéro quatre-vingt-dix-sept, des plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la dite paroisse de Saint-Charles Borromée—avec une maison, une grange et autres bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Charles Borromée, en la ville de Joliette, LUNDI, le VINGT ET UNIEME jour du mois de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'août prochain.

B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 22 février 1879. 2257

[Première publication, 15 mars 1879.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes

afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 705. DAME MATHILDE DUCONDU and others, Plaintiff's ; against EUGENE MANING *alias* MANHAN *alias* MANNAN, Defendant.

A lot of land comprising lots Nos. 29 and 30, of the first range, and 30 and 31, of the second range, of township Cartier, in the parish of Saint Côme, in the district of Joliette, containing in superficial extent four hundred arpents—with a house, barn and other buildings.

To be sold at the registrar office for the county of Joliette, in the town of Joliette, on MONDAY, the TWENTY FIRST day of the month of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the first day of September next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Joliette, 11th March, 1879. 2260

[First published, 15th March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 1108. JOSEPH LEPAGE ; *vs* ISRAEL LEPAGE.

A lot situate in the parish of Saint Jacques, containing one half arpent in front by one arpent in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Louis Brison, and on the other side by the line road—with a house and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jacques, on the SIXTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of September next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Deputé Sheriff.
Joliette, 11th March, 1879. 2262

[First published, 15th March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

THE EXCHANGE BANK OF CANADA, Plaintiff ; vs. LEON GOULET.

A land situate in the parish of Saint-Charles Borromée, in the district of Joliette, of two arpents in width by twenty nine arpents and five perches in depth, known and designated as number ninety seven, on the official plan and in the book of reference to the official cadastre of the parish of Saint Charles Borromée aforesaid—with a house, barn and outbuildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Charles Borromée, in the town of Joliette, on MONDAY, the TWENTY FIRST day of the month of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of the month of August next.

B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Sheriff.
Joliette, 22nd February, 1879. 2258

[First published, 15th March, 1878.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir : } DONINIQUE LORTIE,
No. 4891. } écuyer, agent financier, de la cité de Québec, Demandeur ; contre THADÉE PARADIS, forgeron, du village de Kamouraska, Défendeur, c'est à savoir :

Un terrain de forme triangulaire, situé au village de Kamouraska, contenant par le nord-est douze pagées de front, courant sud-ouest trois quarts d'arpents ou environ à la barrière qui existe actuellement près du ruisseau, borné comme suit : au nord au dit ruisseau, au sud et au sud-ouest à Polydore Langlais, écuyer, et au nord-est à la route dite route de l'Eglise,—avec une maison, cuisine et boutique de forgeron dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, au village de Kamouraska, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Village de Kamouraska, 14 mai 1879. 4295
[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour de Circuit de Témiscouata.

Kamouraska, à savoir : } ELOI RIOUX ET
No. 1207. } CYPRIEN RENOUF, ci-devant marchands associés, et faisant commerce aux Trois-Pistoles, sous la raison sociale de Rioux et Renouf, Demandeurs ; contre THEOPHILE BEAULIEU, cultivateur, de Sainte-Françoise, Défendeur, c'est à savoir :

Une terre sise et située en le cinquième rang de Sainte-Françoise, en la seigneurie des Trois-Pistoles, en le comté de Témiscouata, en le district de Kamouraska, dont la contenance est de deux arpents de front sur environ quarante-deux arpents de profondeur, bornée comme suit : au sud-ouest à Jean-Baptiste St. Laurent, au nord-ouest aux terres du quatrième rang, au sud-est aux terres du sixième rang, et au nord-est à Jean-Baptiste Duret—avec une maison, une grange et étable, et autres bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Françoise, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de septembre prochain.

F. A. SIROIS,
Bureau du Shérif, Shérif.
Village de Kamouraska, 12 mai 1879. 4297
[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Kamouraska, à savoir : } LA SOCIETE DE
No. 1863. } PRETS ET PLACEMENTS DE QUEBEC, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec, Demanderesse ; contre THIBURCE DESSAINT, de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, cultivateur, Défendeur, c'est-à-savoir :

having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court.

Kamouraska, to wit : } DOMINIQUE LORTIE,
No. 4891. } esquire, financial agent, of the city of Quebec, Plaintiff; against THADEE PARADIS, blacksmith, of the village of Kamouraska, Defendant, to wit :

A lot of triangular shape, situate in the village of Kamouraska, containing on the north east twelve perches in front, running to the south west three quarters of an arpent or thereabouts at the gate actually being near the creek, bounded as follows : on the north by the said creek, on the south and south west by Polydore Langlais, esquire, and on the north east by the road called *Route de l'Eglise*—with a house, kitchen and blacksmith's forge thereon erected, circumstances appurtenances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Kamouraska, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty ninth day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 14th May, 1879. 4296
[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Circuit Court of Temiscouata.

Kamouraska, to wit : } ELOI RIOUX AND CY-
No. 1207. } PRIEN RENOUF, formerly merchants and partners, and carrying on business at Trois Pistoles, under the style and firm of Rioux and Renouf, Plaintiffs ; against THEOPHILE BEAULIEU, farmer, of Sainte Françoise, Defendant, to wit :

A land situate and being in the fifth range of Sainte Françoise, in the seigniory of Trois Pistoles, in the county of Temiscouata, in the district of Kamouraska, containing two acres in front by about forty two arpents in depth, bounded as follows : on the south west by Jean Baptiste St. Laurent, on the north west by the lands of the fourth range, on the south east by the lands of the sixth range, and on the north east by Jean Baptiste Duret—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Françoise, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next. at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of September next.

F. A. SIROIS,
Sheriff's Office, Sheriff.
Village of Kamouraska, 12th May, 1879. 4298
[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Kamouraska, to wit : } LA SOCIETE DE PRETS
No. 1863. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Quebec, Plaintiff; against THIBURCE DESSAINT, of the parish of Saint Louis de Kamouraska, farmer, Defendant, to wit :

Une terre située en la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, sur le premier rang de la seigneurie de Kamouraska, contenant deux arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir ; bornée au nord-ouest partie à l'Honorable Juge Routhier, et partie au chemin de la Reine, au sud-est au bout de la dite profondeur, joignant au côté nord-est partie le dit Honorable Juge Routhier, et partie les représentants de feu Alexandre Deschamps, et au côté sud-ouest à Louis Miller, écuyer—avec bâtisses dessus construites.

Cette terre sera vendue avec réserve de l'usufruit et jouissance la vie durant de Pierre Dessaint et Angèle Castonguay, son épouse, de l'emplacement suivant : Un emplacement situé au premier rang de la seigneurie de Kamouraska, contenant une étendue de trois perches de front sur un arpent de profondeur ; borné comme suit : au nord-ouest, sud-est et sud-ouest aux représentants Isaïe Dessaint, et au nord-est à l'Honorable Juge Routhier—circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendue à mon bureau, au palais de justice, au village de Kamouraska, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de septembre prochain.

F. A. SIROIS,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Village de Kamouraska, 12 mai 1879. 4299

[Première publication, 17 mai 1879.]

A land situate in the parish of Saint Louis de Kamouraska, in the first range of the seigniory of Kamouraska, containing two arpents in front by the depth there may be; bounded on the north west partly by the Honorable Judge Routhier, and partly by the Queen's highway, on the south east by the end of the said depth, on the north east side partly by the Honorable Judge Routhier, and partly by the representatives of the late Alexandre Deschamps, and on the south west side by Louis Miller, esquire—with the buildings thereon erected.

This land will be sold subject to the reserve of the usufruit and enjoyment during the lifetime of Pierre Dessaint and Angele Castonguay, his wife, of the following lot, to wit: A lot situate in the first range of the seigniory of Kamouraska, containing an extent of three acres in front by one arpent in depth; bounded as follows: on the north west, south east and south west by the representatives of Isaie Dessaint, and on the north east by the Honorable Judge Routhier—circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Kamouraska, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of September next.

F. A. SIROIS,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Village of Kamouraska, 12th May, 1879. 4300

[First published, 17th May, 1879.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } LA SOCIETE PERMA-
No. 289. } NENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS, corporation légale, ayant son principal bureau et lieu d'affaires en la cité de Québec ; contre DAME HENRIETTE LaRUE, épouse séparée quant aux biens de Sieur Abraham Talbot, du township Montmini, cultivateur, et le dit Abraham Talbot, tant pour lui-même que pour assister sa dite épouse en autant que besoin est, savoir:

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Gervais, au premier rang au sud du Bras, contenant quatre arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée par le le nord aux terres au sud du Bras, à la terre de Magloire Goulet et de Jean-Baptiste Bélanger, au sud à la terre de François Nadeau et de Joseph Labrecque, joignant au nord-est et au sud-ouest à Aurore Labrecque, représentant Jean-Baptiste Talbot—avec ensemble une maison, grange et autres bâtisses dessus contruites, circonstances et dépendances. A distraire de la dite terre un terrain de deux perches de front sur un arpent et demi de profondeur, plus ou moins—avec un moulin à farine et un moulin à scie, dalle, chaussée et pouvoir d'eau, avec aussi un chemin de communica-

Sheriff's Sale.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } LA SOCIETE PERMA-
No. 289. } NENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS, a legal corporation, having its principal office and place of business in the city of Quebec ; against DAME HENRIETTE LaRUE, wife separated as to property of Mr. Abraham Talbot, of township Montmini, farmer, and the said Abraham Talbot, both for himself and to assist his said wife in so far as need be, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Gervais, in the first range south of the Bras, containing four arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less ; bounded on the north by the lands south of the Bras, the land of Magloire Goulet and Jean Baptiste Belanger, on the south by the properties of François Nadeau and Joseph Labrecque, on the north east and south west by Aurore Labrecque, representing Jean Baptiste Talbot—with the house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving therefrom a land of two perches in front by one arpent and a half in depth, more or less—with a flour mill and a saw mill, flume, dam and water powers, also a road wide enough to admit of the passage of vehicles for the use and requisi-

tion assez large pour y passer en voiture pour les besoins et utilité des dits moulins, à partir du chemin Royal à venir aux dits moulins, appartenant à Cézaire Bernard, meunier, de Saint-Gervais.

2. Les lots de terre connus au livre de renvoi et sur le plan officiels du cadastre du township de Montmini, sous les Nos. 1 et 2, situés dans le troisième rang du township, contenant huit acres de terre de front avec quinze acres de profondeur; bornés par le nord au deuxième rang du dit township, par le sud à Honoré Boilard, par le sud-ouest à Joseph Castonguay, et par le nord-est à la route Boilard—circonstances et dépendances.

3. Un lot de terre de forme irrégulière, situé en le second rang du township Montmini, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel sous le No. 1; borné au nord par la ligne entre le premier et le deuxième rangs, au sud par un chemin public, à l'est par le No. 2, et à l'ouest par la ligne centrale, contenant onze chaînes et cinquante-six mailles de front sur quatre-vingt-huit chaînes et cinquante mailles de profondeur, formant cent deux acres, un rood et huit perches en superficie (102.1.8)—circonstances et dépendances.

4. Un lot de terre de forme irrégulière situé même township et même concession, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel sous le No. 2; borné vers le nord par la ligne entre le premier et le deuxième rangs, au sud par un chemin public, à l'est par le No, 3, et à l'ouest par le No. 1, ayant onze chaînes et cinquante-six mailles de front sur quatre-vingt-huit chaînes et cinquante mailles de profondeur, formant cent deux acres, un rood et huit perches (102.1.8)—avec un moulin à scie, une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Un autre lot de terre de forme irrégulière, situé même township et même concession, connu au livre de renvoi et sur le plan officiels sous le No. 3; borné vers le nord par la ligne entre le premier et le deuxième rangs, au sud par un chemin public, à l'est par le No. 4 A., à l'ouest par le No. 2, contenant soixante et quinze acres, deux roods et vingt-quatre perches en superficie (75.2.24)—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, le No. 1, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Gervais, JEUDI, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin; et les Nos. 2, 3, 4 et 5, à mon bureau, au palais de justice, dans le village de Montmagny, VENDREDI, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 10 mai 1879. 4235

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny : No. 328. } VINCENT COUILLARD DE BEAUMONT, cultivateur, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud; contre FELIX BELANGER, cultivateur, du même lieu, savoir :

Une terre située en la seconde concession, au sud de la Rivière du Sud, paroisse Saint-Pierre, de figure irrégulière, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre pour le comté de Montmagny, de la paroisse de Saint-Pierre, sous le No. 245; bornée vers le nord-est par les Nos. 243 et 244, vers le sud-ouest par les Nos. 246 et 247, vers le nord par un chemin public, et vers le sud par les Nos. 246 et 276, contenant en superficie cinquante-trois arpents et soixante-douze perches (53.72)—avec une maison, une grange et autres

ments of the said mills, starting from the Queen's highway and going to the said mills, belonging to Cézaire Bernard, miller, of Saint Gervais.

2. The lots of land known on the official plan and in the book of reference to the cadastre of township Montmini, as Nos. 1 and 2, situate in the third range of the said township, containing eight acres of land in front by fifteen acres in depth; bounded on the north by the second range of the said township, on the south by Honoré Boilard, on the south west by Joseph Castonguay, and on the north east by the Boilard road—circumstances and dependencies.

3. A lot of land of irregular outline, situate in the second range of township Montmini, known on the official plan and in the book of reference as No. 1; bounded on the north by the line between the first and second ranges, on the south by a public road, on the east by No. 2, and on the west by the centre line, containing eleven chains and fifty six links in front by eighty eight chains and fifty links in depth, forming one hundred and two acres, one rood and eight perches (102.1.8.) in superficial extent—circumstances and dependencies.

4. A lot of land of irregular outline, situate in the same township and concession, known on the official plan and in the book of reference as No. 2; bounded on the north by the line between the first and second ranges, on the south by a public road, on the east by No. 3, and on the west by No. 1, containing eleven chains and fifty six links in front by eighty eight chains and fifty links in depth, forming one hundred and two acres, one rood and eight perches (102.1.8.) in superficial extent—with a saw mill, a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. Another lot of land of irregular outline, situate in the same township and concession, known on the official plan and in the book of reference as No. 3; bounded on the north by the line between the first and second ranges, on the south by a public road, on the east by No. 4 A, on the west by No. 2, containing seventy five acres, two roods and twenty four perches (75.2.24) in superficies—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, lot No. 1, at the church door of the parish of Saint Gervais, on THURSDAY, the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon; and Nos. 2, 3, 4 and 5, at my office, in the court house, in the village of Montmagny, on FRIDAY, the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 10th May, 1879. 4236

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, No. 328. } VINCENT COUILLARD DE BEAUMONT, farmer, of the parish of Saint Pierre, Rivière du Sud; against FELIX BELANGER, farmer, of the same place, to wit:

A land situate in the second concession, south of the River du Sud, parish of Saint Pierre, of irregular outline, known on the official plan and in the book of reference of the cadastre for the county of Montmagny, of the parish of Saint Pierre, as No. 245; bounded on the north east by Nos. 243 and 244, on the south west by Nos. 246 and 247, on the north by a public road, and on the south by Nos. 246 and 276, containing in superficial extent fifty three arpents and seventy two perches (53.72)—with a house, a barn and

bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre, SAMEDI, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 10 mai 1879. 4237

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—Comté de L'Islet.

District de Montmagny, } AUGUSTE DUPUIS,
No. 340. } écuyer, de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, en sa qualité de ci-devant marchand associé avec Jean-Baptiste Dupuis, écuyer, du même lieu, sous la raison sociale de Jean-Baptiste et Auguste Dupuis, et connue aussi ci-devant marchand associé avec William Dumas, du même lieu, faisant alors affaires au dit lieu de Saint-Roch, sous la raison sociale d'Auguste Dupuis et compagnie ; contre CLORISSE THIBOUTOT, veuve de feu Frédérick Fournier, en son vivant, cultivateur, et Jean-Baptiste Fournier, son fils, cultivateur, tous de la paroisse Sainte-Perpétue, township Lafontaine, savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en le quatrième rang du township Lafontaine, portant, le No. 23, contenant cent acres, plus ou moins en superficie ; borné au nord au bout de la profondeur du rang, au sud au chemin Taché, au nord-est à Elzéard Lebel, et au sud-ouest au lot No. 22, occupé par Alfred Fournier — avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La moitié nord-est du lot de terre No. 24, même rang, contenant cinquante acres, plus ou moins en superficie ; borné au nord au bout de la profondeur du rang, au sud au chemin Taché; au sud-ouest à Elzéard Lebel, et au nord-est au lot No. 25, occupé par François Jalbert—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, en la paroisse de Saint-Jean Port Joly, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

J. D LÉPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 8 février 1879. 1303 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Bellechasse.

District de Montmagny, } LEON MARTINEAU,
No. 101. } ci-devant de Sainte-Agathe, meublier, maintenant de Joliette, clerc de Saint-Viateur ; contre THEOPHILE BAKER, de Saint-Michel, ci-devant bedeau, maintenant meublier, savoir :

Un emplacement de cinquante pieds de front sur soixante et dix-sept pieds de profondeur, mesure anglaise, située au village de Saint Michel, entre l'immeuble du capitaine Bourgault, au nord-est et celui des Demoiselles Pouliot, au sud-ouest, tenant au nord au chemin Royal, et au sud à Thomas Gaumont—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Lequel emplacement est grévé d'une rente constituée de douze piastres au capital de deux cent piastres en faveur des représentants de feu Magloire Garon, suivant acte de vente de ce dernier à Télesphore Drolet, devant Mtre. Wilfrid Launière, le quatre septembre mil huit cent cinquante quatre, et sera vendu à la charge de cette rente.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du

outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre, on SATURDAY, the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of October next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 10th May, 1879. 4238

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of L'Islet.

District of Montmagny, } AUGUSTE DUPUIS,
No. 340. } esquire, of the parish of Saint Roch des Aulnets, in his quality of former partner of with Jean Baptiste Dupuis, esquire, of the same place, under the style and firm of Jean Baptiste and Auguste Dupuis, and also as having formerly been partner with William Dumas, of the same place, then carrying on business at Saint Roch aforesaid, under the style and firm of Auguste Dupuis and company ; against CLORISSE THIBOUTOT, widow of the late Frederick Fournier, in his lifetime, farmer, and Jean Baptiste Fournier, his son, farmer, both of the parish of Sainte Perpetue, township of Lafontaine, to wit :

1. A land situate in the fourth range of township Lafontaine, being No. 23, containing one hundred acres, more or less, in superficies; bounded on the north by the end of the depth of the range, on the south by the Taché road, on the north east by Elzeard Lebel, and on the south west by the lot No. 22, occupied by Alfred Fournier—with a house, barn and ontbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The north east half of lot No. 24, same range, containing fifty acres, more or less, in superficies ; bounded on the north by the end of the depth of the range, on the south by the Taché road, on the south west by Elzéard LeBel, and on the north east by lot No. 25, occupied by François Jalbert—no buildings.

To be sold at the registry office, in the parish of Saint Jean Port Joly, on WEDNESDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 8th February, 1879. 1304

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Bellechasse.

District of Montmagny, } LEON MARTINEAU,
No. 101. } formerly of Sainte Agathe, joiner, now of Joliette, Clerc de Saint Viateur ; against THEOPHILE BAKER, of Saint Michel, formerly sexton, and now cabinet maker, to wit :

A lot of fifty feet in front by seventy seven feet in depth, english measure, situate in the village of Saint Michel, between the property of Capitaine Bourgault, on the north east by the property of the Misses Pouliot, on the south west, bounded on the north by the Queen's highway, on the south by Thomas Gaumont—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being charged with a constituted rent of twelve dollars on the capital of two hundred dollars, in favor of the representatives of the late Magloire Garon, by deed of sale from the latter to Telesphore Drolet, before Mtre. Wilfrid Launière, on the fourth day of September, one thousand eight hundred and fifty four, and will be sold subject to this rent.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel, on THURSDAY, the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the fore-

matin. Le bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 8 février 1879. 1305 3

[Première publication, 15 février 1879.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA COMPAGNIE DE DÉ-
No. 1983. } POT ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse; contre BERNARD DEVLIN, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, en la paroisse de Notre-Dame, dans le district de Montréal, étant la partie centrale du lot numéro cent un (101), du plan officiel, étant situé à trente-huit pieds six pouces de la ligne sud-est du dit lot, contenant en largeur vingt-sept pieds de front et soixante et sept pieds en arrière, sur une profondeur de deux cent sept pieds, la ligne nord-ouest étant droite et la ligne sud-est courant et mesurant comme suit: partant de la rue Saint-Urbain vers le sud-ouest soixante et seize pieds; de là sud-est huit pieds et six pouces; de là encore vers le sud-ouest à travers la maison ci-après mentionnée, soixante et six pieds; de là au sud cinquante-quatre pieds à la remise; de là nord-ouest le long du front de la remise trois pieds et trois pouces; et enfin au sud-ouest à travers la dite remise, dix-huit pieds; borné en front par la rue Saint-Urbain, en arrière par une ruelle, du côté sud-est par la partie sud-est du dit lot vendu à Charles Hagar, et du côté nord-ouest par la partie nord-ouest du dit lot appartenant au dit défendeur, et appartenant autrefois à un nommé Robert Morris—avec une maison à deux étages et demi, en brique et en pierre, semi isolée, et remise sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bret rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4285

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA COMPAGNIE DE
No. 2016. } DEPOT ET DE PRET DU CANADA, Demanderesse; contre ISABELLA WETHERILL MILNE, épouse dûment séparée de biens de James Muir, et le dit James Muir pour assister sa dite épouse, Défendeurs.

Un lot de terre situé en les municipalité et paroisse de Notre-Dame de Grâce, district de

noon. Said writ returnable on the twenty third day of June next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 8th February, 1879. 1305

[First published, 15th February, 1879.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same whith the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 1983. } COMPANY OF CANADA, Plaintiffs; against BERNARD DEVLIN, Defendant.

A lot of land situate in Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, in the parish of Notre Dame, in the district of Montreal, being the centre portion of lot number one hundred and one (101), of the official plan, lying thirty eight feet and six inches from the south east line of the said lot, containing in width twenty seven feet in front and sixty seven feet in rear, by a depth of two hundred and seven feet, the north west line being straight and the south east line running and measuring as follows: starting from Saint Urbain street, south westwardly seventy six feet; thence south easterly eight feet and six inches; thence again south westwardly through the dwelling house hereinafter mentioned, sixty six feet; thence southerly fifty four feet to the shed; thence north westerly along the front of the shed, three feet and three inches; and lastly south westerly through the said shed eighteen feet; bounded in front by Saint Urbain street, in rear by a lane, on the south east side by the south east portion of the said lot sold to Charles Hagar, and on the north west side by the north west portion of the said lot belonging to the said defendant, and heretofore belonging to one Robert Morris—with a two story and a half brick and stone semi detached, dwelling house and shed thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fourth day of October next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4286

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 2016. } COMPANY OF CANADA, Plaintiffs; against ISABELLA WETHERILL MILNE, wife separated as to property from James Muir, and the said James Muir to assist his said wife, Defendants.

A lot of land situate in the municipality and parish of Notre Dame de Grâce, district of Mont-

Montréal, étant la partie sud-est du lot numéro trois cent vingt-quatre, du plan officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, de laquelle Notre-Dame de Grâce a été détachée, contenant deux cents pieds de front sur cent quatre-vingt-sept pieds et dix pouces de profondeur ; borné en front au sud-ouest par le chemin Brehaut, en arrière au nord-est par le lot numéro trois cent vingt-cinq, d'un côté au sud-est par une rue, et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu du dit lot numéro trois cent vingt-quatre—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4283

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE REVEREND
No. 853. } CHARLES CHETWOOD HAMILTON, Demandeur ; contre WILLIAM B. LAMBE, Défendeur.

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine d'icelle, au coin des rues Mansfield et Sainte-Catherine, étant le numéro quatorze cent vingt-cinq (1425), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, et contenant cent vingt pieds de front sur trente-deux pieds de profondeur, le tout mesure anglaise plus ou moins ; borné en front au nord-est par la dite rue Mansfield, en arrière au sud-ouest par le lot numéro quatorze cent vingt-six, d'un côté au nord-ouest par une ruelle, et de l'autre côté au sud-est par la dite rue Sainte-Catherine—avec une maison en briques à trois étages et autres dépendances sus-érigées, avec aussi le droit de passage en commun avec d'autres sur la dite ruelle pour communiquer du dit lot à la dite rue Mansfield et *vice versa*.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX HEURES ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4289

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MARY KELSO *et al.*,
No. 795. } Demandeurs ; contre WILLIAM B. LAMBE, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, étant la partie sud-est du lot de terre portant le numéro soixante et six (66), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, la dite partie contenant vingt-six pieds de largeur sur cent cinq pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front au nord-est par la rue Bleury, en arrière au sud-ouest par une ruelle en commun ou passage de quatorze pieds de largeur, mesure anglaise, d'un côté au nord-ouest par la partie nord-ouest du dit lot numéro soixante et six, et de l'autre côté au sud-est par le lot numéro soixante et cinq, sur le dit plan officiel—avec une maison en pierre et en briques à trois étages, et autres bâtisses sus-érigées, laquelle maison est connue sous le numéro six, Gladstone Terrace, avec le droit de mitoyenneté dans les murs de côté de la dite maison et autres bâtisses et des clôtures qui séparent le dit lot des propriétés voisines, et avec le droit de passage acquis par le

real, being the south east portion of lot number three hundred and twenty four, of the official plan of the municipality of the parish of Montreal, from which Notre-Dame de Grâce, has been detatched, containing two hundred feet in front by one hundred and eighty seven feet and ten inches in depth ; bounded in front to the south west by Brehaut's road, in rear to the north east by lot number three hundred and twenty five, on one side to the south east by a street, and on the other side to the north west by the remainder of said lot number three hundred and twenty four—with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of September next.

M. H. SANBOBN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4284

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE REVEREND CHAR-
No. 853. } LES CHETWOOD HAMILTON, Plaintiff ; against WILLIAM B. LAMBE, Defendant.

A lot of land situate in the city of Montreal, in the Saint Antoine ward thereof, on the corner of Mansfield and Sainte Catherine streets, being the number fourteen hundred and twenty five (1425), of the official plan and book of reference of the said ward, and containing one hundred and twenty feet in front by thirty two feet in depth, the whole english measure and more or less ; bounded in front to the north east by the said Mansfield street, in rear to the south west by lot number fourteen hundred and twenty six, on one side to the north west by a lane, and on the other side to the south east by the said Sainte Catherine street—with a brick house three storeys high and other dependencies thereon erected, with also the right of way in common with others through the said lane to communicate from the said lot to the said Mansfield street and *vice versa*.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4290

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } MARY KELSO *et al.*, Plain-
No. 795. } tiffs ; against WILLIAM B. LAMBE, Defendant.

A lot of land situate in the Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, being the south east part or portion of the lot of land bearing the number sixty six (66), upon the official plan and book of reference of the said Saint Lawrence ward, the said portion containing twenty six feet in width by one hundred and five feet in depth, the whole english measure and more or less ; bounded in front to the north east by Bleury street, in rear to the south west by a common lane or passage of fourteen feet in width, english measure, on one side to the north west by the north west portion of said lot number sixty six, and on the other side to the south east by lot number sixty five, on the said official plan—with a three storey stone and brick house thereon erected, and outbuildings and which house is known as number six, Gladstone Terrace, with the *mitoyenneté* of the end walls of said house and outbuildings, and of the fences dividing said lot from the adjoining properties and with the rights of passage acquired by said William

dit William B. Lambe, appartenant au lot ci-dessus décrit.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4287

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ALFRED DALBEC, Demandeur ; contre
No. 1402. } MAURICE BROUILLET DIT GILOT, Défendeur.

1. Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Bazile le Grand, formant ci-devant partie de la paroisse de Saint-Bruno, dans le comté de Chambly, district de Montréal, dans le rang ou concession appelé Les Trente, de la contenance de deux arpents de front jusqu'à la profondeur de dix arpents ; et de là trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, formant trente arpents de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise ; bornée en front par le ruisseau Macé, et par derrière par un terrain appartenant à Antoine Rocheleau — avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites, et connu et désignée sur le plan et au livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Bruno, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-huit (488).

2. Un lot ou lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-Bazile le Grand, formant ci-devant partie de la paroisse de Saint-Bruno, dans le comté de Chambly, district de Montréal, dans le rang ou la concession appelé Les Trente, de la contenance de trois arpents de front sur neuf arpents de profondeur ; et de là un arpent et demi de front sur six arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et sans garantie de mesure précise ; borné en front par le chemin Des Trente—et avec une maison et autres dépendances dessus construites. Ce lot ou lopin de terre est connu et désigné au plan et sur le livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-Bruno, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quatre (484).

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bazile le Grand, le DIX-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4291

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANCE ALIAS FRANÇOIS GALIPEAU, junior,
No. 595. } Demandeur ; contre ALEXIS TOUPIN, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de la Pointe aux Trembles, dans le district de Montréal ; bornée la dite terre en front par le fleuve Saint-Laurent, et connue et désignée comme lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe aux Trembles, dans le comté d'Hochelaga—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe aux Trembles, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 14 mai 1879. 4293

[Première publication, 17 mai 1879.]

B. Lambe, appertaining to above described lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4288

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ALFRED DALBEC, Plaintiff ; against MAURICE
No. 1402. } BROUILLET DIT GILOT, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint Bazile le Grand, forming heretofore part of the parish of Saint-Bruno, in the county of Chambly, district of Montreal, in the range or concession called *Les Trente*, containing two arpents in front by a depth of ten arpents ; and thence three arpents in front by twenty arpents in depth, forming thirty arpents in depth, more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by Macé creek, in rear by a land belonging to Antoine Rocheleau—with a house, barn and outbuildings thereon erected, and known and designated on the official plan and in the book of reference for the parish of Saint Bruno, as number four hundred and eighty eight (488).

2. A lot of land situate in the parish of Saint Bazile le Grand, forming heretofore part of the parish of Saint Bruno, in the county of Chambly, district of Montreal, in the range or concession called *Les Trente*, containing three arpents in front by nine arpents in depth, and from there one arpent and a half in front by six arpents in depth more or less, and without warranty as to precise measurement ; bounded in front by the *Des Trente* road—with a house and other dependencies thereon erected. Said lot being known and designated on the official plan and in the book of reference for the parish of Saint Bruno, as number four hundred and eighty four (484).

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bazile le Grand, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4292

[First published, 17th May 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } FRANCE ALIAS FRANÇOIS GALIPEAU, junior,
No. 595. } Plaintiff ; against ALEXIS TOUPIN, Defendant.

A land situate and being in the parish of La Pointe aux Trembles, in the district of Montreal ; said land being bounded in front by the river Saint Lawrence, and known and designated as number one hundred and ninety seven (197), on the official plan and in the book of reference for the said parish of La Pointe aux Trembles, in the county of Hochelaga—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of La Pointe aux Trembles, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of September next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 14th May, 1879. 4294

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } WILLIAM JAMIESON,
No. 2604. } Demandeur ; contre ARCHIBALD MOODY, Défendeur.

Ces deux lots de terre situés sur la rue Britannia, à la Pointe Saint-Charles, dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, et connus et désignés sous les numéros quatre et cinq, sur le plan de subdivision dûment déposé du lot numéro quatre cent quatre (404), aux plan et livre de renvoi du dit quartier Sainte-Anne, faisant front sur la rue Britannia, en la dite cité de Montréal - avec une petite maison sus-érigée.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Montréal, 19 mars 1879. 2475 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME AGNES HUNTER
No. 2208. } ARMOUR, Demanderesse ; contre ROBERT GARDNER, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier de la dite cité, sous le numéro quatorze cent quatre-vingt dix-neuf (1499) ; borné en front par la rue Dalhousie—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Un autre lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne de Montréal, dite paroisse, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier de la dite cité, sous le numéro quinze cent sept (1507) ; borné en front par la rue Nazareth—avec les bâtisses sus-érigées.

3. Une partie de ce lot de terre dans le dit quartier Sainte-Anne de Montréal, dite paroisse, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier de la dite cité, sous le numéro quinze cents (1500), la dite partie ainsi désignée est bornée en front par la rue Dalhousie, où elle mesure environ vingt-deux pieds six pouces en arrière par l'autre terre du défendeur en deuxième lieu ci-dessus décrite, où elle mesure environ cinquante-neuf pieds d'un côté, au nord par le lot en premier lieu ci-dessus décrit, où il mesure quatre-vingt-seize pieds, de l'autre côté au sud partie par la rue Brennan et partie par le lot en cinquième lieu ci dessous décrit, mesurant le long du dit côté environ cent deux pieds, le tout plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

4. Une partie de ce lot de terre dans le dit quartier Sainte-Anne de Montréal, dite paroisse, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier de la dite cité, sous le numéro quinze cent six (1506), la dite partie décrite comme suit : bornée en front par la rue Nazareth, où elle mesure environ quarante-huit pieds six pouces en arrière par la propriété ci-après décrite, où elle mesure environ douze pieds six pouces, d'un côté sud par la rue Brennan, ou elle mesure environ cent trois pieds, de l'autre côté nord par le lot en deuxième lieu décrit, où elle mesure quatre-vingt-seize pieds six pouces, le tout plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

5. Une partie de ce lot de terre dans le dit quartier Sainte-Anne de Montréal, dite paroisse, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier de la dite cité, sous le numéro quinze cent un (1501) ; la dite partie étant le coin nord d'icelui, et de forme triangulaire, faisant front sur la rue Brennan, où elle mesure environ quarante pieds ; borné au nord-est par le lot en

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } WILLIAM JAMIESON,
No. 2604. } Plaintiff ; against ARCHIBALD MOODY, Defendant.

Those certain two lots of lands situate on Britannia street, at Point Saint Charles, in the Saint Ann's ward, of the said city of Montreal, and known and designated under the numbers four and five, upon the duly deposited subdivision plan of lot number four hundred and four (404), upon the official plan and book of reference of said Saint Ann's ward, fronting on Britannia street, in the said city of Montreal—with a small house thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirty first day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Montreal, 19th March, 1879. 2476

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME AGNES HUNTER
No. 2208. } ARMOUR, Plaintiff ; against ROBERT GARDNER, Defendant.

1. A lot of land in the Saint Ann's ward, in the city of Montreal, parish of Notre Dame, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward of said city, as number fourteen hundred and ninety nine (1499) ; bounded in front by Dalhousie street—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land in the said Saint Ann's ward of Montreal, said parish, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward of said city, as number fifteen hundred and seven (1507) ; bounded in front by Nazareth street—with the buildings thereon erected.

3. A part of that lot of land in the said Saint Ann's ward of Montreal, said parish, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward of said city, as number fifteen hundred (1500), said part thus described ; bounded in front by Dalhousie street, where it measures about twenty two feet six inches in rear by the Defendant's other land secondly above described, where it measures about fifty nine feet on one side, north by the lot firstly above described, where it measures ninety six feet on the other side, south partly by Brennan street and partly by lot fifthly hereinbelow described, measuring along said side about one hundred and two feet, the whole more or less—with the buildings thereon erected.

4. A part of that lot of land in said Saint Ann's ward of Montreal, said parish, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward of said city, as number fifteen hundred and six (1505), said part described as follows : bounded in front by Nazareth street, where it measures about forty eight feet six inches, in rear by the property nextly described, where it measures about twelve feet six inches, on one side south by Brennan street, where it measures about one hundred and three feet, on the other side north by the lot secondly above described, where it measures ninety six feet six inches, all more or less—with the buildings thereon erected.

5. A part of that lot of land in said Saint Ann's ward of Montreal, said parish, known and designated on the official plan and in the book of reference of said ward of said city, as number fifteen hundred and one (1501), said part being the northern corner thereof, and triangular in form, fronting on Brennan street, where it measures about forty feet ; bounded on the north east by

dernier lieu ci-dessus décrit, ou elle mesure environ douze pieds six pouces au nord-ouest par le lot en troisième lieu ci-dessus décrit, ou elle mesure environ quarante pieds, le tout plus ou moins comme susdit—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1879. 2473 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal

Montréal, à savoir : } JOSEPH NAPOLEON
No. 860. } AZARIE ARCHAMBAULT *et uxor*, Demandeurs ; contre THEOPHILE MONGEAU, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans le village de la paroisse de Verchères ; borné en front par le chemin de la Reine, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels sous le numéro quatre-vingt-trois (83), du dit plan pour la paroisse de Verchères—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné sous les numéros contigus soixante et dix-sept (77) et soixante et treize (73), du dit plan officiel de la dite paroisse ; borné en front au sud-ouest par le chemin public conduisant au fleuve Saint-Laurent, et au nord-est par le chemin qui conduit au moulin, au sud-est par les numéros 69, 70, 71, 72 et 78, du dit plan, et au nord-ouest par les numéros 76 et 74, du dit plan—avec une maison et autres dépendances érigées sur le lot soixante et dix-sept (77), lot sur le chemin allant au fleuve Saint-Laurent.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu ; borné en front par le chemin conduisant au fleuve Saint-Laurent, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro soixante et quinze, du dit plan—avec un moulin à vent dessus construit.

4. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu ; connu et désigné sous les numéros cent dix-sept (117), et soixante et trois (63), soixante et quatre (64) et soixante et cinq (65), du dit plan ; borné en front par le fleuve Saint-Laurent—avec une jetée construite sur le numéro soixante et quatre (64), du dit plan, faisant partie d'un quai occupé par la Compagnie de Navigation de Richelieu et Ontario.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Verchères, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1879. 2471 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } CHARLES B. FALARDEAU, Demandeur ;
No. 5. } contre les terres et tenements d'ARTHUR McGINN, Défendeur.

La moitié indivise d'une étendue de terre située dans la cité de Montréal, district de Montréal, rue Craig, de forme triangulaire, d'environ dix pieds sur vingt, contenant toute l'étendue de terre environ quatre-vingt-quinze pieds en superficie, mesure anglaise, faisant partie du lot officiel cent quatre-vingt-sept (187), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, et aussi la moitié indivise des bâtisses construites et améliorations faites sur le dit lot.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et

the lot last above described, where it measures about twelve feet six inches on the north west by the lot thirdly described, where it measures about forty feet, all more or less as aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1879. 2474

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH NAPOLEON
No. 860. } AZARIE ARCHAMBAULT *et uxor*, Plaintiffs ; against THEOPHILE MONGEAU, Defendant.

1. A lot of land situate in the village of the parish of Vercheres ; bounded in front by the Queen's highway, known and designated on the official plan and book of reference, as number eighty three (83), on the said plan, for the parish of Verchères—with the house and outbuildings thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish, as numbers seventy seven (77) and seventy three (73), contiguous ; bounded in front to the south west by a road leading to the river Saint Lawrence, and on the north east by the road leading to the mill, on the south east by numbers 69, 70, 71, 72 and 78, on the said plan, and on the north west by numbers 76 and 74, on the said plan—with a house and other dependencies erected on said lot number seventy seven (77), on the road leading to the river Saint Lawrence.

3. Another lot of land situate at the same place ; bounded in front by the road leading to the river Saint Lawrence, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish, as number seventy five, on the said plan—with a windmill thereon erected.

4. Another lot of land situate at the same place, known and designated as numbers one hundred and seventeen (117), sixty three (63), sixty four (64) and sixty five (65), on the said plan ; bounded in front by the river Saint Lawrence—with a pier built on number sixty four (64), on the said plan, forming part of a wharf occupied by the Richelieu and Ontario Navigation Company.

To be sold at the parochial church door of the parish of Verchères, the TWENTY THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff Office,
Montreal, 19th March, 1879. 2472

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } CHARLES B. FALARDEAU, Plaintiff ; against
No. 5. } the lands and tenements of ARTHUR McGINN, Defendant.

The one undivided half of a certain piece of land situated in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Craig street, of triangular shape, of about ten feet by twenty, containing the whole of the said piece of land about ninety five superficial feet, english measure, forming part of lot official one hundred and eighty seven (187), of the book and plan of reference of Saint James ward of said city of Montreal, and also the one undivided half of the buildings and improvements erected on the said lot.

To be sold at my office, in the city and district

district de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1381 3
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 756. } LPRET HYPOTHECAIRE DE LA PUISSANCE, Demanderesse ; contre DAME MARIE ARTHEMISE DAVID *et vir.*, Defenderesse.

Un certain lopin de terre ou emplacement sis et situé en la cité de Montréal, quartier Saint-Laurent, faisant partie du terrain anciennement connu sous le nom de Jardin Zoologique de Guilbault, portant le numéro dix-neuf, au plan figuratif annexé au procès-verbal de saisie dans une cause portant le numéro 1704, à la poursuite de Chs. Lacoste, écuyer, avocat, demandeur, contre Demoiselle J. M. Guilbault, Défenderesse; borné en front par la rue Arcarde, en arrière par un passage mitoyen, au nord par le numéro vingt, au dit plan, au sud par le dit passage mitoyen, contenant le dit lot de terre vingt-six pieds de front sur soixante dix-neuf pieds de profondeur, plus ou moins ; lequel dit lot fait partie du numéro dix huit, sur les plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal (18)—avec une maison et autres dépendances dessus contruites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMI de l'avant-midi. Le bref rapportable le premier jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Deputé Shérif.
Montréal, 19 février 1879. 1617 3
[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH VALADE, De-
No. 2295. } Jmandeur; contre JOSEPH LECLERC, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Joseph Marsan dit Lapierre, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, mesurant vingt pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, de mesure française ; borné en front par la rue Dorchester, d'un côté au nord est par les héritiers Rose, d'autre côté au sud-ouest par le Demandeur, et en arrière par les héritiers Appleton, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Louis, comme étant la juste moitié nord est du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385)—avec une maison en brique à deux étages et autres bâtisses sus-érigées ; avec droit de passage dans la ruelle située à peu près au centre du dit lot, et communiquant à la rue Dorchester, en commun avec les propriétaires de la partie sud-ouest du susdit lot.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1373 3
[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } AUGUSTIN ROBERT *et*
No. 2539. } A*al*, Demandeurs ; contre

of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twentieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1382
[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE DOMINION MORT-
No. 756. } TGAGE AND LOAN COMPANY, Plaintiff ; against DAME MARIE ARTHEMISE DAVID *et vir.*, Defendants.

A certain lot of land situate and being in the city of Montreal, Saint Lawrence ward, as forming part of the lot formerly known as Guilbault's Zoological Gardens, being number nineteen, on the figured p an, annexed to the *procès-verbal* of seizure in a suit bearing the number 1704, at the instance of Chs. Lacoste, esquire, advocate, Plaintiff; against Miss. J. M. Guilbault, defendant; bounded in front by Arcade street, in rear by a common passage, on the north by number twenty, on the said plan, on the south by the said common passage, said lot of land measuring twenty six feet in front by seventy nine feet in depth, more or less; which said lot forms part of number eighteen (18), on the official plan and in the book of reference for Saint Lawrence ward aforesaid, in the city of Montreal—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of July next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th February, 1879. 1618
[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOSEPH VALADE, Plaintiff;
No. 2295. } Jagainst JOSEPH N. LECLERC, in his quality of curator to the vacant estate of the late Joseph Marsan dit Lapierre, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring twenty feet in front by eighty feet in depth, more or less, french measure; bounded in front by Dorchester street, on one side to the north east by the heirs Rose, on the other side to the south west by the Plaintiff, and in rear by the heirs Appleton, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Louis ward, as being the exact north east half of lot number three hundred and eighty five (385)—with a brick house, two storeys high thereon erected; and also with right of passage in the lane situate nearly in the centre of the said lot, and leading to Dorchester street, in common with the proprietors of the south west half of the said lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1374
[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } AUGUSTIN ROBERT *et al.*,
No. 2539. } A Plaintiffs ; against DAME

DAME THERESA NORTHGRAVES *et vir*, Défendeurs.

1. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Notre-Dame de Montréal, cité et district de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro deux cent huit (208); borné en front par la rue Bonaventure—sans bâtisses.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de cette cité, sous le numéro deux cent deux (202); borné en front par la rue Chatham—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, étant la partie nord-est du lot numéro cent quatre-vingt-onze (191), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de cette cité, la dite partie étant la moitié du dit lot numéro cent quatre-vingt-onze (191); borné en front par la rue Canning—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 février 1879. 1377 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir: } LES COMMISSAIRES
No. 8560. } D'ECOLE POUR LA MUNICIPALITE SCHOLAIRE DE SAINT-HENRI, Demandeurs; contre VICTOR HUDON, Défendeur.

Les immeubles ci-après décrits, situés sur le canal Lachine, en la ville de Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, savoir:

1. Les numéros de subdivision un, deux, trois, quatre, cinq, six et vingt et un (1, 2, 3, 4, 5, 6 et 21), du numero mille neuf cent treize (1913), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, pour les fins d'enregistrement; borné en front par la berge du Canal Lachine.

2. Au lieu ci-dessus mentionné, la moitié sud-ouest du lot de subdivision numéro vingt (20), du dit numéro officiel mille neuf cent treize (1913), de la dite paroisse de Montréal; borné en front par la berge du Canal Lachine.

3. Au lieu ci-dessus mentionné la moitié sud-ouest des lots de subdivision des numéros neuf et dix (9 et 10), du numéro trois mille quatre cent douze (3412), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, pour les fins d'enregistrement; borné en front par la berge du Canal Lachine.

4. Au lieu ci-dessus mentionné, le lot de subdivision numéro sept (7), du numéro trois mille quatre cent treize (3413), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal; borné en front par la berge du dit Canal Lachine.

5. Au lieu ci-dessus mentionné, le lot de subdivision numéro treize (13), du numéro mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1794), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal; borné en front par la berge du dit Canal Lachine.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 11 février 1879. 1379 3

[Première publication, 15 février 1879.]

THERESA NORTHGRAVES *et vir.*, Defendants.

1. A lot of land situate and being in the parish of Notre-Dame de Montreal, city and district of Montreal, in Saint Antoine ward, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, as number two hundred and eight (208); bounded in front by Bonaventure street—no buildings.

2. Another lot of land situate and being at the same place, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward of the said city, as number two hundred and two (202); bounded in front by Chatham street—without buildings.

3. Another lot of land situate and being at the same place, being the north east part of lot number one hundred and ninety one (191), known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, in this city, said part being the half of lot number one hundred and ninety one (191); bounded in front by Canning street—no buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th February, 1879. 1378

[First published 15th February, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit: } THE SCHOOL COMMIS-
No. 8560 } SIONERS OF THE SCHOOL MUNICIPALITY OF SAINT HENRI, Plaintiffs; against VICTOR HUDON, Defendant.

The immovable property hereinafter described, situate on the Lachine Canal, in the town of Saint Henri, forming heretofore part of the parish of Montreal, to wit:

1. Lots subdivision numbers one, two, three, four, five, six and twenty one (1, 2, 3, 4, 5, 6 and 21), of number nineteen hundred and thirteen (1913), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, for registration purposes; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

2. At the place above mentioned, the south west half of subdivision lot number twenty (20), of said lot number nineteen hundred and thirteen (1913), of the said parish of Montreal; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

3. At the place above mentioned, the south west half of subdivision lots numbers nine and ten (9 and 10), of lot number three thousand four hundred and twelve (3412), on the official plan and in the book of reference of the parish of Montreal, for registration purposes; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

4. At the place above mentioned, subdivision lot number seven (7), of number three thousand four hundred and thirteen (3413), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

5. At the place above mentioned subdivision lot number thirteen (13), of number seventeen hundred and ninety four (1794), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal; bounded in front by the edge of the Lachine Canal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JUNE next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 11th February, 1879. 1380

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } CHARLES B. FALAR-
No. 1134. } DEAU, Demandeur ; contre les terres et tènements de PAUL U. DESMARAIS, en sa qualité de tuteur *ad hoc* nommé aux enfants mineurs d'Arthur McGinn, Défendeur.

La moitié indivise d'une étendue de terre située dans la cité et district de Montréal, rue Craig, de forme triangulaire, d'environ dix pieds sur vingt, contenant la dite étendue de terre quatre-vingt-quinze pieds en superficie, mesure anglaise, et faisant partie du lot officiel cent quatre-vingt-sept (187), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, et le résidu du dit lot officiel numéro cent quatre-vingt-sept, et aussi la moitié indivise de toutes bâtisses construites et améliorations faites sur tout le dit lot.

Pour être vendue en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1383 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder de la cité de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE TRESORIER DE LA
No. 1642. } CITE DE MONTREAL, Demandeur ; contre LOUIS A DAMOUR, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse Sainte-Brigitte, dit district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour les fins d'enregistrement pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro sept (7), contenant le dit lot trois mille sept cent vingt-six pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la dite rue Sainte-Marie, en arrière et d'un côté, par le numéro six (6), et de l'autre côté, par la rue Panet, du dit plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1369 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE CREDIT FONCIER
No. 1270. } DU BAS-CANADA, Demandeur ; contre FRANÇOIS H. P. BRUNET, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint Joachim de la Pointe Claire, dans le district de Montréal, dans la Côte Sainte-Marie, touchant par un bout aux terres du bord de l'eau, de la Pointe-Claire, et de l'autre bout aux terres du bord de l'eau de Sainte-Geneviève, étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Pointe-Claire, comté Jacques-Cartier, sous le numéro cent soixante-dix-sept (177)—avec maison, grange, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 11 février 1879. 1375 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } CHARLES B FALARDEAU,
No. 1134. } Plaintiff ; against the lands and tenements of PAUL U. DESMARAIS, in his quality of tutor *ad hoc* to the minor children of Arthur McGinn, Defendant.

The one undivided half of a certain piece of land situated in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Craig street, of triangular shape, of about ten feet by twenty, containing the said whole piece of land ninety five superficial feet, english measure, and forming part of official lot one hundred and eighty seven (187), of the plan and book of reference for Saint James ward, said city of Montreal, and the remainder of said lot official number one hundred and eighty seven, and also one undivided half of all the buildings and improvements erected on the whole of said lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1384

[First published 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Recorder's Court of the city of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TREASURER OF
No. 1642. } THE CITY OF MONTREAL, Plaintiff ; against LOUIS A. DAMOUR, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montreal, in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, parish of Sainte Brigitte, district of Montreal aforesaid, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, as number seven (7) ; said lot containing three thousand seven hundred and twenty six feet, english measure, more or less ; bounded in front by Saint Mary street, in rear and on one side by number six (6), and on the other side by Panet street, on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty seventh day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1370

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU
No. 1270. } BAS CANADA, Plaintiff ; against FRANÇOIS H. P. BRUNET, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, in the district of Montreal, in the Côte Sainte Marie, adjoining at one end the lands on the brink of the water at Pointe Claire, at the other end the lands at adjoining the water at Sainte Geneviève, known and designated as lot number one hundred and seventy seven (177), upon the official plan and book of reference of the said parish of Saint Joachim de la Pointe Claire—with house, barn and other dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joachim de la Pointe Claire, on the NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 11th February, 1879. 1376

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND LOAN
No. 2357. } COMPANY OF CANADA, Demanderesse ; contre MICHEL C. J. COURSOL, Défendeur.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, dans le district de Montréal, contenant vingt et un pieds et six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, et étant les quatre cinquième nord-est de la subdivision numéro quatre-vingt, et un pied trois pouces sud-ouest de la subdivision quatre-vingt-un, du lot numéro quatre-vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, du côté sud-ouest par la propriété de Jonathan S. C. Wurtele, et du côté nord-est par la propriété ci-après en deuxième lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, et étant une partie de la subdivision quatre-vingt-un, du lot numéro quatre-vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, et des deux côtés par d'autres parties de la dite subdivision comprise dans les propriétés ci-dessus en premier lieu décrite et ci-après en troisième lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

3. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, et étant les deux pieds six pouces nord-est, de la largeur de la subdivision quatre-vingt-une, et les dix-neuf pieds sud-ouest de la largeur de la subdivision quatre-vingt-deux, du lot numéro quatre-vingt sept, aux plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, du côté sud-ouest par la propriété ci-dessus en deuxième lieu décrite, et du côté nord-est par la propriété ci dessous en quatrième lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en brique, et les dépendances sus-érigées.

4. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, étant les six pieds trois pouces nord-est de la subdivision quatre-vingt-trois, du lot numéro quatre-vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, du côté sud-ouest par la propriété ci-dessus en troisième lieu décrite, et du côté nord-est par la propriété ci-après en cinquième lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

5. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglise, et étant les deux cinquièmes nord-est de la subdivision quatre-vingt-trois, et les onze pieds six pouces sud-ouest de la subdivision quatre-vingt quatre, du lot numéro quatre-vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, du côté sud-ouest par la propriété ci-dessus en quatrième lieu décrite, et du côté nord-est par la propriété ci-après en sixième lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

6. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, et étant les treize pieds neuf pouces

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 2357. } COMPANY OF CANADA, Plaintiffs ; against MICHEL C. J. COURSOL, Defendant.

1. A lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, in the district of Montreal, containing twenty one feet six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being the north east four fifth of subdivision eighty, and the south west one foot and three inches of subdivision eighty one, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property of Jonathan S. C. Wurtele, and on the north east side by the property herein below secondly described—with a cut stone and brick dwelling house, and dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being part of subdivision eighty one, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, and on both sides by other parts of the said subdivision included in the properties herein above first and hereinafter thirdly described—with a cut stone and brick dwelling house and dependencies thereon erected.

3. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being the north easterly two feet six inches of the width of subdivision eighty one, and the south westerly nineteen feet of the width of subdivision eighty two, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property hereinabove secondly described, and on the north east side by the property hereinafter fourthly described—with a cut stone and brick dwelling house, and dependencies thereon erected.

4. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet and six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, being the north easterly six feet three inches of subdivision eighty three, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by the Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property hereinabove thirdly described, and on the north east side by the property hereinafter fifthly described—with a cut stone and brick dwelling house, and dependencies thereon erected.

5. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet and six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being the north east two fifth of subdivision eighty three, and the south westerly eleven feet and six inches of subdivision eighty four, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property hereinabove fourthly described, and on the north east side by the property hereinafter sixthly described—with a cut stone and brick dwelling house, and dependencies thereon erected.

6. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being the north easterly thirteen

nord-est de la largeur de la subdivision quatre-vingt-quatre, et les sept pieds neuf pouces, sud-ouest de la subdivision quatre vingt-cinq, du lot numéro quatre vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, et du côté sud-ouest par la propriété ci-dessus en cinquième lieu décrite, et du côté nord-est par la propriété ci-après en septième lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

7. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt-un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, étant les dix-sept pieds six pouces nord-est de la largeur de la subdivision quatre-vingt-cinq, et les quatre pieds sud-ouest de la largeur de la subdivision quatre-vingt-six, du lot numéro quatre vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels, faits pour le dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, du côté sud-ouest par la propriété ci-dessus en sixième lieu décrite, et du côté nord-est par la propriété ci-après en dernier lieu décrite—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

8. Un lot de terre situé au même lieu, contenant vingt et un pieds six pouces de largeur par cent trente-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, étant la partie nord-est de la subdivision quatre-vingt-six, du lot numéro quatre-vingt-sept, aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Antoine ; borné en front par la rue Saint-Antoine, en arrière par une ruelle, du côté sud-ouest par la propriété ci-dessus en septième lieu décrite et du côté nord-est par la propriété de Robert Forsyth—avec une maison en pierre de taille et en briques, et les dépendances sus-érigées.

9. Un lopin de terre situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, dans le district de Montréal, composé des subdivisions quarante-deux et trois, du lot numéro quatre-vingt-six, des plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Antoine, étant de forme irrégulière, contenant en superficie la dite subdivision quarante-deux, neuf cent trente pieds, et la dite subdivision quarante-trois, neuf cent soixante-huit pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue Fulfort, en arrière par la subdivision numéro quarante-un, du lot appartenant à John Ramsay, au sud-est par une ruelle, et au nord-ouest par la subdivision quarante-quatre, du dit lot numéro quatre-vingt-six—avec deux cottages en brique et en pierre, et dépendances sus-érigées.

10. Un lopin de terre situé au même lieu, quartier Saint-Antoine, cité de Montréal, dite paroisse et dit district, étant les subdivisions cinquante-huit et cinquante-neuf, du lot numéro quatre-vingt-sept, des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant quarante-deux pieds huit pouces de largeur sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur ; borné en front par la rue Coursol, en arrière par une ruelle, au sud-ouest par la rue Dominion, et au nord-est par les représentants de Michel Laurent—avec deux cottages en brique et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 18 février 1879. 1621 3

[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE MONTREAL LOAN
No. 2338. } AND MORTGAGE COMPANY, Demanderesse ; contre THOMAS SMITH, Défendeur.

feet nine inches of the width of subdivision eighty four, and the south westerly seven feet nine inches of subdivision eighty five of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property hereinabove fifthly described, and on the north east side by the property hereinafter sevently described—with a cut stone and brick house, and dependencies thereon erected.

7. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet and six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being the north easterly seventeen feet six inches of the width subdivision eighty five, and the south westerly four feet of the width of subdivision eighty six, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property hereinabove sixthly described, and on the north east side by the property hereinafter lastly described—wich a cut stone and brick dwelling house, and dependencies thereon erected.

8. A lot of land situate at the same place, containing twenty one feet and six inches in width by one hundred and thirty five feet in depth, english measure, and being the north easterly part of subdivision eighty six, of lot number eighty seven, of the official plan and book of reference made for the said Saint Antoine ward ; bounded in front by Saint Antoine street, in rear by a lane, on the south west side by the property hereinabove seventhly described, and on the north east side by the property of Robert Forsyth—with a cut stone and brick dwelling house, and dependencies thereon erected.

9. A lot of land situate in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, parish of Notre Dame, in the district of Montreal, composed of subdivisions forty two and three, of lot number eighty six, of the official plan and in the book of reference for the said Saint Antoine ward, being of an irregular figure, containing in superficies the said subdivision forty two, nine hundred and thirty feet, and the said subdivision forty three, nine hundred and sixty eight feet, english measure, more or less ; bounded in front by Fulford street, in rear by subdivision number forty one, of the lot belonging to John Ramsay, on the south east side by a lane, and on the north west side by subdivision forty four, of said lot number eighty six—with two brick and stone cottages and dependencies thereon erected.

10. A lot of land situate at the same place, Saint Antoine ward, city of Montreal, said parish and district, being subdivisions number fifty eight and fifty nine, of the lot number eighty seven, of the plan and book of reference of the said ward, containing forty two feet eight inches in width by ninety feet in depth ; bounded in front by Coursol street, in rear by a lane, on the south west side by Dominion street, and on the north east side by the representatives of Michel Laurent—with two brick cottages, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th February, 1879. 1622

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MONTREAL LOAN
No. 2338. } AND MORTGAGE COMPANY, Plaintiff ; against THOMAS SMITH, Defendant.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Anne, en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier sous le numéro six cent quarante-neuf (649), faisant front sur la rue Farm, en la dite cité de Montréal—avec une maison à deux étages lambrissée en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 18 février 1879. 1625 3

[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME ANN CONLAN *et vir.*, Demandeurs ; contre FRANCIS CLARKE, Défendeur.
No. 1849. }

Ce certain lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent quatre (704), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en les cité et district de Montréal, le dit lot de terre faisant front sur la rue Hermine, en la dite cité de Montréal ; borné en arrière par le lot No. 707, d'un côté vers le nord par le lot No. 703, et de l'autre côté vers le sud par le lot No. 705—avec un cottage en bois à deux étages, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 février 1879. 1627 3

[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE COMMERCIAL MUTUAL BUILDING SOCIETY OF MONTREAL, Demanderesse ; contre WILLIAM BIGSBY BROWN, Défendeur.
No. 724. }

1. Un lot ou morceau de terre sis et situé dans le village de Chambly Bassin, dans la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans la seigneurie de Chambly, dans le comté de Chambly et Province de Québec, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro trois (No. 3) ; borné en front vers le sud-ouest par le chemin public conduisant au pont de la petite rivière de Montréal—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

2. Un autre lot ou morceau de terre sis et situé dans le dit village de Chambly Bassin, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, sous le numéro treize (No. 13) ; borné en front par le chemin public—avec une maison, étable et autres bâtisses sus-érigées.

3. Une étendue de terre sise et située dans le dit village de Chambly Bassin, et étant partie du lot connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro douze (No. 12), et étant borné comme suit, à savoir : vers le nord par le chemin à barrière, vers le sud étant le front du dit lot (No. 12), partie par le lot officiel numéro treize (No. 13), appartenant au dit William B. Brown et partie par le chemin public, vers l'ouest par le lot officiel numéro quatorze (No. 14), appartenant aux représentants de Hugh Austin, et numéro quinze (No. 15), appartenant au dit William B. Brown, et vers l'est par le chemin de Montée—avec une maison et autres bâtisses sus-érigées.

4. Un morceau de terre sis et situé dans le dit village de Chambly Bassin, et formant partie du

A lot of land situate in the Sainte Ann's ward, in the city of Montreal, known and distinguished upon the official plan and in the book of reference of the said ward, by the number six hundred and forty nine (649), fronting on Farm street, in the said city of Montreal—with a two story frame house covered with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th February, 1879. 1626

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME ANN CONLAN *et vir.*, Plaintiffs ; against FRANCIS CLARKE, Defendant.
No. 1849. }

That certain lot of land known as number seven hundred and four (704) on the official plan and book of reference of the Saint Lawrence ward, in the city and district of Montreal, said lot of land fronting on Hermine street, in the said city of Montreal ; bounded in rear by lot No. 707, on one side towards the north by lot No. 703, and on the other side towards the south by lot No. 705—with a two story wooden cottage, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th February, 1879. 1628

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE COMMERCIAL MUTUAL BUILDING SOCIETY OF MONTREAL, Plaintiff ; against WILLIAM BIGSBY BROWN, Defendant.
No. 724. }

1. A lot or piece of land situate lying and being in the village of Chambly Basin, in the parish of Saint Joseph de Chambly, in the seigniory of Chambly, in the county of Chambly and Province of Quebec, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said village, by the number three (No. 3) ; bounded in front towards south west by the public road leading to the bridge of *la petite rivière de Montréal*—with the dwelling house, and outhouses thereon erected.

2. Another lot or piece of land situate lying and being in the said village of Chambly Basin, and known and distinguished on the official plan and in the book of reference of said village, by number thirteen (No. 13) ; bounded in front by the public highway—with the dwelling house, stables and outhouses thereon erected.

3. A piece or parcel of land situate and being in the said village of Chambly Basin, and being part of the lot of land known and distinguished on the said official plan and in the said book of reference by number twelve (No. 12), and being butted and bounded as follows, to wit : towards the north by the turnpike road, towards the south being the front of said lot (No. 12), partly by official lot number thirteen (No. 13), belonging to said William B. Brown and partly by the high road ; towards the west by official lots number fourteen (No. 14), belonging to the representatives of Hugh Austin, and number fifteen (No. 15), belonging to the said William B. Brown, and towards the east by the *Chemin de Montée*—with the outhouses and buildings thereon erected.

4. A piece of land situate and being in the said village of Chambly Basin, and forming part of offi-

lot officiel numéro quinze (No. 15), du dit village de Chambly Bassin, et borné comme suit : vers le nord par le chemin à barrière étant le front de la dite partie du lot (No. 15), vers le sud par le lot officiel numéro quatorze (No. 14), vers l'ouest par le lot officiel numéro seize (No. 16), et vers l'est par le lot officiel numéro douze (No. 12), la propriété du dit William B. Brown—sans bâtisses.

5. Un lot de terre situé dans la paroisse de Chambly, dans les seigneurie et comté de Chambly, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Chambly, comme lot numéro cent quinze (No. 115), et contenant environ quatre-vingt-dix acres en superficie ; borné en front par le Grande Coulée de l'Isle aux Lièvres—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 18 février 1879. 1629 3

[Première publication, 22 février 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } CHARLES B. FALARDEAU, Demandeur ;
No. 1478. } contre HYACINTHE LAHAIE ET MATHIAS LAFOND, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à Hyacinthe Lahaie, l'un des dits défendeurs, l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Notre-Dame Montréal, cité et district de Montréal, quartier Saint-Antoine, de la contenance de trente pieds de largeur sur quatre-vingt-neuf pieds et six pouces de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise ; le dit lot de terre étant une partie ou portion du lot numéro quatre cent soixante dix-sept (477), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, la ligne latérale sud-est de la dite portion du dit numéro (477) quatre cent soixante-dix-sept, étant située à trente pieds, mesure française, de la ligne latérale nord-ouest du lot de terre numéro quatre cent dix-huit (418), aux dits plan et livre de renvoi du dit quartier Saint-Antoine, la portion du lot étant borné en front au sud-ouest par la rue Lusignan, en arrière au nord-est par une ruelle de quinze pieds de largeur, plus ou moins, d'un côté au sud-est par une autre portion du dit numéro quatre cent soixante-dix-sept, et d'autre côté au nord-ouest par le reste du dit numéro quatre cent soixante-dix-sept (477), appartenant à E. Roy, écuyer—avec maison en bois lambrissée en briques et autres bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 18 février 1879. 1615 3

[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE COMMERCIAL MUTUAL BUILDING
No. 722. } SOCIETY DE MONTREAL, Demanderesse ;
contre CORNELIUS CROWLEY, Défendeur.

Un lot ou morceau de terre sis et situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, étant une partie du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro huit cent quatre-vingt seize (No. 896), le dit lot ou morceau de terre conte-

cial lot number fifteen (No. 15), of said village of Chambly Basin, and bounded as follows : towards the north by the turnpike road, being the front of said portion of lot (No. 15), towards the south by official lot number fourteen (No. 14), towards the west by official lot number sixteen (No. 16), and towards the east by official lot number twelve (No. 12), the property of the said William B. Brown—without buildings.

5. A lot of land situate in the parish of Chambly, in the seigniory and county of Chambly, in the district of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference for the said parish of Chambly, as lot number one hundred and fifteen (No. 115), and containing about ninety acres in superficies ; bounded in front by the *Grande Coulée de l'Isle aux Lièvres*—without buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Chambly, on the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of June next.

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff

Sheriff's Office,
Montreal, 18th February, 1879. 1630

[First published, 22nd February, 1879.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } CHARLES B. FALARDEAU, Plaintiff ; against
No. 1478. } HYACINTHE LAHAIE AND MATHIAS LAFOND, Defendants.

Seized as belonging to Hyacinthe Lahaie, one of the said defendants, the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the parish of Notre Dame de Montreal, city and district of Montreal, Saint Antoine ward, measuring thirty feet in width by eighty nine feet six inches in depth, more or less, english measure ; said lot forming part of lot number four hundred and seventy seven (477), on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, the south east side line of the said part of said lot number four hundred and seventy seven (477), being situated at thirty feet distance, french measure, from the north west side line of lot number four hundred and eighteen (418), on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward aforesaid, the portion of lot being bounded in front to the south west by Lusignan street, in rear to the north east by a lane fifteen feet wide, more or less, on one side to the south east by another portion of said lot number four hundred and seventy seven, and on the other side to the north west by the residue of said lot number four hundred and seventy seven (477), belonging to E. Roy, esquire—with a wooden house cased in brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold, at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th February, 1879. 1616

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE COMMERCIAL MUTUAL BUILDING
No. 722. } SOCIETY OF MONTREAL, Plaintiffs ; against
CORNELIUS CROWLEY, Defendant.

A lot piece or parcel of land, situate, lying and being in the Saint Louis ward, of the city of Montreal, being a portion of the lot of land known and distinguished on the official plan and book of reference of the said ward, by number eight hundred and ninety six (No. 896), the said piece

nant quarante-huit pieds de front en arrière par quatre-vingt pieds de profondeur sur chaque ligne de côté, le tout mesure anglaise, plus ou moins ; borné en front par la rue Sainte-Elizabeth sur l'Avenue Laval, en arrière et d'un côté par le résidu du dit lot numéro huit cent quatre-vingt seize (No. 896), la propriété de Francis Campbell ou ses représentants, et de l'autre côté par la propriété de Patrick Lawlor—avec une maison en briques, et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juin prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 18 février 1879. 1623 3

[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le District de Montréal.

Montréal, à savoir : } OCTAVE REGNIER, Demandeur ; contre PAUL
No. 10516. } TARDY, Défendeur.

Deux lots de terre situés à la Côte Saint Léonard, en la paroisse de la Longue Pointe, dans le district de Montréal, connus et désignés sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de la Longue Pointe, comme étant les lots numéros quatre cent onze (411) et quatre cent treize (413), le dit lot quatre cent onze, de la contenance d'environ sept perches et neuf pieds de front par une perche et quinze pieds de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine—avec une écurie dessus construite, et le dit lot quatre cent treize (413), de la contenance d'environ un arpent et cinq perches de front sur une perche et quinze pieds de profondeur ; borné en front par le chemin de la Reine—et avec une maison en bois dessus construite.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Longue Pointe, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1879. 2477 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA,
No. 2703. } Demandeur ; contre ISAAC REINHARDT, Défendeur.

Un lopin de terre situé sur la rue Wolfe, en la cité de Montréal, paroisse du Sacré-Cœur de Jésus, dans le district de Montréal, étant formé par les lots cent soixante-treize et cent soixante-quatorze, de la subdivision du lot numéro neuf cent soixante-quatorze, 173–974 et 174–974, des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, contenant en totalité quarante-quatre pieds de front par soixante-douze pieds de profondeur—avec une maison en bois lambrissée en briques, à quatre logements, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1879. 2481 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

or parcel of land containing forty eight feet in front and rear by eighty feet in depth on each side line, the whole english measure, and more or less, and being bounded in front by Sainte Elizabeth street or Laval Avenue, in rear and on one side by the remaining portion of said lot number eight hundred and ninety six (No. 896), the property of Francis Campbell or his representatives, and on the other side by the property of Patrick Lawlor—with the brick dwelling house, and outhouses thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of June next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 18th February, 1879. 1624

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the District of Montreal.

Montreal, to wit : } OCTAVE REGNIER, Plaintiff; against PAUL
No. 10516. } TARDY, Defendant.

Two lots of land situate in the Cote Saint Leonard, in the parish of Longue Pointe, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Longue Pointe, as lots numbers four hundred and eleven (411) and four hundred and thirteen (413), said lot four hundred and eleven, measuring about seven perches and nine feet in front by one perche and fifteen feet in depth ; bounded in front by the Queen's highway—with a shed thereon erected, and the said lot number four hundred and thirteen (413) measuring about one arpent and five perches in front by one perch and fifteen feet in depth ; bounded in front by the Queen's highway—with a wooden house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longue Pointe, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of July next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1879. 2478

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA, Plaintiff;
No. 2703. } against ISAAC REINHARDT, Defendant.

A lot of land situate and being on Wolfe street, in the city of Montreal, district of Montreal, parish of Le Sacré Cœur de Jésus, made up of lots one hundred and seventy three, and one hundred and seventy four, of the subdivision of lot number nine hundred and seventy four (173–974 and 174–974), on the official plan and in the book of reference of the said city of Montreal, Saint James ward, measuring in all forty four feet in front by seventy two feet in depth—with the wooden house encased in brick, divided into four dwellings, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1879. 2482

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal

Montréal, à savoir : } JOSEPH ADOLPHE
No. 159. } HAWLEY, Demandeur ; contre JEAN-BAPTISTE RITCHOT, commerçant, de la cité et du district de Montréal, et Dame DELIMA LAVIOLETTE, du même lieu, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage de Louis Nazaire Alfred Ritchot, Défendeurs.

Saisi comme appartenant au dit Jean-Baptiste Ritchot, les deux tiers indivis et à la dite Dame Delima Laviolette, le tiers indivis de l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre situé dans la cité de Montréal, paroisse Sainte-Brigitte, dans le district de Montréal, faisant front sur la rue Sainte-Catherine, contenant cent quatre-vingt-treize pieds six pouces de front par cent vingt-neuf pieds de profondeur dans la ligne sud-est, et cent vingt-trois pieds neuf pouces dans la ligne nord-ouest, le tout mesure anglaise, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, sous le numéro quatre cent quarante-quatre (444)—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1879. 2483 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit pour le district de Montréal.

Montréal, à savoir : } FRANÇOIS SENECAL ès-
No. 746. } qualité, Demandeur ; contre JEAN-BAPTISTE MORNEAU, Défendeur.

Un lot de terre situé sur la rue Montcalm, en la paroisse du Sacré Cœur de Jésus, en la cité de Montréal, district de Montréal, contenant quarante pieds de front sur cinquante-trois pieds de profondeur, plus ou moins, de mesure française, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro mille treize (1013)—avec une maison, façade lambrissée en briques et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 19 mars 1879. 2479 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH ADOLPHE HAW-
No. 159. } LEY, Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE RITCHOT, trader, of the city and district of Montreal, and DAME DELIMA LAVIOLETTE, of the same place, wife separated as to property by marriage contract of Louis Nazaire Alfred Ritchot, Defendants.

Seized as belonging to the said Jean Baptiste Ritchot, the two undivided thirds, and to the said Dame Delima Laviolette, one undivided third of the following immovable property, to wit :

A lot of land situate in the city of Montreal, parish of Sainte Brigitte, in the district of Montreal, fronting on Sainte Catherine street, measuring one hundred and ninety three feet six inches in front by one hundred and twenty nine feet in depth, in the south eastern alignment, and one hundred and twenty three feet nine inches in the north western alignment, the whole english measure, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Mary's ward aforesaid, as number four hundred and forty four (444)—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1879. 2484

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court for the district of Montreal.

Montreal, to wit : } FRANÇOIS SENECAL, *ès-*
No. 746. } *qualité*, Plaintiff ; against JEAN BAPTISTE MORNEAU, Defendant.

A lot of land situate on Montcalm street, in the parish of Le Sacré Cœur de Jésus, in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring forty feet in front by fifty three feet in depth, more or less, french measure, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as number one thousand and thirteen (1013)—with a house, faced with brick and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 19th March, 1879. 2480

[First published, 22nd March, 1879.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Province de Québec, District de Montréal. No. 1229. } L'ASSOCIATION DITE THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION LIMITED, un corps politique et incorporé, dûment incorporé suivant la loi, et ayant sa principale place d'affaire dans la Puissance du Canada, en la cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et ténements de WILLIAM McKAY WRIGHT, du canton de Hull, dans le comté d'Outaouais et Province de Québec, avocat, Défendeur, et John L. Morris, écuyer, de Montréal, avocat sur distractions de frais, à savoir :

Premièrement.—Tout ce certain morceau ou lopin de terre et dépendances sis et situé dans le canton de Hull susdit, composé de cette portion du lot numéro onze, dans le second rang du dit canton de Hull, situé au sud du chemin dit "The Aylmer & Ottawa Turnpike Road," et contenue dans les limites et bornes suivantes, savoir : au nord par le dit "Turnpike Road," au sud par les eaux de la rivière des Outaouais, à l'est par la ligne entre les lots dix et onze du dit second rang, et à l'ouest par la propriété de William Allen, écuyer. Le dit lot numéro onze contenant dans les limites et bornes susdites, cent vingt acres en superficie, plus ou moins—avec deux maisons, granges, remises et étables dessus érigées.

Secondement.—Tout ce morceau, lopin ou lot de terre sis et situé dans le susdit canton de Hull, et formant partie du lot numéro dix, dans le second rang du dit canton, et contenu en dedans des bornes suivantes ; borné en devant au nord par le chemin dit "The Bytown & Aylmer Macadamised Road," en arrière au sud par les eaux de la rivière des Outaouais, et à l'est par la propriété de John Ashworth, et faisant partie du dit lot numéro dix, dans le dit second rang, et à l'ouest par la ligne qui sépare le dit lot numéro dix du lot numéro onze, dans le dit second rang. Le tout du dit morceau contenant environ soixante et douze acres de terre ; déduction à faire des dits deux lots de la portion prise pour le droit de passage de la voie ferrée de la Compagnie de Québec, Montréal et Occidentale, le résidu contenant cent soixante et dix acres.

Troisièmement.—Le lot numéro treize, dans le troisième rang du canton de Hull, contenant deux cent acres de terre—avec une grange et une petite maison sur icelui.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le VINGT-SEPTIEME jour de MAI courant, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de juin 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 10 mai 1879. 4405

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Montréal.

Province de Quebec, District d'Outaouais. No. 2147. } L'ASSOCIATION DITE THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION (limitée), un corps politique et incorporé duement incorporé suivant la loi et autorisé à transiger des affaires dans la Puissance du Canada, et ayant leur bureau d'affaire principal en la Puissance du Canada, en la cité et district de Montréal, Demanderesse ; contre les terres et tenements de ROBERT CUTHBERTSON, du canton de Bristol, dans le comté de Pontiac, dans la Province de Québec, cultivateur, Défendeur, et John L. Morris, écuyer, avocat, sur distraction de frais, à savoir :

Ce certain morceau ou lopin de terre sis et

VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Province of Quebec, District of Montreal. No. 1229. } THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION LIMITED, a body politic and corporate duly incorporated according to law, and having their principal place of business within the Dominion of Canada, in the city and district of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of WILLIAM McKAY WRIGHT, of the township of Hull, in the county of Ottawa, and Province of Quebec, advocate, Defendant, and John L. Morris, esquire, of Montreal, advocate, *sur distraction de frais*, to wit :

Firstly.—All that certain piece or parcel of land and premises lying and being in the township of Hull aforesaid, and composed of that portion of lot number eleven, in the second range of the said township of Hull, lying south of the Aylmer Road and the Ottawa Turnpike Road, and contained within the following limits and boundaries, to wit : on the north by the said Turnpike Road, on the south by the waters of the Ottawa River, on the east by the side line between lots ten and eleven, of said second range, and on the west by the property of William Allen, esquire. The said lot number eleven, containing within the limits and boundaries aforesaid, one hundred and twenty acres of land in superficies, more or less—with two dwelling houses, barns, sheds and stable there on erected.

Secondly.—All that piece parcel or lot of land lying and being in the aforesaid township of Hull, and forming part of lot number ten, in the second range of the said township, and contained within the following boundaries ; bounded on the front and towards the north by the Bytown & Aylmer Macadamised Road, on the rear and towards the south by the waters of the Ottawa River, on the east by the property of John Ashworth, and being part of said lot number ten, in the said second range, and on the west by the side line separating the said lot number ten from lot number eleven, in the said second range. The whole of the said piece of land containing about seventy two acres of land ; deduction to be made from said two lots of the portion taken for the right of way of the Quebec, Montreal and Western Railway Company, the residue containing one hundred and seventy acres.

Thirdly.—Lot number thirteen, in the third range of the township of Hull, containing two hundred acres of land—with a barn and small house thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY SEVENTH day of MAY instant, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of June, 1879.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 10th May, 1879. 8728

[First published, 17th May 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court.—Montreal.

Province of Quebec, District of Ottawa. No. 2147. } THE HERITABLE SECURITIES AND MORTGAGE INVESTMENT ASSOCIATION (limited), a body politic and corporate duly incorporated according to law and authorised to carry on business within the Dominion of Canada, and having their principal place of business within the Dominion of Canada, in the city and district of Montreal, Plaintiffs ; against the lands and tenements of ROBERT CUTHBERTSON, of the township of Bristol, in the county of Pontiac, and Province of Quebec, farmer, Defendant, and John L. Morris, esquire, advocate, *sur distraction de frais*, to wit :

That certain piece or tract of land situate and

situé dans le susdit canton de Bristol, dans le comté de Pontiac, connu comme étant la moitié nord-ouest du numéro dix-huit, du second rang du dit canton de Bristol, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour le comté de Pontiac, au village de Bryson le TRENTE-UNIEME jour de JUILLET prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de juillet 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 18 mars 1879. 2469 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Ottawa.

Province de Québec, District d'Outaouais. No. 451.

A ZA GORDON, du village d'Aylmer, dans le comté d'Outaouais, dans la province de Québec, écuyer, avocat, Demandeur; contre les terres et ténements de THOMAS DODD, du lieu ci-devant appelé Havelock, mais maintenant connu comme Bryson, dans le canton de Litchfield, dans le comté de Pontiac, et la province de Québec, forgeron, Défendeur, et J. McGill Roney, avocat du demandeur, demandeur sur distraction de frais, à savoir :

Tous ces trois certains terrains, morceaux ou lots de terre et dépendances sis et situés dans le village de Bryson, (ci-devant connu comme le village de Havelock), dans le dit canton de Litchfield, et là connus et désignés comme étant les lots numéros dix, onze et douze, sur le côté nord de la rue George, dans le dit village de Bryson, ci-devant connu comme le village de Havelock ; chaque lot contenant environ soixante et six pieds de front sur environ quatre-vingt-deux pieds et demie de profondeur, plus ou moins ; le tout borné au nord par les lots numéros dix, onze et douze, sur le côté sud de la rue dite " Front street," au sud par la rue George, à l'est par la rue Clarendon, et à l'ouest par le lot numéro neuf, propriété et en l'occupation de Dennis Shea—avec toutes les bâtisses érigées sur les dits lots, et tous et chaque les membres et appartenances à iceux appartenant.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Pontiac, dans le village de Bryson, le TRENTE-UNIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août 1879.

LOUIS M. COUTLEE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 18 mars 1879. 2467 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

being in the aforesaid township of Bristol, in the county of Pontiac, known as the north west half of lot number eighteen, in the second range of the said township of Bristol, containing one hundred acres of land, more or less.

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, in the village of Bryson, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at TWELVE of the clock noon. The said writ returnable on the thirty first day of July, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 18th March, 1879. 2470

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Superior Court—Ottawa.

Province of Quebec, District of Ottawa. No. 451.

A SA GORDON, of the village of Aylmer, in the county of Ottawa, in the said province, esquire, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of THOMAS DODD, of a place heretofore known as Havelock, but now known as Bryson, in the township of Litchfield, in the county of Pontiac, and province of Quebec, blacksmith, Defendant, and J. McGill Roney, plaintiff's attorney, plaintiff *sur distraction de frais*, to wit :

All those certain three pieces, parcels or lots of land and premises situate, lying and being in the village of Bryson (formerly known as the village of Havelock), in the said township of Litchfield, and there known and distinguished as lots numbers ten, eleven and twelve, on the north side of George street, in the said village of Bryson, formerly known as the village of Havelock, each lot containing about sixty six feet in front by about eighty two feet and a half in depth, be the same more or less; the whole being bounded on the north by lots numbers ten, eleven and twelve, on the south side of Front street, on the south by George street, on the east by Clarendon street, and on the west by lot number nine, owned and occupied by one Dennis Shea—together with all the buildings on the said three lots erected, and all and every the members and appurtenances thereto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Pontiac, in the village of Bryson, on the THIRTY FIRST day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of August, 1879.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 18th March, 1879. 2468

[First published, 22nd March, 1879.]

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas,* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } JEAN-BAPTISTE VEZINA
No. 2472. } ET JEAN-BAPTISTE BEDARD, de la cité de Québec, marchands, et comme tels faisant affaires en société sous les nom de Vezina & Bedard ; contre ROBERT JEFFERY, de la cité de Québec, chaloupier et commerçant, à savoir :

Un lopin de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Louis, en la ville de Lévis, contenant cinquante et un pieds de front sur sept arpents de profondeur, plus ou moins, et ayant soixante pieds de large au bout de la profondeur au grand chemin macadamisé ou rue Saint-George ; borné par devant au nord à la dite rue Saint-Louis, par derrière au sud au dit chemin macadamisé ou rue Saint-George, d'un côté au sud-ouest au représentant Louis Duclos, et d'autre côté au nord-est au représentant Lubin Roberge—avec ensemble une maison, grange, étable, abris à fontaine dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire l'emplacement d'Anselme L'Ainée sur la dite rue Saint-George.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, Lévis, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 9 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4247

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } AIMÉ TESSIER RENO-
No. 750. } CHE, de la paroisse de Saint-Casimir, cultivateur ; contre FRANÇOIS-XAVIER BOSSE, de la paroisse de Saint-Alban, journalier, à savoir :

Une terre située au nord de la rivière Sainte-Anne, paroisse de Saint-Casimir, contenant environ trois arpents de front sur environ dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; prenant son front au sud-est à la dite rivière Sainte-Anne, et aboutissant au nord-ouest au flanc de la première terre de la rivière Noir, joignant au nord-est à François Donville, et au sud-ouest à Isidore Charest—avec maison et une grange dessus construites, circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Casimir, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 13 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4245

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ELISEE BEAUDET, de la
No. 1366. } cité de Québec, marchand ; contre LATIN LEMAY, ci-devant de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, maintenant de parts inconnus, à savoir :

Une terre située en la quatrième concession de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, deuxième continuation de la concession St. Roch, contenant deux arpents de front sur vingt-six arpents et demi de profondeur, plus ou moins ; borné par devant au nord aux terres du troisième rang, par derrière au sud aux terres non concédées de la seigneurie du lieu, joignant d'un côté au nord-est à Léonard Lemay, et d'autre côté au sud ouest à Joseph Télesphore Lemay—circonstances et dépendances, sans réserve.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 13 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4239

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit : } JEAN BAPTISTE VEZINA
No. 2472. } AND JEAN BAPTISTE BEDARD, of the city of Quebec, merchants, and as such carrying on business in partnership under the style and firm of Vezina & Bedard ; against ROBERT JEFFERY, of the city of Quebec, boatman and trader, to wit :

A lot of land situate on the south side of Saint Louis street, in the town of Levis, measuring fifty one feet in front by seven arpents in depth, more or less, and being sixty feet wide at the end of its depth on the macadamised main road or Saint George street ; bounded in front to the north by Saint Louis street aforesaid, in rear to the south by the macadamised road aforesaid or Saint George street, on one side to the south west by the representatives of Louis Duclos, and on the other side to the north east by the representatives of Lubin Roberge—together with a house, barn, stable, and a building covering the well thereon, circumstances and dependencies. Reserving therefrom the lot belonging to Anselme L'Ainé on Saint George street aforesaid.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, Levis, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN oclock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 9th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879. 4248

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } AIMÉ TESSIER RENOCHE,
No. 750. } of the parish of Saint Casimir, farmer ; against FRANÇOIS XAVIER BOSSE, of the parish of Saint Alban, laborer, to wit :

A land situate north of the river Sainte Anne, parish of Saint Casimir, containing about three arpents in front by about eighteen arpents in depth, more or less ; bounded in front to the south east by the river Saint Anne aforesaid, and on the north west by the flank of the first land on the rivière Noir, on the north east by François Donville, and on the south west by Isidore Charest—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies, without reserve,

To be sold at the church door of the said parish of Saint Casimir, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 13th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879.] 4246

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ELISÉE BEAUDET, of the
No. 1366. } city of Quebec, merchant ; against LATIN LEMAY, formerly of the parish of Saint Jean Deschaillons, now of parts unknown, to wit :

A land situate in the fourth concession of the parish of Saint Jean Deschaillons, second gore of the concession Saint Roch, containing two arpents in front by twenty six arpents and a half in depth, more or less ; bounded in front to the north by the lands of the third range, in rear to the south by unconceded lands of the seigniory of the place, on one side to the north east by Leonard Lemay, and on the other side to the south west by Joseph Telesphore Lemay—circumstances and dependencies, without reserve.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 13th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879.] 4240

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER TUR-
No. 834. } COTTE, de Saint-Jean, Isle d'Orléans, marchand, contre JOSEPH LANGLAIS, du même lieu, à savoir :

Un emplacement situé au dit lieu de Saint-Jean, Isle d'Orléans, contenant soixante pieds de largeur sur la profondeur qui s'étend depuis le fleuve Saint-Laurent au sud jusqu'au chemin Royal au nord ; tenant au nord-est à François Leblanc, et au sud-ouest à Léandre Raymond,—avec ensemble les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean, Isle d'Orléans, le DIX-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 10 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4241

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ISAAC HOOKES, commer-
No. 268. } çant de bois, de la cité de Québec ; contre MARY McKEARNAN, de la cité de Québec, veuve de feu Henry Morgan, en son vivant, de Québec, à savoir :

La moitié sud d'un certain lot de terrain situé au Faubourg Saint-Jean, dans la cité de Québec, dans le quartier Montcalm, contenant dix-sept pieds et demie de front, mesure française, sur soixante et quatorze pieds de profondeur ; borné en front au sud-ouest par la rue Scott, en arrière vers le nord-est à Mr. Henderson, au sud-est par les représentants de Nicolas Chiasson, et de l'autre côté par l'autre moitié du dit lot, appartenant à Pierre Bédard—avec ensemble la maison et le hangar construits, et bâtis sur la dite moitié du dit lot, et a été laissé un passage entre la maison ci-dessus mentionnée, et celle du dit Pierre Bédard, d'environ cinq pieds et demie de large, s'étendant depuis la dite rue Scott, jusqu'à distance de trois pieds en arrière des dites maisons, lequel passage est commun et mitoyen, ce lot étant le numéro quatre mille trois cent quatre-vingt-treize (4393.)

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 12 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4243

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA SOCIETE DE PRETS
No. 1053. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires à Québec ; contre PATIENT COTE, de la cité de Québec, à savoir :

Trois lots de terre sis et situés sur la rue Scott, et compris dans la description sous les numéros 4343 et 4344, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier Montcalm, en la cité de Québec, à savoir :

Premièrement.—Un lot de terre borné comme suit : en front par la rue Scott, en arrière par les Dames Religieuses du Bon Pasteur, d'un côté par la rue Amable, et de l'autre côté par le lot ci-après en deuxième lieu décrit, ayant vingt-cinq pieds quatre pouces (25-4) anglais sur soixante et dix-neuf pieds deux pouces (79-2) de profondeur, contenant en superficie deux mille sept pieds (2007) carrés anglais—avec une maison en briques sus-érigée ; aussi le droit de passage sur les autres lots voisins, circonstances et dépendances.

Deuxièmement.—Un lot de terre borné comme suit : en front par la rue Scott, en arrière par les Dames Religieuses du Bon-Pasteur, d'un côté par le lot ci-dessus en premier lieu décrit, et de l'autre côté par le lot ci-après en troisième lieu décrit, ayant vingt-trois pieds deux pouces (23-2) anglais

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } FRANÇOIS XAVIER TUR-
No. 834. } COTTE, of Saint Jean, Ile d'Orleans, merchant ; against JOSEPH LANGLAIS, of the same place, to wit :

A lot situate and being in the parish of Saint Jean, Isle d'Orleans aforesaid, containing sixty feet in width by the depth there may be between the river Saint Lawrence, on the south and the Queen's highway on the north ; bounded on the north east by François Leblanc, and on the south west by Leandre Raymond—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies

To be sold at the parochial church door of Saint Jean, Isle d'Orleans, on the SEVENTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 10th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879.] 4242

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ISAAC HOOKES, lumber
No. 268. } merchant, of the city of Quebec ; against MARY McKEARNAN, of the city of Quebec, widow of the late Henry Morgan, in his lifetime, of Quebec, to wit :

The south half of a certain lot of land situate in Saint John's Suburbs, in the city of Quebec, Montcalm ward, containing seventeen feet and a half in front by seventy four feet in depth ; bounded in front to the south west by Scott street, in rear to the north east by Mr. Henderson, on the south east by the representatives of Nicholas Chiasson, and on the other side by the other half of said lot belonging to Pierre Bedard—with the house and hangard erected on the said half of the said lot, a passage has been left between the house above mentioned, and the one belonging to Pierre Bedard, of about five feet and a half in width, reaching from Scott street aforesaid, to a distance of three feet in rear of the said houses, which said passage in common (*mitoyen*). Said lot being lot number four thousand three hundred and ninety three (4393).

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 12th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879.] 4244

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LA SOCIETE DE PRETS ET
No. 1053. } PLACEMENTS DE QUEBEC, a body politic and corporate, having its principal place of business at Quebec ; against PATIENT COTE, of the city of Quebec, to wit :

Three certain lots of land situate, lying and being on Scott street, and comprised in the descriptions under the numbers 4343 and 4344, in the cadastral plan and book of reference of Montcalm ward, in the city of Quebec, to wit :

Firstly.—A certain lot of land bounded as follows : in front by Scott street, in rear by the Religious Ladies of the Good Shepherd, on one side by Amable street, and on the other side by the lot herein secondly described, having twenty five feet four inches (25-4) english by seventy nine feet two inches (79-2) in depth, containing in area two thousand and seven (2007) square feet english—with a brick tenement house erected thereon ; also a right of passage across to the other adjoining lots, circumstances and dependencies.

Secondly.—A certain lot of land bounded as follows : in front by Scott street, in rear by the Religious Ladies of the Good Shepherd, on one side by the lot herein firstly above described, and on the other side by the lot herein thirdly described, having twenty three feet two inches (23-2)

de front sur soixante et dix-neuf pieds six pouces (79-6) de profondeur, contenant en superficie dix-huit cent quarante et un (1841) pieds carrés anglais—avec une maison en briques sus-érigée ; aussi le droit de passage pour voiture, circonstances et dépendances.

Troisièmement.—Un lot de terre borné comme suit : en front par la rue Scott, en arrière par les Dames Religieuses du Bon Pasteur, d'un côté par le lot ci-dessus en deuxième lieu décrit, et de l'autre côté par Patient Coté ou ses représentants, ayant dix-huit pieds deux pouces (18-2) anglais de front sur quatre-vingt pieds (80) de profondeur, contenant en superficie quatorze cent cinquante-trois (1453) pieds carrés anglais—avec une maison en briques sus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-HUITIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 14 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4277

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LOUIS GUAY, de la paroisse
No. 1323. } de Saint-Joseph de Lévis, cultivateur ; contre NICOLAS GASPARD GUAY, du même lieu, à savoir :

Un emplacement situé à la Pointe-Lévis, premier rang, paroisse Saint-Joseph, contenant cinquante-trois pieds de front sur environ trois quarts d'arpent de profondeur ; tenant au nord à la Cime de la Côte, et au sud au chemin public, d'un côté au nord-est à Célestin Poliquin, et de l'autre côté au sud-ouest à Honoré Guay—avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Joseph, Pointe-Lévis, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 15 mai 1879. Shérif.
[Première publication, 17 mai 1879.] 4275

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LA SOCIETE DE PRETS
No. 2022. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre JOSEPH MOISAN, de la cité de Québec, entrepreneur, à savoir :

1. Un emplacement situé au faubourg Saint-Jean, de la cité de Québec, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur ; bornée en front vers le nord par la rue Latourelle, en arrière vers le sud au bout de la dite profondeur, joignant du côté nord-est à Pierre Fiset, et du côté sud-ouest à la rue Deligny—avec ensemble une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3579), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un terrain ou emplacement situé au faubourg Saint-Jean, de cette cité, sur le niveau sud de la rue Richmond, contenant quarante-huit pieds sur la dite rue sur quarante pieds et six pouces sur la rue Deligny, plus ou moins ; borné par devant au nord par la dite rue Richmond, par derrière au bout de la dite profondeur, du côté de l'est par Thomas Blondeau, et du côté de l'ouest par la dite rue Deligny—avec une maison en bois, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3668), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de

english in front by seventy nine feet six inches (79-6) in depth, containing in area eighteen hundred and forty one (1841) square feet english—with a brick tenement house thereon erected ; also the right of way for a cart, circumstances and dependencies.

Thirdly.—A certain lot of land bounded as follows : in front by Scott street, in rear by the Religious Ladies of the Good Shepherd, on one side by the lot hereinabove secondly described, and on the other side by Patient Côté or his representatives, having eighteen feet two inches (18-2) english in front by eighty feet (80) in depth, containing an area of fourteen hundred and fifty three (1453) square feet english—with a brick tenement house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the EIGHTEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of October next.

C. ALLEYN,
Quebec, 14th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879.] 4278

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LOUIS GUAY, of the parish
No. 1323. } of Saint Joseph de Lévis, farmer ; against NICOLAS GASPARD GUAY, of the same place, to wit :

A lot situate at Pointe Levis, first range, parish of Saint Joseph, measuring fifty three feet in front by about three quarters of an arpent in depth ; bounded on the north by the Crest of the Hill, and on the south by the main road, on one side to the north east by Celestin Poliquin, and on the other side to the south west by Honoré Guay—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph, Point Levis, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN in the o'clock forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 15th May, 1879. Sheriff.
[First published, 17th May, 1879.] 4276

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } LA SOCIETE DE PRETS
No. 2022. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Quebec ; against JOSEPH MOISAN, of the city of Quebec, contractor, to wit :

1. A lot situate in Saint John's suburbs, in the city of Quebec, containing forty feet in front by sixty feet in depth ; bounded in front to the north by Latourelle street, in rear to the south by the end of the said depth, on the north east side by Pierre Fiset, and on the south west side by Deligny street—with a two storey wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 3579), given upon the cadastral plan for Saint John's ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. A lot situate in Saint John's suburbs, in the city of Quebec, on the south alignment of Richmond street, measuring forty eight feet on the said street by forty feet six inches on Deligny street, more or less ; bounded in front to the north by Richmond street aforesaid, in rear by the end of the said depth, on the east side by Thomas Blondeau, and on the west side by Deligny street aforesaid—with a wooden house, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 3668), given upon the cadastral plan for Saint John's ward, of the city of Quebec, and in the book of reference

reference d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 15 février 1879. Shérif.
[Première publication, 22 février 1879.] 1585 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } DAME MARIE ELZIRE
No. 1047. } HALLÉ, de la ville de Lévis, épouse de Louis Thompson, du même lieu, agent d'assurance, duement autorisée à ester en justice, aux fins des présentes; contre le dit LOUIS THOMPSON, à savoir :

Tout ce certain lot de terre ou emplacement situé en la paroisse Notre-Dame de la Victoire, dans la seigneurie de Lauzon, au lieu appelé la ville d'Aubigny, maintenant ville de Lévis, étant le lot connu sous le numéro douze, autrefois sur la rue Richmond, maintenant connu sous le numéro quatre-vingt-quatorze, sur le plan du bureau de l'agent de Lauzon, et sur le côté nord-ouest de la dite rue, maintenant verbalisée sous le nom de Saint-Félix, contenant cinquante pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur ; borné en front à la dite rue, par derrière à la profondeur susdite, d'un côté au nord-est au numéro ci-devant treize, maintenant quatre-vingt-quinze, et d'autre côté au sud-ouest au numéro onze, maintenant connu sous le numéro quatre-vingt-treize, J. Bte. Renaud, écuier, bornant chaque côté—avec ensemble maison, hangar, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 18 mars 1879. Shérif.
[Première publication, 22 mars 1879.] 2419 2

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit—Québec.

Québec, à savoir : } JEAN VEZINA, de la
No. 4837. } paroisse de l'Ange-Gardien, journalier ; contre JOSEPH VEZINA, de la même paroisse, journalier, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de l'Ange-Gardien, de la contenance de quatre perches et treize pieds de front au bout nord, et se terminant en pointe au bout sud, vers l'est au bout de la dite profondeur, qui est de sept perches, à l'ouest la ligne court parallèle à celle du nord-est, pendant vingt-cinq pieds ; de là elle court en demi cercle vers la profondeur du côté est ; borné en front au nord au chemin du pont suspendu, au sud et au sud-ouest à George Benson Hall, au nord-est à Prisque Vézina—ensemble avec la maison en bois sus-érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de l'Ange-Gardien, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 7 février 1879. Shérif.
[Première publication, 15 février 1879.] 1313 3

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, to wit : } LA CORPORATION DE LA
No. 1619. } CITE DE QUEBEC ; contre CHARLOTTE M. H. BLIGH, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, épouse duement séparée de biens de Henry Braithwaite Brown, écuyer, avocat, du même lieu, et le dit Henry Braithwaite Brown, mis en cause, pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un certain terrain de forme irrégulière situé en

thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 15th February, 1879. Sheriff.
[First published, 22nd February, 1879. 1586

FIERI FACIAS.

Quebec to wit : } DAME MARIE ELZIRE
No. 1047. } HALLÉ, of the town of Levis, wife of Louis Thompson, of the same place, insurance agent, duly authorized to proceed herein ; against the said LOUIS THOMPSON, to wit :

All that certain lot of land situate in the parish of Notre Dame de la Victoire, in the seigniory of Lauzon, at the place called town of Aubigny, now town of Levis, being the lot known as number twelve formerly on Richmond street, now known as number ninety four, on the plan of the office of Lauzon agency, and on the north west side of the said street, now verbalized as Saint Felix street, measuring fifty feet in front by one hundred and eighty feet in depth ; bounded in front by the said street, in rear by the said depth, on one side to the north east by the number formerly known as number thirteen, and now ninety five, and on the other side to the south west by number eleven, now known as number ninety three, on both sides by J. B. Renaud, esquire ; bounded on each side—together with the house, hangar, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 18th March, 1879. Sheriff.
[First published, 22nd March, 1879.] 2420

FIERI FACIAS.
Circuit Court—Quebec.

Quebec, to wit : } JEAN VEZINA, of the parish
No. 4837. } of l'Ange-Gardien, laborer ; against JOSEPH VEZINA, of the same parish, laborer, to wit :

A lot situate in the parish of l'Ange-Gardien, measuring four perches and thirteen feet in front at the north extremity, and ending in a point at the south, towards the east at the end of the depth, which is seven perches, west of the line running parallel to the north eastern for twenty five feet, from there it runs in a semicircle towards the rear on the east side ; bounded in front, to the north by the road of the suspension bridge, on the south and south west by George Benson Hall, on north east by Prisque Vézina—with the wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of l'Ange-Gardien, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at NOON. Said writ returnable the twenty eighth day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 7th February, 1879. Sheriff.
[First published, 15th February, 1879.] 1314

FIERI FACIAS.
Recorder's Court..

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1619. } THE CITY OF QUEBEC ; against CHARLOTTE M. H. BLIGH, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, wife duly separated as to property from Henry Braithwaite Brown, of the same place, esquire, advocate, and the said Henry Braithwaite Brown, *mis en cause*, to assist his said wife, to wit :

A lot of land of irregular outline situate in the

la cité de Québec, étant le (No. 3704), donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne; et borné comme suit, savoir: vers le nord à la rue Saint-Réal, en arrière vers le sud à la rue Richmond, d'un côté vers l'est partie par le lot (No. 3702 et 3703), de l'autre côté vers l'ouest à la rue Sainte-Marie—avec ensemble deux maisons en bois dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 12 février 1879. Shérif.
[Première publication, 15 février 1879. 1307 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } ISRAEL PARIS, de la pa-
No. 1638. } roisse de Saint-Pierre les Becquets, rentier; contre FERDINAND BEDARD, de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, cultivateur, à savoir:

Une terre de trois arpents de font sur quarante arpents de profondeur sise et située au second rang de le dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons; et borné par devant au nord au chemin Royal du dit second rang, et au sud en profondeur au terre du troisième rang, joignant d'un côté au nord-est à Isaïe Vaudreuil, et de l'autre côte au sud-ouest à Alfred Bédard—avec ensemble une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sans reserve excepté deux huitième en la totalité de la dite terre à détacher dans la partie sud-ouest de la dite terre et indivis appartenant aux héritiers de feu Joseph Croteau, avec même part dans les bâtisses sur la dite terre.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean Deschaillons, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 8 février 1879 Shérif.
[Première publication, 15 février 1879]. 1309 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } GEORGE ALFORD, de la
No. 980. } cité de Québec, bourgeois; contre ATHANASE TREMBLAY, du même lieu, à savoir:

Une partie d'emplacement situé sur l'alignement est de la rue Anne, ci-devant et maintenant rue de la Chapelle, en la cité de Québec, contenant treize pieds de front sur environ quarante pieds de profondeur; borné par devant à l'ouest par la dite rue Anne où rue de la Chapelle, et par derrière à l'est au bout de la dite profondeur par Isaie Julien, d'un côté au nord par Augustin Clusiault où représentant, et d'autre côté au sud par Dame veuve Pierre Lapointe ou représentants—avec un hangar dessus construit, circonstance et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 923), donné sur le plan du quartier Saint Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 15 février, 1879. Shérif.
[Première publication, 22 février 1879.] 1587 3

city of Quebec, being (No. 3704), given upon the cadastral plan of Saint Jonh's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands: bounded as follows, to wit: on the north by Saint Real street, in rear to the south by Richmond street, on one side to the east partly by lot (No. 3702 and 3703), and on the west by Sainte Marie street—with two wooden houses thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 12th February, 1879. Sheriff.
[First published, 15th February, 1879.] 1308

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } ISRAEL PARIS, of the parish
No. 1638. } of Saint Pierre les Becquets, *rentier*; against FERDINAND BEDARD, of the parish of Saint Jean Deschaillons, farmer, to wit:

A land of three arpents in front by forty arpents in depth, situate and being in the second range of the said parish of Saint Jean Deschaillons; bounded in front to the north by the Queen's road of the second range, and in rear to the south by the lands of the third range, on one side to the north east by Isaie Vaudreuil, and on the other side to the south west by Alfred Bédard—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; without reserve save and except two undivided eighth of the said land to be detached from the south west thereof, belonging to the heirs of the late Joseph Croteau, and the same proportion of the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Jean Deschaillons aforesaid, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 8th February, 1879. Sheriff.
[First published, 15th February, 1879.] 1310

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } GEORGE ALFORD, of the
No. 980. } city of Quebec, gentleman; against ATHANASE TREMBLAY, of the same place, to wit;

A part of lot situate on the east alignment of Ann street, now Chapelle street, in the city of Quebec, containing thirteen feet in front by about forty feet in depth; bounded in front to the west by Anne or Chapelle street aforesaid, and in rear to the east at the end of the said depth, by Isaie Julien, on one side to the north by Augustin Clusiault or representatives, and on the other side to the south by Mrs. widow Pierre Lapointe or representatives—together with a hangard thereon erected, circumstances and dependencies.

The said lot being (No. 923), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September, next.

C. ALLEYN,
Quebec, 15th February, 1879. Sheriff.
[First published, 22nd February, 1879.] 1588

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LA SOCIETE DE PRETS
No. 3110. } ET PLACEMENTS DE QUEBEC, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre JOSEPH GAGNON, de la cité de Québec, à savoir :

Un certain lot de terre ou emplacement situé au faubourg Saint-Jean, de cette ville de Québec, formant le coin sud-ouest des rues Saint-Jacques, maintenant rue O'Connell et Saint-Simon, contenant quarante pieds de front sur quarante-quatre pieds de profondeur dans l'alignement sud-ouest, et quarante-huit pieds sur la dite rue Saint-Simon, joignant au sud-ouest à Dame veuve Pierre Vocelle —avec la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le dit lot de terrain étant le numéro quatre mille (4000), donné sur le plan cadastral du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 15 février 1879. Shérif.
[Première publication, 22 février 1879.] 1589 3

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JAMES BENNING ET
No. 1755. } JOSEPH BARSALOU, en la cité de Montréal, marchands encanteurs, et comme tels faisant affaires en société sous la raison de Benning & Barsalou ; contre JOSEPH BLOUIN, de la paroisse de Saint-Tite des Caps, cultivateur, à savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Tite des Caps, de un arpent et demie de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au sud au Séminaire de Québec, au nord au chemin Royal, à l'ouest à Napoléon Poulin, à l'est à Cyrille Lessard—avec étables et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située au même lieu, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; borné au sud au chemin Royal, au nord au Séminaire de Québec, à l'ouest à Paul Blouin, à l'est à Jean Racine—avec maison et d'autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Tite des Caps, le VINGT-QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 19 février 1879. Shérif.
[Première publication, 22 février 1879.] 1609 3

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1164. } CITE DE QUEBEC ; contre PIERRE R. POITRAS, de la paroisse de Berthier, dans le comté et district de Montmagny, marchand de bois, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Valier, mesurant soixante et onze pieds trois pouces de front sur quarante-huit pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Saint-Valier, en arrière vers le sud à la Côte d'Abraham, d'un côté vers l'est à John Smith, de l'autre côté vers l'ouest à Dame W. W. Scott—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1898), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui fait par le commissaire des Terres de la Couronne.

FIERI FACIAS.
Quebec Circuit.

Quebec, to wit : } LA SOCIETE DE PRETS ET
No. 3110. } PLACEMENTS DE QUEBEC, a body politic and corporate, having its principal place of business in the city of Quebec ; against JOSEPH GAGNON, of the city of Quebec, to wit :

An emplacement situate in Saint John's suburbs, of the town of Quebec, forming the south west corner of Saint James street, now O'Connell, and Saint Simon streets, measuring forty feet in front by forty four feet in depth on the south west alignment, and forty eight feet on Saint Simon street aforesaid ; bounded on the south west by widow Pierre Vocelle—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

This lot being number four thousand (4000), given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY THIRD day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on third day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 15th February, 1879. Sheriff.
[First published, 22nd February, 1879.] 1590

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JAMES RENNING AND JO-
No. 1755. } SEPH BARSALOU, of the city of Montreal, merchants auctioneers, and as such doing business in partnership under the style and firm of Benning & Barsalou ; against JOSEPH BLOUIN, of the parish of Saint Tite des Caps, farmer, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Tite des Caps, of one arpent and a half in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded on the south by the Quebec Seminary, on the north by the Queen's highway, on the west by Napoleon Poulin, on the east by Cyrille Lessard—with stables and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the same place, of three arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded on the south by the Queen's highway, on the north by the Quebec Seminary, on the west by Paul Blouin, on the east by Jean Racine—with the house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Tite des Caps, on the TWENTY FOURTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 19th February, 1879. Sheriff.
[First published, 22nd February, 1879.] 1610

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1164. } THE CITY OF QUEBEC ; against PIERRE R. POITRAS, of the parish of Berthier, in the county and district of Montmagny, lumber merchant, to wit :

A lot of land situate in the city of Quebec, Saint Valier street, measuring seventy one feet three inches in front by forty eight feet in depth, more or less ; bounded in front to the north by Saint Valier street aforesaid, in rear to the south by La Côte d'Abraham, on one side to the east by John Smith, and on the other side to the west by Mrs. W. W. Scott—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being number (1893), given upon the cadastre for Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le QUATRIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 26 mars 1879. Shérif.
[Première publication, 29 mars 1879.] 2703 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LAZARE BEDARD, de la
No. 440. } paroisse Saint-Flavien, marchand ; contre LOUIS COTÉ, du même lieu, et entre les mains de Jean-Baptiste Bureau, de la cité de Québec, huissier audiencier, curateur nommé au délaissement fait en cette cause, savoir :

Une terre située en la dite paroisse Saint-Flavien, contenant deux arpents de front sur environ cinquante sept arpents et demi de profondeur ; et bornée au sud-ouest à la ligne seigneuriale de Lotbinière, au nord-est au chemin central de la dite paroisse Saint-Flavien ; tenant du côté nord à Maxime Baron, et du côté sud à François Moreau —avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances ; excepté la parti du dit immeuble ci-après décrite, savoir : Un emplacement d'un quart d'arpent de terre carré à prendre le long, et joignant Maxime Baron, et les bâtisses qui peuvent être construites sur le dit emplacement.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de Saint-Flavien, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 18 mars 1879. Shérif.
[Première publication, 22 mars 1879.] 2421 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LOUIS JOSEPH CYPRIEN
No. 1910. } FISET ET ELZEAR FISET, écuyers, avocats, de la cité de Québec, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Louis Fiset ; contre PIERRE LABERGE, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, charpentier et entrepreneur, à savoir :

1. Un certain lot de terre situé dans la paroisse Saint-Roch de Québec, contenant trente-six pieds de front sur cinquante-huit pieds de profondeur ; borné en front vers le sud-ouest par la rue Laberge, par derrière par Etienne C. Lagueux ou ses représentants, du côté sud par la rue de la Reine, et du côté nord par un nommé Delisle ou ses représentants—avec une maison en briques et une maison en pierre, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement faisant partie du (No. 713), du plan cadastral du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant le numéro sept, contenant quarante et un pieds de front sur quarante-huit pieds de profondeur ; borné en front à l'est par la rue Parke, par derrière à l'ouest par les représentants Slow, du côté sud par la rue de la Reine, et du côté nord par le numéro huit—avec une boutique en bois, circonstances et dépendances.

Le dit lot faisant partie du (No. 713), du plan cadastral du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

3. Le tiers du côté sud du lot numéro huit, situé au même lieu, contenant en totalité quarante et un pieds de front sur quarante-huit pieds de profondeur ; borné en front à l'est par la dite rue Parke, par derrière par Pierre Laberge, du côté sud par le lot numéro sept, et du côté nord par le lot numéro neuf, appartenant à un nommé Laurent dit Lortie ou ses représentants—avec une maison en bois, circonstances et dépendances.

Le dit lot faisant partie du (No. 713), du plan cadastral du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the FOURTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 26th March, 1879. Sheriff.
[First published, 29th March, 1879.] 2704

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } LAZARE BEDARD, of the
No. 440. } parish of Saint Flavien, merchant, against LOUIS COTE, of the same place, and in the hands of Jean Baptiste Bureau, of the city of Quebec, crier of the court, curator appointed to the surrender in this cause made, to wit :

A land situate in the said parish of Saint Flavien, measuring two arpents in front by about fifty seven arpents and a half in depth ; bounded on the south west by the seigniorial line of Lotbinière, on the north east by the central road of the said parish of Saint Flavien, on the north side by Maxime Baron, and on the south side by François Moreau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies ; saving and excepting the part of the said immovable hereinafter described as follows, to wit : A lot of one quarter of an arpent square, to be taken along side of and adjoining Maxime Baron, and the buildings which may be built thereon.

To be sold at the church door of the parish of Saint Flavien, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

C. ALLEYN,
Quebec, 18th March, 1879. Sheriff.
[First published, 22nd March, 1879.] 2422

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: } LOUIS JOSEPH CYPRIEN
No. 1910. } FISET AND ELZEAR FISET, esquires, advocates, of the city of Quebec, in their quality of testamentary executors of the late Honorable Louis Fiset ; against PIERRE LABERGE, of the parish of Saint Roch de Quebec, carpenter and contractor, to wit :

1. A certain lot of land situate in the parish of Saint Roch de Quebec, containing thirty six feet in front by fifty eight feet in depth ; bounded in front to the south west by Laberge street, in rear by Etienne C. Lagueux or representatives, on the south side by Queen street, and on the north by one Delisle or representatives—with a brick house and a stone house, circumstances and dependencies.

Said lot forming part of No. 713, on the cadastral plan of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. Another lot of land situate at the same place, being number seven, containing forty one feet in front by forty eight feet in depth ; bounded in front to the east by Parke street, in rear to the west by the representatives Slow, on the south side by Queen street, on the north side by lot number eight—with a wooden shop, circumstances and dependencies.

Said lot forming part of (No. 713) on the cadastral plan of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

3. The south third of lot number eight, situate at the same place, containing forty one feet in front by forty eight feet in depth ; bounded in front to the east by Parke street aforesaid, in rear by Pierre Laberge, on the south side by lot number seven, and on the north side by lot number nine, belonging to one Laurent dit Lortie or his representatives—with a wooden house, circumstances and dependencies.

Said lot forming part of (No. 713), on the cadastral plan of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le onzième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 20 mars 1879.

[Première publication, 22 mars 1879.] 2493 2

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY EIGHTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of August next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 20th March, 1879.

[First published, 22nd March, 1879.] 2494

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Montréal.

Sorel, à savoir : } NAZAIRE VILLENEUVE
No. 605. } *et al.*, Demandeurs ; contre GABRIEL GODARD, Défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint Ours, de la contenance de soixante pieds de largeur sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné devant par le chemin public, derrière et d'un côté par François Grenier, et d'autre côté par Félix Duval—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Ours, le DIX-HUITIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 13 mai 1879. 4357

[Première publication, 17 mai 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } DAME ZOE MONETTE, De-
No. 11781. } manderesse ; contre HORMIDAS LUSIGNAN, Défendeur, et la dite Dame Zoé Monette, opposante.

Comme appartenant au dit Défendeur.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Ours, de la contenance de soixante pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur dans une ligne, et cent quatre-vingt-douze pieds de profondeur dans l'autre ligne ; bornée en front par la rue Immaculée Conception, en profondeur par Pierre Villers, d'un côté au nord-est par Jean-Baptiste Archambault, et de l'autre côté au sud-ouest par la rue Saint-Joseph—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

A la charge par l'adjudicataire du dit immeuble.

1. De payer à la dite opposante sa vie durant, une rente annuelle de cent dix piastres courant, payable au domicile de la dite opposante, par versements de cinquante-cinq dollars dus et échéant le premier de mai et le premier de novembre de chaque année ; 2. De garder avec lui Marie Lusignan, la vêtir convenablement suivant son état jusqu'à son âge de majorité, ou lorsqu'elle sera pourvue par mariage, en par elle travaillant aux ouvrages de la maison suivant ses capacités.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de l'Immaculée Conception de

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Montreal.

Sorel, to wit : } NAZAIRE VILLENEUVE *et al.*,
No. 605. } Plaintiffs ; against GABRIEL GODARD, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Ours, containing sixty feet in width by sixty feet in depth, more or less ; bounded in front by the main road, in rear and on one side by François Grenier, and on the other side by Felix Duval—with a house, barn, stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Ours, on the EIGHTEENTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of September next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 13th May, 1879. 4358

[First published, 17th May, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } DAME ZOE MONETTE, Plain-
No. 11781. } tiff ; against HORMIDAS LUSIGNAN, Defendant, and the said Dame Zoé Monette, Opposant.

As belonging to the said Defendant.

A lot situate in the town of Saint Ours, measuring sixty feet in front by one hundred and eighty feet in depth on one alignment, and one hundred and ninety two feet in depth on the other alignment ; bounded in front by Immaculate Conception street, in rear by Pierre Villers, on one side to the north east by Jean Baptiste Archambault, and on the other side to the south west by Saint Joseph street—with a house and outbuildings thereon erected.

Subject to the charge upon the purchaser of the said immovable property.

1. To pay to the said opposant during her lifetime a yearly rent of one hundred and ten dollars currency, payable at the said opposant's domicile, by instalments of fifty five dollars due on the first day of May and November of every year ; 2. To keep with him Marie Lusignan, to clothe her suitably according to her condition until she attains the age of majority, or until she marries, upon her doing the work of the house according to her capacity.

To be sold at the parochial church door of the parish of l'Immaculée-Conception of Saint Ours,

Saint-Ours, le VINGT-HUITIEME jour du mois de MAI courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juin prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 mai 1879. 4355
[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, to wit : } PIERRE S. COTÉ, Demandeur;
No. 12140. } contre ETIENNE KELLY, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-David, dans le rang Fleury, portant le numéro six, de cent vingt pieds de front sur environ cent vingt pieds de profondeur, sans mesure précise ; tenant devant au chemin de la deuxième concession, par derriere à Michel Landry fils, d'un côté à Jean-Baptiste Commeault, et de l'autre côté à une rue—avec une maison et une étable dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroissr de Saint-David, le DIX-NEUVIEME jour du mois de SEPTEMBRE, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 13 mai 1879. 4359
[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } CHARLES LOGIE ARM-
No. 2054. } STRONG, Demandeur; contre JACOB SAVAGE, Défendeur.

Un certain terrain situé en la paroisse de Saint-Guillaume, dans le township d'Upton, dans la troisième rangée du dit township, étant le numéro six, de la subdivision des lots numéros vingt-huit, vingt-neuf et trente, dont le susdit terrain fait partie, contenant quatre arpents et un quart de front sur la profondeur qu'il y a à prendre par devant à la Rivière David, par derrière aux terres du Ruisseau des Chênes, d'un côté (en haut) à Charles Tessier, d'autre côté (en bas) à Joseph Ducharme—avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le DIX-NEUVIEME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

P. GUEVREMONT,
Bureau du Shérif. Shérif.
Sorel, 13 mai 1879. 4361
[Première publication, 17 mai 1879.]

Ventes par le Shérif—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

on the TWENTY EIGHTH day of the month of MAY instant, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the second day of June next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th May, 1879. 4356
[First published 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } PIERRE S. COTÉ, Plaintiff ;
No. 12140. } against ETIENNE KELLY, Defendant.

A lot situate in the village of the parish of Saint David, in the Fleury range, being number six, of one hundred and twenty feet in front by about one hundred and twenty feet in depth, without precise measurement; bounded in front by the second concession road, in rear by Michel Landry, junior, on one side by Jean Baptiste Commeault, and on the other side by a street—with a house and stable thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the NINETEENTH day of the month of SEPTEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. The said writ returnable the twenty ninth day of September next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th May, 1879. 4360
[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } CHARLES LOGIE ARM-
No. 2064. } STRONG, Plaintiff; against JACOB SAVAGE, Defendant.

A certain land situate in the parish of Saint Guillaume, in the township of Upton, in the third range of the said township, being number six, of the subdivision of lots numbers twenty eight, twenty nine and thirty, whereof the said land forms part, containing four arpents and one quarter in front by the depth there may be; bounded in front by the River David, in rear by the lands of *Le Ruisseau des Chênes*, on one side (*en haut*) by Charles Tessier, and on the other side (*en bas*) by Joseph Ducharme—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the NINETEENTH day of the month of SEPTEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty ninth day of September next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 13th May, 1879. 4362
[First published, 17th May, 1879.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } SÉVÉRIN COTÉ,
No. 335 (C. C. No. 602.) } Demandeur ; contre HUBERT SANTERRE, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Donat, district de Rimouski, en le sixième rang de la seigneurie de Lepage et Thibierge, contenant trois arpents et demi de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée en front au nord à la Rivière Neigette, en profondeur au sud à une montage communément appelée "Mont-Commis," au nord-est à Elzéar Gagnon, au sud-ouest à Théophile Bouchard—sans bâtisse.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Donat, le VINGT-NEUVIEME jour du mois de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août aussi prochain.

C. F. LAPOINTE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 19 mars 1879. 2441 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } SEVERIN COTÉ, Plaintiff ; against HUBERT
No. 335 (C. C. No. 602.) } SANTERRE, Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint Donat, district of Rimouski, in the sixth range of the Lepage and Thibierge seigniory, containing three and a half arpents in front by forty arpents in depth ; bounded in front to the north by the River Neigette, in rear to the south by a mountain commonly called Mont Commis, on the north east by Elzéar Gagnon, on the south west by Theophile Bouchard—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Donat, on the TWENTY NINTH day of the month of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August also next.

C. F. LAPOINTE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 19th March, 1879. 2442

[First published, 22nd March, 1879.]

Ventes par le Shérif. —St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 917. } CANTONS DE L'EST, Demanderesse ; contre les terres et ténements de PETER JOHNSON, Détenteur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, dans le dit district, étant cinquante acres de terre à distraire du bout est du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang des lots dans le dit canton de Hatley—avec les améliorations faites ; (à l'exception d'un petit morceau ou partie des dits cinquante acres étant au côté nord-ouest du chemin public conduisant de Lennoxville à Hatley Ouest, appartenant à John House).

Aussi cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Hatley, connue comme partie de la moitié est du lot numéro vingt-quatre, dans le dit premier rang de Hatley, contenant vingt-neuf acres et trente-six perches de terre, plus ou moins —avec les améliorations faites.

Pour être vendues au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de septembre prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 14 mai 1879. 4309

[Première publication, 17 mai 1879.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days, next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserner* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } THE EASTERN TOWN-
No. 917. } SHIPS BANK, Plaintiffs ; against the lands and tenements of PETER JOHNSON, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Hatley, in said district, being fifty acres of land to be taken off the east end of the lot number twenty three, in the first range of lots in the said township of Hatley—with the improvements thereon ; (save and except a small piece or part of said fifty acres being on the north west side of the highway leading from Lennoxville to West Hatley, belonging to John House.)

Also that piece or parcel of land situate and being in the said township of Hatley, known as part of the east half of lot number twenty four, in the said first range of Hatley, containing twenty nine acres and thirty six perches of land, more or less—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of September next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 14th May, 1879. 4310

[First published, 17th May, 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Saint-Francois.

Saint-François, à savoir : } DAME ELEANOR
No. 808. } McLAREN, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, veuve de feu Joseph Pennoyer, en son vivant, de Sherbrooke susdit, arpenteur provincial, Demanderesse ; contre les terres et tenements de RICHARD DREW, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district, Défendeur à savoir :

1. Cette étendue de terre sise et située en la cité de Sherbrooke, dans cette partie appelée Sherbrooke Nord, décrite comme suit, à savoir : commençant à la ligne nord de la rue Water, à un point soixante et dix-neuf chaînons est du coin sud-est du lot de George Barnard, maintenant la propriété de F. P. Buck ; de là vers le nord (déviant à gauche de la dite rue quatre-vingt-quatorze degrés et vingt minutes), trois chaînes et huit chaînons ; de là (déviant à droite quatre-vingt-neuf degrés et quarante et une minutes), soixante et dix-sept chaînons ; de là vers le nord trois chaînes et quatorze chaînons à la dite rue ; de là vers l'ouest le long de la dite rue soixante et dix-neuf chaînons jusqu'au point de départ, et contenant trente-huit perches et quatre cinquièmes de terre—avec une maison et dépendances sus-érigées.

2. Ce morceau ou lot de terre sis et situé dans le village de Lennoxville, dans le district de Saint-François, étant partie du lot numéro douze, dans le cinquième rang des lots du canton d'Ascot, mesurant cinquante-neuf pieds de front le long de la ligne du chemin de fer, et cinquante pieds en arrière, par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tel que décrit dans l'acte de vente de H. Miles à Marcelle Lapointe, daté et passé devant J. A. Archambault, notaire public, le sixième jour de novembre 1865.

Le morceau de terre en premier lieu décrit, pour être vendu à mon bureau, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi ; et le morceau de terre en deuxième lieu décrit, pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la dite cité de Sherbrooke, le même jour, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 14 mai 1879. 4311

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } THOMAS FARWELL,
No. 695. } du canton de Compton, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de GLADDEN FARWELL, du dit canton de Compton, cultivateur, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu Dame Martha Fox, du dit canton de Compton, veuve de feu Willard Hughes, en son vivant, cultivateur, de Compton susdit, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Compton, connue comme la moitié nord du lot numéro vingt-trois, dans le cinquième rang des lots situés dans le dit canton de Compton, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enrégistrement de la division d'enrégistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le SEIZIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 11 février 1879. 1505 3

[Première publication, 15 février 1879.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } DAME ELEANOR
No. 808. } McLAREN, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, widow of the late Joseph Pennoyer, in his lifetime, of Sherbrooke aforesaid, provincial land surveyor, Plaintiff ; against the lands and tenements of RICHARD DREW, of the city of Sherbrooke, in said district, Defendant, to wit :

1. That certain tract or parcel of land situate and being in the city of Sherbrooke, in that part thereof called North Sherbrooke, described as follows, that is to say : commencing on the northerly line of Water street, at a point seventy nine links east from the south east corner of the George Barnard, lot now the property of F. P. Buck ; thence northerly (deflecting to the left from said street ninety four degrees and twenty minutes), three chains and eight links ; thence (deflecting to the right eighty nine degrees and forty one minutes), seventy seven links ; thence northerly three chains and fourteen links to said street ; thence westerly along said street seventy nine links to the place of beginning, and containing thirty eight perches and four fifths of a perch of land—with house and premises thereon erected.

2. That parcel and lot of land lying and being in the village of Lennoxville, in the district of Saint Francis, being part of lot number twelve, in the fifth range of lots in the township of Ascot, measuring fifty nine feet in front along railroad line, and fifty feet in rear, by ninety feet in depth, as described in the deed of sale from H. Miles to Marcelle Lapointe, dated and passed before J. A. Archambault, notary public, on the sixth day of November, 1865.

The parcel of land firstly described to be sold at my office, at the court house, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon ; and the parcel of land secondly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in said city of Sherbrooke, on the same day, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 14th May, 1879. 4312

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint-Francis.

Saint Francis, to wit : } THOMAS FARWELL,
No. 695. } of the township of Compton, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of GLADDEN FARWELL, of the said township of Compton, farmer, in his quality of executor of the last will and testament of the late Dame Martha Fox, of the said township of Compton, widow of the late Willard Hughes, in his lifetime, of Compton aforesaid, farmer, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Compton, known as the north half of the lot number twenty three, in the fifth range of lots in the said township of Compton, containing one hundred acres of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the SIXTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 11th February, 1879. 1506

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint François.

Saint-François, à savoir : } LA BANQUE DES
No. 343. } CANTONS DE L'EST, corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse ; contre J. M. CHAPMAN, de la cité de Sherbrooke, Défendeur, à savoir :

Partie du lot numéro un, dans le dix-huitième rang des lots dans le canton de Magog, ci-devant Bolton, décrite comme suit : commençant au coin sud-ouest du dit lot numéro un, dans le dix-huitième rang de Magog, courant est sur la ligne sud du dit lot, la moitié de sa longueur ; de là nord à une distance assez éloignée pour contenir cent acres de terre, avec l'allocation ordinaire pour chemins public ; de là ouest parallèle avec la dite ligne sud de la concession entre les dix-septième et dix-huitième rangs ; de là sud sur la ligne de concession au point de départ—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 25 février 1879. 2403 2

(Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le comté de Compton, à Cookshire.

Saint-François, à savoir : } JOHN Q. A. CASS,
No. 26. } du canton de Newport, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et ténements de ALVA GAMSBY, du même lieu, et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant à Alva Gamsby.

La moitié sud-ouest du lot numéro treize, dans le cinquième rang des lots dans le dit canton de Newport—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans le dit district, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 17 mars 1879. 2409 2

[Premiere publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } DAME EMILY
No. 620. } BLAKE, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, veuve de feu Charles Worth, en son vivant, du dit canton de Stanstead, cultivateur, maintenant décédé, Demanderesse ; contre les terres et ténements de TREFFLE LA PARLE, ci-devant du dit canton de Stanstead, mais maintenant de la ville de Barton, dans l'Etat de Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Stanstead, plus particulièrement connue et désigné comme partie du lot numéro un, dans le neuvième rang des lots dans le dit canton de Stanstead, de la contenance d'environ trois quarts d'un acre de terre en superficie, plus ou moins, et décrite comme suit : commençant au coin nord-ouest d'une partie du dit lot ci-devant possédée par William S. Hunter, du côté sud du chemin public, conduisant de Rock Island à Beebe Plain ; de là ouest sur le dit côté sud du dit chemin public, la distance de quatre-vingt-dix-neuf

FIERI FACIAS

Superior Court.—Saint Francis.

Saint-Francis, to wit : } THE EASTERN
No. 343. } TOWNSHIPS BANK, a body politic and corporate duly incorporated, having its principal place of business at the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Plaintiffs ; against J. M. CHAPMAN, of the city of Sherbrooke, Defendant, to wit :

Part of lot number one, in the eighteenth range of lots in the township of Magog, formerly Bolton, described as follows : commencing at the south west corner of said lot number one, in the eighteenth range of Magog, running easterly on the south line of said lot, one half of its length ; thence northerly far enough to contain one hundred acres of land, with the usual allowance for highways ; thence westerly parallel with said south line of the concession between the seventeenth and eighteenth ranges ; thence southerly on the concession line to the place of starting—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returna'le on the nineteenth day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 25th February, 1879. 2404

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the County of Compton, at Cookshire.

Saint Francis, } JOHN Q. A. CASS, of the
to wit : No. 26. } township of Newport, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of ALVA GAMSBY, of the same place, and others, Defendants, to wit :

As belonging to Alva Gamsby.

The south west half of the lot number thirteen, in the fifth range of lots in the said township of Newport—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, at the village of Cookshire, in said district, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 17th March, 1879. 2410

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } DAME EMILY BLAKE,
No. 620. } of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, widow relict of the late Charles Worth, in his lifetime, of the said township of Stanstead, farmer, now deceased, Plaintiff ; against the land and tenements of TREFFLÉ LA PARLE, formerly of the said township of Stanstead, but now of the town of Barton, in the State of Vermont, one of the United States of America, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the said township of Stanstead, more particularly known and distinguished as part and parcel of the lot number one, in the ninth range of lots in the said township of Stanstead, consisting of about three fourths of an acre of land in superficies, more or less, and described as follows, commencing at the north west corner of a portion of the said lot formerly owned by William S. Hunter, on the southerly side of the highway, leading from Rock Island to Beebe Plain ; thence westerly on the said southerly side of the said highway, the

pieds. mesure précise, au centre d'un chemin privé entre la dite étendue de terre, et la terre ci-devant possédée par un nommé Stillman Ray ; de là sud au centre du dit chemin privé la distance de quatre-vingt-quatre pieds ; de là est à angles droits, avec la ligne en dernier lieu mentionnée, la distance de vingt-huit pieds ; de là sud le long de la ligne est de la terre ci-devant possédée par le dit Stillman Ray, à un point du côté nord de la rivière Tomifobia, à la distance de trois perches et dix pieds du coin sud ouest de la terre ci-devant possédée par le dit William S. Hunter ; de là est le long du côté nord de la dite rivière au coin sud-ouest de la terre ci-devant possédée par le dit Hunter ; de là nord le long du côté ouest de la terre ci-devant possédée par le dit Hunter au point de départ, comprenant toute la dite étendue de terre située entre la terre ci-devant possédée par le dit Hunter, du côté est d'icelle, et la terre ci-devant possédé par le dit Stillman Ray, sur le côté ouest d'icelle tel que le tout se comporte—avec toutes les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistrateur pour la division d'enrégistrement de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 19 mars 1879. 2443 2
[Première publication, 22 mars 1879.]

distance of ninety nine feet, exact measure, to the centre of a private road, between the said parcel of land and the land formerly owned by one Stillman Ray ; thence southerly on the centre of the said private road the distance of eighty four feet ; thence easterly at right angles with the said last mentioned line, the distance of twenty eight feet ; thence southerly along the easterly line of the land formerly owned by the said Stillman Ray, to a point on the northerly side of the Tomifobia river, at the distance of three rods and ten feet from the southwesterly corner of the land formerly owned by the said William S. Hunter ; thence easterly along the northerly side of the said river, to the south westerly corner of the land formerly owned by the said Hunter ; thence northerly along the westerly side of the land formerly owned by said Hunter to the place of beginning, meaning all the said parcel of land lying between the land formerly owned by said Hunter, on the easterly side thereof, and the land formerly owned by said Stillman Ray, on the westerly side thereof, as the same now is and extends—together with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 19th March, 1879. 2444
[First published, 22nd March, 1879.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } LA NOXON BRO-
No. 2169. } THERS MANUFACTURING COMPANY (limited), Demanderesse ; contre CALIX ALIAS CALIX MORISSETTE ET JOSEPH MORISSETTE, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit Calix *alias* Calixte Morissette.

1. Un terrain situé dans le deuxième rang du township d'Acton, dans la paroisse de Saint-André d'Acton, étant la moitié est de la moitié est du lot numéro trente-neuf, contenant en totalité cinquante acres ; tenant devant au cordon du premier rang, par derrière au cordon du deuxième rang, d'un côté à Joseph Dion, et de l'autre côté à Eugène Champagne—avec une maison, grange et dépendances y érigées.

2. Un terrain situé au même lieu, étant la moitié ouest du lot numéro vingt-cinq, du premier rang du dit township, de la contenance de cent acres en superficie ; tenant devant au premier rang en profondeur au township de Roxton, d'une

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } NOXON BRO-
No. 2169. } THERS MANUFACTURING COMPANY (limited), Plaintiffs ; against CALIX ALIAS CALIXTE MORISSETTE AND JOSEPH MORRISSETTE, Defendants, to wit :

As belonging to the said Calix *alias* Calixte Morissette.

1. A lot of land situate in the second range of the township of Acton, in the parish of Saint André d'Acton, being the east half of the east half of lot number thirty nine, containing fifty acres in totality ; joining in front the rear line of the first range, in rear the rear line of the second range, on one side Joseph Dion, and the other side Eugène Champagne—with one house, barn and dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, being the west half of lot number twenty five, of the first range of said township, containing one hundred acres in superficies ; joining in front the first range, in rear the township of Roxton, on one side

côté à Hubert Leduc, et de l'autre côté à Etienne Gastonguay.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, le VINGT-TROISIÈME jour de JUILLET prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Sherif,
Saint-Hyacinthe, 22 mars 1879. 2499 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2179. DAME PRECILLE DAIGNEAU, veuve LOUIS DUBREUIL, Demanderesse ; contre PIERRE BREAU, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Paul d'Abbotsford, dans le rang Papineau, et un arpent de front sur trente arpents de profondeur ; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres du rang de la Montagne, au nord-est à Joseph Charron, et au sud-ouest à Marie Loiselle, femme de François Domingue—avec une maison, grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint Paul d'Abbottsford, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 15 mars 1879. 2497 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : No. 2241. FRANÇOIS BRODEUR, Demandeur ; contre HONORÉ PROVOST, Défendeur, à savoir :

1. Un terrain sis et situé dans le huitième rang du township d'Acton, paroisse de Saint-Théodore d'Acton, faisant partie du lot numéro quarante-trois de ce rang, contenant cent acres en superficie, plus ou moins ; borné en front par le chemin du dit rang, en profondeur par les terres du neuvième rang du dit township d'Acton, du côté ouest par la propriété de Louis Fontaine, et du côté est par celle d'Etienne Petit—sans bâtisses sus-érigées.

2. Un terrain sis et situé en la dite paroisse de Saint-Théodore d'Acton, sur le sixième rang du township d'Acton, de la contenance de deux acres de front sur vingt-cinq acres de profondeur ; borné en front par le chemin public du sixième rang, en profondeur par le cordon des terres du cinquième rang, à l'est par Louis Dalpé, et à l'ouest par Dame veuve Désiré Provost—avec un moulin à scie, une digue, une maison et autres dépendances dessus erigées.

Le second lot saisi avec les servitudes actives et passives mentionnées dans un acte de vente par Désiré Provost, père, au dit Honoré Provost, devant Mtre. Charles Laroche, notaire, en date du quatre septembre mil huit cent soixante et quatorze, enregistré le dix-neuf décembre de la même année, au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, sous No. 8356 ; les dites servitudes mentionnées à la suite du terrain vendu par le dit acte.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 17 mars 1879. 2495 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

Hubert Leduc, and on the other side Etienne Gastonguay.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable on the thirty first day of July next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 17th March, 1879. 2500

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit : No. 2179. DAME PRECILLE DAIGNEAU, widow LOUIS DUBREUIL, Plaintiff ; against PIERRE BREAU, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Paul of Abbotsford, on Papineau range, containing one arpent in front by thirty arpents in depth ; joining in front the road of the said range, in rear the lands of Mountain range, on the north east Joseph Charron, and on the south west Marie Loiselle, wife of François Domingue—together with one house, barn and other dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Paul of Abbottsford, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the fifteenth day of August next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 15th March, 1879. 2498

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : No. 2241. FRANÇOIS BRODEUR, Plaintiff ; against HONORE PROVOST, Defendant, to wit :

1. A lot of land situate and being on the eighth range of the township of Acton, parish of Saint Théodore of Acton, being part of lot number forty three of said range, containing one hundred acres in superficies, more or less ; joining in front the road of said range, in rear the lands of the ninth range of said township of Acton, on the west side by the property of Louis Fontaine, and on the east side by that of Etienne Petit—without buildings thereon erected.

2. A lot of land situate and being in the said parish of Saint Théodore of Acton, on the sixth range of the township of Acton, containing two acres in front by twenty five acres in depth ; joining in front the public road of the sixth range, in rear by the rear line of the lands of the fifth range, on the east side by Louis Dalpé, and on the west side by Mrs. widow Desiré Provost—together with a saw mill, a mill-dam (digue), one house and other dependencies thereon erected.

This second lot of land seized together with the active and passive servitude mentioned in a deed of sale by Désiré Provost, father, to the said Honoré Provost, before Mtre. Charles Laroche, notary, dated the fourth of September, one thousand eight hundred and seventy four, registered on the nineteenth day of December of the same year, at the registry office of county of Bagot, under number 8356 ; the said servitudes mentioned next to the lot sold by the said deed.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the TWENTY THIRD day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the first day of September next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 17th March, 1879. 2496

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.—Montréal.

Montréal, à savoir : } JEAN-BAPTISTE DANSEREAU *et al.*, Demandeurs ; contre THÉOPHILE FONTAINE ET ELIE DANSEREAU, Défendeurs, à savoir :

1. Comme appartenant au dit Théophile Fontaine.

1. Un terrain situé dans le troisième rang du township d'Acton, faisant partie du lot numéro treize, du dit rang, contenant environ deux arpents en superficie ; tenant au nord-ouest et sud-est à Bénonie Jodoin, et au nord-est au terrain ci-après désigné—avec une maison, un moulin à scie, hangard et autres bâtisses y érigées.

2. Un terrain situé au même lieu, contenant environ deux cent acres en superficie ; tenant devant au nord-ouest partie au chemin public et partie à Médard Desmarais et Jean Louis Desmarais, au sud-est à Antime Lamoureux, au nord-est et au sud-ouest à Bénonie Jodoin—sans bâtisses.

2. Comme appartenant au dit Elie Dansereau.

3. Un terrain situé dans le village d'Acton Vale, contenant environ un arpent de largeur sur six perches et douze pieds de profondeur, étant partie des lots numéros cent (100), cent un (101) et cent quatorze (114), de la rue Water ; tenant devant au sud à Marcel Loiselle, en arrière au nord à la "Moose River", d'un côté à l'est à la rue John, et de l'autre côté à l'ouest à Charles Rosconi—avec deux maisons, une grande boutique pour travailler le bois, et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 12 février 1879. 1427 3

Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Montréal, to wit : } JEAN BAPTISTE DANSEREAU *et al.*, Plaintiffs ; against THEOPHILE FONTAINE AND ELIE DANSEREAU, Defendants, to wit :

1. As belonging to the said Théophile Fontaine.

1. A lot of land situate in the third range of the township of Acton, being part of lot number thirteen, of said range, containing about two arpents in superficies ; joining the north west and south east Bénonie Jodoin, and on the north east the lot of land hereinafter described—with one house, one saw mill, shed and other dependencies thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, containing about two hundred acres in superficies ; joining in front on the north west partly the public road and partly Medard Desmarais and Jean Louis Desmarais, on the south east Antime Lamoureux, and on the north east and south west Bénonie Jodoin—without buildings.

2. As belonging to the said Elie Dansereau.

3. A lot of land situate in the village of Acton Vale, containing about one arpent in width by six perches and twelve feet in depth, being part of lots numbers one hundred (100), one hundred and one (101) and one hundred and fourteen (114), on Water street ; joining in front Marcel Loiselle, in rear on the north the Moose River, on one side to the east John street, and on the other side to the west Charles Rosconi—with two houses, one shop for preparing wood, and other dependenctes thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty first day of June next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 12th February, 1879. 1428

[First published, 15th February, 1879.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } HERCULE AYOTTE, forgeron, de la
No. 294. } paroisse de Saint-Narcisse, Demandeur ; contre NEREE LEBELLE, cultivateur, de la dite paroisse, Défendeur.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Luc, dans le troisième rang, d'un arpent et demie de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; prenant son front au chemin du dit rang, et se terminant en profondeur aux terres des Neuf Arpents ; joignant d'un côté au nord à Johnny Broussard, et de l'autre côté au sud à Gabriel Deschamps—sans bâtisses.

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three-Rivers.

Three Rivers, to wit : } HERCULE AYOTTE, blacksmith, of the
No. 294. } parish of Saint Narcisse, Plaintiff ; against NEREE LEBELLE, farmer, of the said parish, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint Luc, in the third range, of one arpent and a half in front by twenty five arpents in depth ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands called the *Neuf Arpents* ; on one side to the north by Johnny Broussard, and on the other side to the south by Gabriel Deschamps—without buildings.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Stanislas, dans le rang appelé La Côte Saint-Paul, côté sud-ouest du dit rang, de quatre arpents de front sur vingt de profondeur, plus ou moins ; prenant son front au chemin du dit rang, et se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Pierre, joignant du côté nord à Jean Sanschagrin, du côté sud à François-Xavier Cossette—sans bâtisses.

3. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le rang sud de la rivière des Châtes, de deux arpents de front sur quarante-trois arpents de profondeur ; prenant son front au nord à un ruisseau au pieds de la côte, et se terminant en profondeur aux terres de La Hétrière, joignant d'un côté au nord-est à Adrien Bonenfant, et de l'autre côté au sud-ouest à Alexandre Boisvert—avec maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues comme suit, savoir : numéro un, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, à DIX heures du matin ; numéro deux, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, à DEUX heures de l'après-midi, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, et le numéro trois, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGTIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 12 mai 1879. 4351

[Première publication, 17 mai 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH NERE LAMBERT, écuyer, rentier, de la paroisse de Saint-Stanislas, Demandeur ; contre JOSEPH BARIBEAU, cultivateur, de la paroisse de Saint-Geneviève de Batiscan, Défendeur.
No. 160.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Luc, seigneurie de Champlain, sur le côté nord de la rivière Champlain, de deux arpents et demi de largeur sur environ trente-huit arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; prenant son front à la dite rivière Champlain, et se terminant en profondeur à qui il appartient, joignant au nord-est à Isidore Lacroix, au sud-ouest à Louis Beaudoin—avec le fournil, la grange, l'étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 7 février 1879. 1325 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DE SAINT-GREGOIRE, corps politique et incorporé ayant son bureau d'affaires au village de LaRochelle, Demanderesse ; contre PASCHAL HOULE, cultivateur, de la paroisse de Bécancour, Défendeur.
No. 150.

1. Une terre sise et située dans la paroisse de Bécancour, au rang du village des Sauvages, connue et distinguée par le lot numéro six cent vingt-six, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour.

2. Une autre terre située dans la paroisse de Bécancour, au rang du village des Sauvages, connue et distinguée par le lot numéro six cent vingt-

2. A land situate and being in the parish of Saint Stanislas, in the range called La Côte Saint Paul, south west side of the said range, of four arpents in front by twenty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the road of the said range, in rear by the lands of the range Saint Pierre, on the north side by Jean Sanschagrin, on the south side by François Xavier Cossette—without buildings.

3. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the range south of river des Chutes, of two arpents in front by forty three arpents in depth ; bounded in front to the north by a creek at the foot of the hill, and in rear by the lands of La Hêtrière, on one side to the north east by Adrien Bonenfant, and on the other side to the south west by Alexandre Boisvert—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit : lot number one, at the church door of the parish of Saint Luc, at TEN o'clock in the forenoon ; number two, at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon ; and number three, at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTIETH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 12th May, 1879. 4352

[First published, 17th May, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH NERE LAMBERT, esquire, *rentier*, of the parish of Saint Stanislas, Plaintiff ; against JOSEPH BARIBEAU, farmer, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, Defendant.
No. 160.

A land situate and being in the parish of Saint Luc, seigniory of Champlain, on the north side of the river Champlain, of two arpents and a half in front by about thirty eight arpents in depth, more or less, without warranty of precise measurement ; bounded in front by the river Champlain aforesaid, in rear by the adjoining property, on the north east by Isidore Lacroix, and on the south west by Louis Beaudoin—together with the oven, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Luc, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 7th February, 1879. 1326

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } A SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DE SAINT GREGOIRE, a body politic and corporate having its place of business in the village of LaRochelle, Plaintiff ; against PASCHAL HOULE, farmer, of the parish of Bécancour, Defendant.
No. 150.

1. A land situate and being in the parish of Becancour, in the Indian village range, known and designated as number six hundred and twenty six, on the official plan and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancourt.

2. A land situate and being in the parish of Bécancour, in the Indian village range, known and designated as lot number six hundred and twenty

sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour. Du contenu d'un arpent et trois quarts de front sur la profondeur du dit lot. A distraire de ce dernier lot trois huitième indivis à être pris dans un arpent indivis du dit lot—avec les bâtisses construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Bécancour, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1315 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : ONESIME BOURNIVAL, commerçant, de la paroisse Saint-Barnabé, Demandeur ; contre MICHEL BOURASSA, commerçant, de la dite paroisse, Défendeur ; et Joseph Narcisse Grenier, clerc avocat, de la cité des Trois-Rivières, curateur au délaissement du dit défendeur.

No. 1495.

Comme appartenant au curateur au délaissement du dit Défendeur.

La juste moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Saint-Barnabé, du côté nord-est de la Grande Rivière d'Yamachiche, de cinq arpents et demi de large sur environ dix-huit arpents de profondeur, plus ou moins ; tenant en front à la dite rivière, et en profondeur aux terres de Saint-Etienne, du côté nord-est et sud-ouest à Pierre Giguère—avec la juste moitié d'une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

A la charge par l'acquéreur conjointement et solidairement avec le propriétaire et détenteur, de l'autre moitié indivise du dit immeuble, de loger, chauffer, éclairer, coucher, nourrir à sa table, vêtir et entretenir de hardes, linges, chaussures et coiffures, blanchir et racommoder, et généralement tenir et traiter tel qu'elle l'a été jusqu'à ce jour, Demoiselle Suzanne Boisvert, tant en santé qu'en maladie, la mener au service divin les fêtes et dimanches et la ramener, en maladie prendre un soin particulier d'elle, et lui procurer les secours du médecin, et lui procurer les assistances temporelles et spirituelles nécessaires suivant le cas, et lui fournir à son besoin, le tabac à priser ; à la charge aussi par l'acquéreur de la faire inhumer dans le cimetière de la paroisse où elle décèdera, avec un service de dernière classe, qui sera chanté sur son corps le jour de l'enterrement, et de lui faire dire la quantité de huit messes basses dans l'an de son décès pour le repos de son âme ; en cas d'incompatibilité d'humeur entre l'acquéreur et la dite Suzanne Boisvert, cette dernière aura le droit de se retirer à son particulier, dans la chambre et le cabinet côté sud-ouest de la maison érigée sur la dite terre avec accès à la porte de dehors, au grenier, à la cave, à la cheminée, chauffée au besoin, à la laiterie et autres bâtiments à son besoin, laquelle chambre et dit cabinet seront chauffés par et aux frais du dit acquéreur par un poêle double de trois pieds, que le dit acquéreur placera dans la cloison de la dite chambre et dans laquelle dite chambre et cabinet le dit acquéreur sera tenu de l'éclairer, lui fournir un lit garni, ainsi que les chaises nécessaires, tables et toutes les autres choses nécessaires et convenables à son ménage et cuisine ; et en outre l'acquéreur sera tenu de lui payer et livrer chaque année par quartier et toujours d'avance la pension alimentaire de ce qui sera alors convenu entre les dites parties ou arbitres par deux personnes choisis par icelles, et qui pourront s'adjoindre un tiers en cas d'avis contraire, lesquelles personnes pourront aussi régler l'ameublement et garniture des choses nécessaires au ménage et cuisine du dit acquéreur et de la dite Suzanne Boisvert, ainsi que son vête-

seven, on the official cadastral plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancour, containing one arpent and three quarters in front by the depht of the said lot. Reserving from the latter lot three undivided eights to be taken in an undivided arpent of the said lot — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Bécancour, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1316

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : ONESIME BOURNIVAL, trader, of the parish of Saint Barnabé, Plaintiff ; against MICHEL BOURASSA, trader, of the said parish, Defendant ; and Joseph Narcisse Grenier, student at law, of the city of Three Rivers, curator to the surrender made by the defendant.

No. 1495.

As belonging to the curator to the surrender made by the said defendant.

The undivided half of a land situate and being in the parish of Saint Barnabé, on the north east side of the main river Yamachiche, of five arpents and a half in width by about eighteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by the said river, in rear by the lands of Saint Etienne, on the north east and south west by Pierre Giguère—with the undivided half of a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

Sudject to the charge upon the purchaser jointly and severally with the proprietor of the other half of the said land, to provide with lodgings, fuel, light, to feed at his table, to cloth and furnish with clothes, linen, boots and shoes and head gear, to have her washing and mending done, and generally to keep as she has hitherto been kept, Miss Suzanne Boisvert, in health and sickness, to take her to and from divine service on Sundays and Holidays ; to take special care of her in time of sickness, and to procure her the services of a physician, and spiritual or temporal assistance as may be required, and to furnish her with snuff ; and further subject to the charge upon the purchaser of having her buried in the cemetery of the parish where she may die, with a service of the lowest class, to be sung over her body on the day of her interment, and to have eight low masses said for the repose of her soul, within a year from her decease; and in case of there being an incompatibility of temper between the purchaser and the said Suzanne Boisvert, the latter shall have the right to retire by herself into the room and bed-room on the south west side of the house built on the said land, with access to the outside door, to the garret, to the cellar, to the chimney heated when necessary, to the dairy house and outbuildings when she may need it, said room and bed-room to be warmed by and at the cost of the purchaser by a double stove, of three feet, which the purchaser shall place in the partition of the said room, and in which said room and bed-room, the said purchaser shall be bound to furnish light and to put a bed with bedding and also the necessary chairs, tables, and other things required and suitable for her house keeping and cooking ; and the purchaser shall also be bound to pay and deliver to her in advance, in quaterly instalments, the alimentary allowance to be agreed upon then between the said parties or by two persons chosen by them and who may associate with themselves a third in case of disagreement, which said spersons may also settle the furniture and article required for the house keeping and cooking of the said purchaser and also her clothing, dress and

ment, habillement et éclairage. Sera tenu de plus l'acquéreur tenir propre et d'une manière décente et convenable le logement de la dite Suzanne Boivert, lui procurer l'eau nécessaire, et faire son train et ordinaire, faire cuire son manger et généralement procurer toute assistance et soins manuels dans son ménage.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Barnabé, le VINGTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1321 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ISRAEL PARIS, rentier, de la paroisse de
No. 299. } Saint-Pierre LesBecquets, Demandeur ; contre JOSEPH POISSON, fils de Joseph, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets, dans le troisième rang, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; et de là la dite terre ne reprend qu'un arpent et quarante pieds de largeur sur dix arpents de profondeur, connue et distinguée par le numéro trois cent soixante et seize, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets—avec les bâtisses dessus construites,circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre Les Becquets, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1317 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH BERARD,
No. 11941. } commerçant, de la cité de Montréal, district de Montréal, Demandeur ; contre AMEDEE BEAUDET, charretier, de la dite cité, dit district, Défendeur.

La moitié indivise d'une terre avec la moitié des bâtisses y érigées, située en la paroisse de Saint-Luc, étant le lot numéro un, de la concession sud-est de Saint-François, dans la seigneurie de Champlain, contenant deux arpents de front sur dix-neuf arpents, plus ou moins, de profondeur ; tenant devant au chemin de front de la dite concession, derrière à la concession Saint-Joseph, d'un côté au nord-est à Dame Marie Hall, et de l'autre côté au sud-ouest à la ligne seigneuriale.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Luc, le DIX-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juin prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 février 1879. 1319 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } L'HONORABLE
No. 156. } JAMES ARMSTRONG, juge en chef, de Sainte-Lucie, une des Iles du Vent (Windward Islands) dans les Antilles Anglaises, Demandeur ; contre ALEXIS LAUZON, cultivateur, de la paroisse de Saint-Didace, dans le district des Trois-Rivières, Défendeur.

light. The purchaser shall likewise be bound to keep clean, and in a decent and becoming manner the lodgings of the said Zuzanne Boisvert, to furnish her with water and to do her house work, cook her food, and generally procure her every manual assistance and care for her.

To be sold at the church door of the parish of Saint Barnabé, on the TWENTIETH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1322

[First published 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ISRAEL PARIS, *rentier*,
No. 299. } of the parish of Saint Pierre Les Becquets, Plaintiff; vs. JOSEPH POISSON, son of Joseph, farmer, of the parish of Saint Pierre Les Becquets aforesaid, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Pierre Les Becquets, in the third range, of two arpents in front by thirty arpents in depth ;from there it has only one arpent and forty feet in width by ten arpents in depth, known and designated as number three hundred and seventy six, of the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Saint-Pierre Les Becquets—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre Les Becquets, on the EIGHTEENTH day of of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty first day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1318

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH BERARD,
No. 11941. } trader, of the city of Montreal, district of Montreal, Plaintiff ; against AMEDEE BEAUDET, carter, of the said city and district, Defendant.

The undivided half of a land, with the half of the buildings thereon erected, situate in the parish of Saint Luc, being lot number one, of the concession south east of Saint François, in the seigniory of Champlain, of two arpents in front by nineteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the Saint Joseph concession, on one side to the north east by Dame Marie Hall, and on the other side to the south west by the seigniorial line.

To be sold at the church door of the parish of Saint Luc, on the SEVENTEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th February, 1879. 1320

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } THE HONORABLE
No. 156. } JAMES ARMSTRONG, chief justice, of Sainte Lucie, one of the Windward Islands, in the English Antilles, Plaintiff; against ALEXIS LAUZON, farmer, of the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, Defendant.

1. Une terre sise et située dans la troisième concession rivière Maskinongé, du fief Hope, en la dite paroisse de Saint-Didace, dans le comté de Maskinongé, contenant six arpents de front dont deux arpents du numéro cinq et quatre arpents étant le numéro quatre, de la dite concession, sur une profondeur moyenne de vingt et un arpents et huit perches ; bornée devant par la deuxième concession, rivière Maskinongé, et en arrière par la dite profondeur, tenant d'un côté à Jean Jollette, et de l'autre côté aux terres non concédées.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans la concession dite Rivière Blanche, de forme irrégulière ; bornée par devant par la rivière Maskinongé, par derrière au réserve de la Rivière Blanche, d'un côté à François Xavier Dénommé, de l'autre côté à Hercule Jacques—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans la concession nord-est Lac Déligny, d'un arpent, huit perches et quinze pieds de front sur une profondeur moyenne de vingt et un arpents six perches ; bornée en front par le Lac Déligny, et la rivière David, en profondeur par les terres de la concession Sainte-Luce, d'un côté au nord-est à la ligne entre le fief Hope et le township Peterborough, de l'autre côté au lot numéro deux de la dite concession.

4. Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Didace, dans la concession dite Sainte-Lucie, de cinq arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur, prenant son front au chemin de la dite concession, se terminant en profondeur au fief Hunter, d'un côté à Joseph Brissette, et de l'autre côté à l'Honorable James Armstrong.

5. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, dans le rang C. du township de Peterborough, étant le tiers au centre du lot numéro deux du dit rang ; bornée en front par Godfroy Robert, en profondeur à la rivière Mandeville ou David, d'un côté à Silver Roy, de l'autre côté à Jean-Marie Vaillancourt—avec un moulin à scie, une maison et autres dépendances.

6. Un emplacement situé dans le village de la dite paroisse de Saint-Didace, contenant une superficie de trois quarts d'arpent, plus ou moins ; tenant en front au chemin public, en profondeur à Xavier Godin, d'un côté à la Fabrique de la dite paroisse Saint-Didace, de l'autre côté à Edmond Hamelin—avec une maison et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

7. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Didace, de la contenance d'un demi arpent en superficie ; tenant par devant au chemin public, en profondeur à la rivière Maskinongé, d'un côté par les représentants de feu Charles Laporte, de l'autre côté par Benjamin Dénommé ou ses représentants—avec une maison et remise attenante à la dite maison, circonstances et dépendances.

Pour être vendus les numéros un, deux, trois, quatre, six et sept, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le VINGT-UNIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin ; et le numéro cinq, le MEME JOUR, au bureau du régistrateur du comté de Maskinongé, en la paroisse de la Rivière du Loup, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 7 février 1879. 1323 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ALEXANDER BAPTIST, écuyer, marchand de bois, de la cité des Trois-Rivières, district des Trois-Rivières, Demandeur ; vs. ISIDORE MILETTE, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Saint-Etienne, district des Trois-Rivières, et actuellement absent de la province, Défendeur. No. 537.

1. A lot situate and being in the third concession from the river Maskinongé, of the fief Hope, in the said parish of Saint Didace, in the county of Maskinongé, containing six arpents in front whereof two are of number five and four arpents being number four, of the second concession, by an average depth of twenty one arpents and eight perches ; bounded in front by the second concession from the river Maskinongé, in rear by the said depth, on one side by Jean Jollette, and on the other side by the unconceded lands.

2. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the concession called Rivière Blanche, of irregular outline ; bounded in front by the river Maskinongé, in rear by the reserve on Rivière Blanche, on one side by François Xavier Denommé, and on the other side by Hercule Jacques—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the concession north east of Lake Deligny, of one arpent, eight perches and fifteen feet in front by an average depth of twenty one arpents and six perches ; bounded in front by the Lake Deligny and the river David, in rear by the lands of the Sainte Lucie concession, on one side to the north east by the line between the fief Hope and township Peterborough, and on the other side by lot number two of the said concession.

4. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the concession called Sainte Lucie, of five arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front hy the road of the said concession, in rear by the fief Hunter, on one side by Joseph Brissette, and on the other side by the Honorable James Armstrong.

5. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the range C, of township Peterborough, being the centre third of lot number two in the said range ; bounded in front by the Godfroy Robert, in rear by the river Mandeville or David, on one side by Silver Roy, on the other side by Jean Marie Vaillancourt—with a saw mill, a house and other dependencies.

6. A lot situate in the village of the parish of Saint Didace aforesaid, containing in superficies three quarters of an arpent, more or less ; bounded in front by the main road, in rear by Xavier Godin, on one side by the Fabrique of the said parish of Saint Didace, and on the other side by Edmond Hamelin—with a house and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

7. A lot situate in the parish of Saint Didace, of one half arpent in superficies ; bounded in front by the main road, in rear by the river Maskinongé, on one side by the representatives of the late Charles Laporte, and on the other side by Benjamin Denommé or his representatives—with a house and shed adjoining thereto, circumstances and dependencies.

To be sold lots numbers one, two, three, four, six and seven, at the church door of the parish of Saint Didace, on the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number five, on the SAME DAY, at the registry office of the county of Maskinongé, in the parish of River du Loup, at THREE o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the second day of July next,

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 7th February, 1879. 1324

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ALEXANDRE BAPTIST, esquire, lumber merchant, of the city of Three Rivers, district of Three Rivers, Plaintiff ; vs. ISIDORE MILETTE, farmer, formerly of the parish of Saint Etienne, district of Three Rivers, and now absent from the province, Defendant. No. 537.

Une terre située en la paroisse de Saint-Etienne, étant la juste moitié nord du lot numéro cinquante-sept, du premier rang A, de deux acres de front sur trente acres de profondeur ; bornée en front par le chemin de la Reine, en profondeur par la rivière Saint-Maurice, du côté sud par Edouard Lamore, et du côté nord par Charles Bellemare—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot connu et distingué par le numéro cent dix-sept, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Etienne.

Pour être vendue au bureau du régistrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 11 février 1879. 1419 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } FRANÇOIS-XAVIER
No. 133. } OVIDE METHOT,

écuyer, rentier, de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, Demandeur ; vs. HUBERT GAGNON, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets, Défendeur.

Une terre sise et située en la première concession de la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets, contenant deux arpents de front depuis le fleuve Saint-Laurent à aller au chemin de la Reine, formant environ cinq arpents de profondeur, où elle se réduit à un arpent de front sur environ trente-cinq arpents de profondeur, la terre ayant en tout quarante arpents de profondeur ; bornée en front au fleuve Saint-Laurent, et en arrière au second rang, joignant au nord-est à Louis Augé, et au sud-ouest à Dolphis Lafond—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent cinquante-six, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Nicolet, pour la dite paroisse de Saint-Pierre les Becquets.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre les Becquets, le VINGT-SEPTIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 19 février 1879. 1633 3

[Première publication, 22 février 1879.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH TESSIER,
No. 28. } cultivateur, de la

paroisse de Saint-Tite, ci-devant de l'endroit appelé "Mekinac", dans le territoire du Saint-Maurice, Demandeur ; vs. DAME ZOE LACHANCE, veuve de feu Moise Lafontaine, cultivateur, en son vivant, et PHILIAS LAFONTAINE, cultivateur, tous de la paroisse de Saint-Tite, Défendeurs, et la dite dame Zoé Lachance, veuve de feu Moise Lafontaine, cultivateur, en son vivant, et Philias Lafontaine, tous de la paroisse de Saint-Tite, demandeurs en garantie ; vs. George Lahaie, cultivateur, de l'endroit appelé "Mekinac", dans le territoire du Saint-Maurice, et François Lahaie, cultivateur, de la paroisse de Saint-Tite, tous deux conjointement et solidairement, défendeurs en garantie.

Comme appartenant à la dite dame Zoé Lachance, l'un des défendeurs principaux.

Une terre sise et située au premier rang des concessions de la paroisse de Saint-Tite, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de

A land situate in the parish of Saint Etienne, being the north east half of lot number fifty seven, of the first range A, of two acres in front by thirty acres in depth ; bounded in front by the Queen's road, in rear by the river Saint Maurice, on one side to the south by Edouard Lamore, and on the other side to the north by Charles Bellemare—with a house, barn, stable and other dependancies thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being known and distinguished as number one hundred and seventeen, on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Saint Maurice, parish of Saint Etienne.

To be sold at the registry office for the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTY FOURTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 11th February, 1879. 1420

[First published, 15th February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } FRANÇOIS XAVIER
No. 133. } OVIDE METHOT,

esquire, *rentier*, of the parish of Saint Pierre Les Becquets, Plaintiff ; vs. HUBERT GAGNON, farmer, of the parish of Saint Pierre Les Becquets aforesaid, Defendant.

A land situate in the first concession of the said parish of Saint Pierre Les Becquets, of two arpents in front between the river Saint Lawrence and the Queen's highway, forming about five arpents in depth, where it narrows to one arpent in front by about thirty five arpents in depth, making in all forty arpents in depth ; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the second range, on one side to the north east by Louis Augé, and on the other side to the south west by Dolphis Lafond—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot above described is known and designated as number one hundred and fifty six, of the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, parish of Saint Pierre Les Becquets.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre Les Becquets, on the TWENTY SEVENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 19th February, 1879. 1634

[First published, 22nd February, 1879.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } JOSEPH TESSIER, far-
No. 28. } mer, of the parish of

Saint Tite, formerly of the place called Mekinac, in the territory of Saint Maurice, Plaintiff ; vs. DAME ZOE LACHANCE, widow of the late Moise Lafontaine, in his lifetime, farmer, and PHILIAS LAFONTAINE, farmer, both of the parish of Saint Tite, Defendants, and the said Dame Zoé Lachance, widow of the late Moise Lafontaine, in his lifetime, farmer, and Philias Lafontaine, both of the parish of Saint Tite, Plaintiffs in warranty ; vs. George Lahaie, farmer, of the place called "Mekinac" in the territory of Saint Maurice, and François Lahaie, farmer, of the parish of Saint Tite, both jointly and severally, defendants in warranty.

As belonging to the said Dame Zoé Lachance, one of the principal defendants.

A land situate in the parish of Saint Tite, in the first range, concessions containing two arpents in front by forty arpents in depth, more or less,

profondeur, plus ou moins; bornée en front au cordon des terres du second rang, en arrière en profondeur à la rivière des Envies, joignant d'un côté au nord à Léon Lahaie, et de l'autre côté au sud à François Lahaie ou son représentant—avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 18 mars 1879. 2425 2

[Première publication, 22 mars 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } EDOUARD COSSETTE, cultivateur,
No. 568. } de la paroisse de Saint-Narcisse, district des Trois-Rivières, Demandeur; contre LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES CULTIVATEURS ET DES BATISSES ISOLÉES DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Toronto, province d'Ontario, et un bureau d'affaires en la cité de Montréal, province de Québec, Défenderesse.

Comme appartenant au Demandeur saisi.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la rivière des Chûtes, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins, renfermée dans les bornes suivantes; prenant son front à la rivière des Chûtes, se terminant en profondeur aux terres de la Hétrière, d'un côté au nord-est à Xavier Champagne, de l'autre côté au sud-ouest partie à la route et partie à Firmin Veillette ou ses représentants—avec une maison dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le premier rang appelé la Grande Ligne, de quatre arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; prenant son front à la Grande Ligne, se terminant en profondeur au deuxième rang, d'un côté au nord à Alexandre Parent, de l'autre côté au sud à Patrick Burns ou ses représentants—sans bâtisses.

3. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Narcisse, concession Nord de la rivière des Chûtes, d'un arpent et demi de front sur deux arpents de profondeur, plus ou moins; prenant son front à la rivière des Chûtes, se terminant en profondeur partie à Pierre Champagne et partie à veuve François Gervais, d'un côté au nord-est à Pierre Champagne, de l'autre côté au sud-ouest à Archange Cossette—avec une maison et boutique dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 11 février 1879. 1421 3

[Première publication, 15 février 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ELZEAR BELLEFEUILLE, cultivateur,
No. 531. } de la paroisse de Saint-Maurice, Demandeur; vs. JOSEPH BELLEFEUILLE, cultivateur, du même lieu, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Maurice, étant le tiers sud-ouest du lot numéro huit, de la concession Saint-Jean, côté sud-est, contenant un arpent de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur; tenant devant au chemin de front de la dite concession, derrière aux terres

bounded in front by the division line of the second range, in rear by River des Envies, joining on one side on the north by Léon Lahaie, and on the south side by François Lahaie or representative—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Tite, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 18 March, 1879. 2426

[First published, 22nd March, 1879.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } EDOUARD COSSETTE,
No. 568. } farmer, of the parish of Saint Narcisse, district of Three Rivers, Plaintiff; against THE FARMERS AND ISOLATED BUILDINGS INSURANCE COMPANY OF CANADA, a body politic and corporate having its principal place of business in the city of Toronto, province of Ontario, and a business office in the city of Montreal, province of Quebec, Defendant.

As belonging to the Plaintiff.

1. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, concession south of River des Chutes, of two arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, comprised within the following limits; bounded in front by the river des Chutes, in rear by the lands of La Hetriere, on one side to the north east by Xavier Champagne, on the other side to the south west partly by the road and partly by Firmin Veillette or representatives—with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the first range called la Grande Ligne, of four arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front by the Grande Ligne, in rear by the second range, on one side to the north by Alexandre Parent, on the other side to the south by Patrick Burns or representatives—no buildings.

3. A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, concession North of river des Chutes, of one arpent and a half in front by two arpents in depth, more or less; bounded in front by the river des Chutes, in rear partly by Pierre Champagne and partly by the widow François Gervais, on one side to the north east by Pierre Champagne, on the other side to the south west by Archange Cossette—with a house and shop thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of June next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 11th February, 1879. 1422

[First published, 15th February, 1879.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ELZEAR BELLEFEUILLE, farmer, of
No. 531. } the parish of Saint Maurice, Plaintiff; vs. JOSEPH BELLEFEUILLE, farmer, of the same place, Defendant.

1. A land situate and being in the parish of Saint Maurice, being the south west third of lot number eight, in the Saint Jean concession, south east side, containing one arpent in front by forty arpents, more or less, in depth; bounded in front by the front road of the said concession, in rear

de la paroisse de Saint-Luc, d'un côté au nord-est à Joseph Bellefeuille, de l'autre côté au sud-ouest à Elzéar Bellefeuille—sans bâtisses.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Maurice, étant les deux tiers nord-est du lot numéro huit, de la concession Saint-Jean, côté sud-est, contenant deux arpents de front sur quarante arpents, plus ou moins, de profondeur ; tenant devant au chemin de front de la dite concession, derrière aux terres de la paroisse de Saint-Luc, d'un côté au nord-est à Adolphe Lajoie, de l'autre côté au sud-ouest à Joseph Bellefeuille—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le VINGT-CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 12 février 1879. 1423 3

[Première publication, 15 février 1879.]

by the lands of the parish of Saint Luc, on one side to the north east by Joseph Bellefeuille, and on the other side to the south west by Elzéar Bellefeuille—no buildings,

2. A land situate and being in the parish of Saint Maurice, being the north east two thirds of lot number eight, on the Saint Jean concession, south east side, containing two arpents in front by forty arpents, more or less, in depth ; bounded in front by the front road of the said concession, in rear by the lands of the parish of Saint Luc, on one side to the north east by Adolphe Lajoie, and on the other side to the south west by Joseph Bellefeuille—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the TWENTY FIFTH day of JUNE next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the sixteenth day of July next.

SEVERE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 12th February, 1879. 1424

[First published, 15th February, 1879.]

ERRATUM.

Gazette Officielle du 10 mai 1879, page 1678, commissaires des petites causes à Saint-Joseph de Maskinongé, au lieu de " Antoine Théophile Laperrière, il faut lire " Antoine Théophile Laferrière. " 4435

ERRATUM.

Official Gazette of the 10th of May, 1879, page 1678, commissioners for the summary trial of small causes at Saint Joseph de Maskinongé, instead of " Antoine Theophile Laperrière, " read " Antoine Theophile Laferrière. " 4436

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.
Québec, 16 mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer MM. Antoine Campbell, Norman Stuart et Louis Ste. Marie, de Saint-Rémi, comté de Napierville, juges de paix pour le district d'Iberville.

MM. Calixte Gaucher, de Saint-Damase, et Augustin Beauregard, de la Présentation, juges de paix pour le district de Saint-Hyacinthe.

M. Alfred Lapointe, de Sainte-Justine, comté de Vaudreuil, juge de paix pour le district de Montréal.

M. François-Xavier Desrosiers, de Coaticook, juge de paix pour le district de Saint-François.

—

Il a aussi plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Thomas Brassard, écuyer, notaire, de Waterloo, régistrateur pour la division d'enrégistrement de Brôme, en remplacement de Jean Moise Lefebvre, écuyer, démissionnaire. 4437

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.
Quebec, 16th May, 1879.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to appoint Messrs. Antoine Campbell, Norman Stuart and Louis Ste. Marie, of Saint Remi, county of Napierville, justices of the peace for the district of Iberville.

Messrs. Calixte Gaucher, of Saint Damase, and Augustin Beauregard, of La Présentation, justices of the peace for the district of Saint Hyacinthe.

Mr. Alfred Lapointe, of Sainte Justine, county of Vaudreuil, justice of the peace for the district of Montreal.

Mr. François Xavier Desrosiers, of Coaticook, justice of the peace for the district of Saint Francis.

—

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR in council has also been pleased to appoint Thomas Brassard, esquire, notary, of Waterloo, registrar for the registration division of Brôme, *vice* Jean Moise Lefebvre, esquire, resigned. 4438

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska. }

Dans l'affaire de J. O. Pelletier, de Halifax Sud, failli.

Le vingtième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

J. O. PELLETIER,
Par EUGENE CREPEAU,
Son procureur *ad litem.*

Arthabaskaville, 15 mai 1879. 4423

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska. }

In the matter of J. O. Pelletier, of Halifax South, an Insolvent.

On the twentieth day of June next, at eleven of the clock in the forenoon, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. O. PELLETIER,
By EUGENE CREPEAU,
His attorney *ad litem.*

Arthabaskaville, 15th May, 1879. 4424

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Jellyman, des cité et district de Montréal, commerçant, et y faisant affaires et ailleurs comme fabricant de boîtes de papier, sous les nom et raison de R. Jellyman, comme fabricant de collets de papier, sous les nom et raison de Rice Frères, et comme machiniste, sous les nom et raison de "The Union Machine Company," failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 mai 1879. 4397

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de P. E. Venner, de Saint-Sauveur, Québec, failli.

Je, soussigné, Isambar Wells, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

ISAMBAR WELLS,
Syndic.

Québec, 15 mai 1879. 4429

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. M. Ouellet, Saint-Anselme, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés que, lundi, le deuxième jour de juin prochain, à trois heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée pour prendre en considération un acte de composition et décharge dont les termes sont de payer cinquante-six cents et un quart dans la piastre, par billets promissoires, à quatre, huit, douze et seize mois, garantie.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 15 mai 1879. 4427

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edmond Rhéaume, failli.

Un bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le trente-unième jour de mai 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 mai 1879. 4403

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Isaac Desjardins, failli.

Un bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à samedi, le trente et unième jour de mai 1879, après laquelle date les dividendes seront payables.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques,
Montréal, 15 mai 1879. 4401

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Richard Jellyman, of the city and district of Montreal, trader, and doing business there and elsewhere as paper box manufacturer, under the name and style of R. Jellyman, as paper collar manufacturer, under the name and style of Rice Brothers, and as machinist, under the name and style of "The Union Machine Company," an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 15th May, 1879. 4398

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of P. E. Venner, of Saint Sauveur, Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Isambar Wells, of the town of Levis, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

ISAMBAR WELLS,
Assignee.

Quebec, 15th May, 1879. 4430

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of J. M. Ouellet, of Saint Anselme, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Levis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month, and are by the present notified that on Monday, the second day of June next, at three o'clock p. m., will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge which terms are to pay fifty six and a quarter cents in the dollar, by promissory notes, at four, eight, twelve and sixteen months, secured.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 15th May, 1879. 4428

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edmond Rheaume, an Insolvent.

A dividend sheet on immoveables has been prepared open to objection until Saturday, the thirty first day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 15th May, 1879. 4404

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Isaac Desjardins, an Insolvent.

A dividend on immovables has been prepared open to objection until Saturday, the thirty first day of May, 1879, after which date dividends will be payable.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 15th May, 1879. 4402

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Marcel Gingras & Cie., Saint-Romuald, marchands, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, vendredi, le trentième jour de mai courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et règler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 16 mai 1879. 4431

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Abraham L. Wood, de Pigeon Hill, failli.

Je, soussigné, Arthur H. Plimsoll, de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Syndic.

Hamilton Chambers,
Montréal, 14 mai 1879. 4407

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry E. Taylor, du canton de Eaton, hôtelier et commerçant, failli.

Les créanciers du susdit failli, Henry E. Taylor, sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Odell's Block, cité de Sherbrooke, mercredi, le vingt-huitième jour de mai A. D. 1879, à deux heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4347

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Richard Patton, de Montréal, plombier et gazier, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.

97, rue Saint Jacques.
Montréal, 15 mai 1879. 4379

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Tees Frères, de Montréal, manufacturiers et commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes des produits de la vente de l'immeuble connue comme lot No. 1054, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 15 mai 1879. 4393

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Welch, failli.

Je, soussigné, Israel Wood, syndic officiel, de Stanstead, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de me transmettre leurs réclamations sous un mois.

ISRAEL WOOD,
Syndic.

Stanstead, 5 mai 1879. 4391

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Marcel Gingras & Co., of Saint Romuald, merchants, Insolvents.

The insolvents have made to me an assignment of their estate, and the creditors are notified to meet at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Friday, the thirtieth day of May next, at eleven o'clock a. m., to receive a statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 16th May, 1879. 4432

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Abraham L. Wood, of Pigeon Hill, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur H. Plimsoll, of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

ARTHUR H. PLIMSOLL,
Assignee.

Hamilton Chambers,
Montreal, 14th May, 1879. 4403

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry E. Taylor, of the township of Eaton, hotel keeper and trader, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent, Henry E. Taylor, are hereby notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbrooke, on Wednesday, the twenty eighth day of May A. D. 1879, at two o'clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879, 4348

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Richard Patton, of Montreal, plumber and gasfitter, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the second day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.

97, Saint James street.
Montreal, 15th May, 1879. 4380

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Tees Brothers, of Montreal, manufacturers and traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet from proceeds of sale of immoveable known as lot No. 1054, on the official plan and book of reference of the Saint Ann's ward, of the city of Montreal, has been prepared open to objection until the fourth day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 15th May, 1879. 4394

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Welch, an Insolvent.

I, the undersigned, Israel Wood, official assignee, of Stanstead, have become assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ISRAEL WOOD,
Assignee.

Stanstead, 5th May, 1879. 4392

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. Damase Vézina, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé en mon bureau un acte de composition et décharge portant avoir été exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, et une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de Wurtele & Lortie, mardi, le vingt-septième jour de mai courant, à onze heures a. m., afin de prendre en considération le dit acte de composition et décharge, dont les conditions sont le paiement de douze centins et demi dans la piastre, au comptant.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec.
Québec, 12 mai 1879. 4387

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ferdinand Lachance, de Saint-Joseph de Lévis, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, mardi, le vingt-septième jour de mai courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite généralement.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 15 mai 1879. 4425

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Daniel Munro et William Bickerstaff, tous deux des cité et district de Montréal, plombiers et gaziers, et y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison de Munro & Bickerstaff, tant individuellement que tels associés, faillis.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers des susdits faillis sera tenue au bureau de Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le deuxième jour de juin 1879, à onze heures a. m., pour prendre en considération le consentement à une décharge signé en cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 à 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 14 mai 1879. 4327

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Mark Ellis, du canton de Bury, contracteur, failli.

Je, S. Edward Eastmure, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4331

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de W. E. Blumhart, faisant affaires à Québec, sous la raison sociale de Blumhart & Cie., failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, lundi, le neuvième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et de décharge du failli.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 16 mai 1879. 4375

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of L. Damase Vezina, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be executed by the majority in number of his creditors representing three fourths in value of his liabilities, and a meeting of creditors will be held at the office of Wurtele & Lortie, on Tuesday, the twenty seventh day of May instant, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of twelve and one half cents in the dollar, cash.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 12th May, 1879. 4388

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Ferdinand Lachance, of Saint Joseph of Levis, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Quebec, on Tuesday, the twenty seventh day of May instant, at eleven o'clock a m., to receive a statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 15th May, 1879. 4426

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Daniel Munro and William Bickerstaff, both of the city and district of Montreal, plumbers and gasfitters, and there doing business together in partnership under the name style and firm of Munro & Bickerstaff, and as well individually as such co-partners, Insolvents.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie, Perrault & Seath, Nos. 64 to 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the second day of June, 1879, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the consent to a discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Nos. 64 to 68, Saint James street.
Montreal, 14th May, 1879. 4328

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Mark Ellis, of the township of Bury, contractor, an Insolvent.

I, S. Edward Eastmure, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4332

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of W. E. Blumhart, trading under the name and style of Blumhart & Co., an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet at my office, in Quebec, on Monday, the ninth day of June next, at eleven o'clock a. m., to consider the insolvents' deed of composition and discharge.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 16th May, 1879. 4376

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eli Audet, du canton d'Ascot, contracteur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le Bloc Odell, dans la cité de Sherbrooke, vendredi, le trentième jour de mai A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4337

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Ellis, du canton de Bury, entrepreneur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Odell Block, cité de Sherbrooke, jeudi, le vingt-neuvième jour de mai A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4339

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis N. St. Pierre, de Shefford Ouest, dans le district de Bedford, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur composition a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 13 mai 1879. 4315

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Olivier Bégin, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois et de se réunir à mon bureau, à Québec, samedi, le septième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération l'acte de composition et décharge du failli.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 16 mai 1879. 4373

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de G. I. Audette & Cie., faillis.

Un second et dernier bordereau de dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour de juin prochain, après lequel les dividendes seront payés.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 16 mai 1879. 4371

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Meade Blake, Demandeur ; contre Jones M. Chapman, Défendeur.

Un bref de saisie a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4341

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Eli Audet, of the township of Ascot, contractor, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Odell's Block, in the city of Sherbrooke, on Friday, the thirtieth day of May, A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4338

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Ellis, of the township of Bury, contractor, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbrooke, on Thursday, the twenty ninth day of May, A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4340

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Louis N. St. Pierre, of West Shefford, in the district of Bedford, an Insolvent.

A first and final dividend sheet on composition has been prepared open to objection until the eighteenth day of June next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
353, Notre Dame street,
Montreal, 13th May, 1879. 4316

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Olivier Bégin, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month and to meet at my office, in Quebec, on Saturday, the seventh day of June next, at eleven o'clock a. m., to consider the insolvents deed of composition and discharge.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 16th May, 1879. 4374

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of G. I. Audette & Co., Insolvents.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until the second day of June next, after which dividends will be paid.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 16th May, 1879. 4372

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Meade Blake, Plaintiff; against Jones M. Chapman, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4342

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

In re :—Joseph Quevillon, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et le dix-huitième jour de juin prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir la ratification de sa décharge.

JOSEPH QUEVILLON.
Par L. O. TAILLON,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 17 mai 1879. 4411

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Jean Deschamps, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté en sa faveur par ses créanciers au nombre requis par la loi, et le dix-huitième jour de juin prochain, il s'adressera à cette cour pour obtenir la ratification de sa décharge.

JEAN DESCHAMPS,
Par L. O. TAILLON,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 17 mai 1879. 4413

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans la cause de Thomas W. Odell, de la cité de Sherbrooke, commerçant et contracteur, failli.

Je, S. Edward Eastmure, de la cité de Sherbrooke, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4333

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Young Tabb & Andrew O'Rourke, tous deux des cité et district de Montréal, fabricants de chaussures, y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Tabb, O'Rourke & Cie., faillis.

Je, soussigné, Louis Dupuy, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 14 mai 1879. 4305

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Médard *alias* Medor Descorbeau, de la paroisse du Sault au Récollet, dans le district de Montréal, voiturier et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané dans cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Frigon & Globensky, No. 44, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mai A. D., 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. GLOBENSKY,
Syndic officiel.

Bureau de Frigon & Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 8 mai 1879. 4417

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In re :—Joseph Quevillon, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favour by his creditors, in number required by law, and on the eighteenth day of June next, he will apply to this court to obtain a confirmation of said discharge.

JOSEPH QUEVILLON.
By L. O. TAILLON,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 17th May, 1879. 4412

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Jean Deschamps, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed in his favor by his creditors in number required by law, and on the eighteenth day of June next, he will apply to this court to obtain a confirmation of said discharge.

JEAN DESCHAMPS,
Per L. O. TAILLON,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 17th May, 1879. 4414

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Thomas W. Odell, of the city of Sherbrooke, trader and contractor, an Insolvent.

I, S. Edward Eastmure, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4334

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Samuel Young Tabb & Andrew O'Rourke, both of the city and district of Montreal, boot and shoe manufacturers, carrying on business there as such in co-partnership under the name style and firm of Tabb, O'Rourke & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 14th May, 1879. 4306

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Medard *alias* Medor Descorbeau, of the parish of Sault au Recollet, in the district of Montreal, carriage maker and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Frigon & Globensky, No. 44, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the nineteenth day of May A. D. 1879, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering the affairs of the estate generally.

L. A. GLOBENSKY,
Official assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 8th May, 1879. 4418

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Benjamin LeBaron, Demandeur; vs. Elie Audet, Défendeur.

Un bref de saisie a été émis en cette cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4335

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James M. Chapman, commerçant, de la cité de Sherbrooke, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Odell's Block, cité de Sherbrooke, lundi, le deuxième jour de juin A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EASTMURE,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4343

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Audet, boulanger et commerçant, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 2, rue Saint-Jacques, Saint-Jean, P. Q., mercredi, le vingt-huitième jour de mai courant, à quatre heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. COOTE,
Syndic officiel.

Saint-Jean, P. Q., 14 mai 1879. 4353

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nathan A. Beach, du canton de Stanstead, entrepreneur et commerçant, failli.

Nous, soussignés, Brooks & Wiggett, syndics officiels conjoints, de la cité de Sherbrooke, avons été nommés syndics en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant nous sous un mois, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au palais de justice, dans le village de Stanstead Plain, mardi, le troisième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et de décharge par lequel le failli s'engage de payer à chacun de ses créanciers qui n'ont pas de garantie une composition de vingt centins dans la piastre, payable en versements égaux, à six et douze mois par les billets du failli, et de se charger du paiement de toutes les réclamations privilégiées et hypothécaires et tous les frais de la faillite.

BROOKS & WIGGETT,
Syndics officiels conjoints.

Sherbrooke, 15 mai 1879. 4389

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alexander Jeffrey, de la cité de Montréal, entrepreneur, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émis en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 36, rue Lemoine, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-huitième jour de mai A. D. (1879), à onze heures a. m., pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'il le jugent à propos, et régler les affaires de la faillite en général.

J. A. SYMMES,
Syndic officiel.

Montréal, 13 mai 1879. 4433

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Benjamin LeBaron, Plaintiff; vs. Elie Audet, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4336

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James M. Chapman, of the city of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors and notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbooke, on Monday, the second day of June A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Official assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4344

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Jean Baptiste Audet, baker and trader, of Saint Johns, P. Q., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 2, Saint James street, Saint Johns, P. Q., on Wednesday, the twenty eighth day of May instant, at the hour of four o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for ordering the affairs of the estate generally.

WM. COOTE,
Official assignee.

Saint Johns, P. Q., 14th May, 1879. 4354

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Nathan A. Beach, of the township of Stanstead, contractor and trader, an Insolvent.

We, the undersigned, Brooks & Wiggett, joint official assignee, of the city of Sherbrooke, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month, the creditors are hereby notified to meet in the court house, in the village of Stanstead Plain, on Tuesday, the third day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge by which the insolvent binds himself to pay to each of his unsecured creditors a composition of twenty cents on the dollar, payable in equal amounts, in six and twelve months by insolvent own notes, and to his assuming the payment of all privileged and hypothecary claims and all costs in insolvency against his estate.

BROOKS & WIGGETT,
Joint official assignee.

Sherbrooke, 15th May, 1879. 4390

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alexander Jeffrey, of the city of Montreal, contractor, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 36, Lemoine street, in the city of Montreal, on Wednesday the twenty eighth day of May, A. D. (1879,) at eleven o'clock a. m., for the purpose of receiving statements of affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. SYMMES,
Official assignee.

Montreal, 13th May, 1879. 4434

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert H. Chaddock, du canton de Eaton, entrepreneur, failli.

Les créanciers du susdit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Odell Block, cité de Sherbrooke, mercredi, le vingt-huitième jour de mai A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. EDWARD EATSMURE,
Syndic.

Sherbrooke, 10 mai 1879. 4345

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Deschamps, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Samuel Johnston, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire, à la place d'Olivier Lecours, absent, de la province de Québec. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

SAMUEL JOHNSTON,
Syndic.

223, rue Saint-Jacques,
Montréal, 13 mai 1879. 4439

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hormisdas Bourque, du village Saint-Gabriel, dans le district de Montréal, boucher et commerçant, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Frigon & Globensky, Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, district de Montréal, mardi, le troisième jour de juin prochain, A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération une offre par écrit faite par le failli pour un acte de composition et décharge, savoir: dix centins dans la piastre sur les réclamations non garanties, devant être payés en trois versements égaux, par billets promissoires, à six, douze et dix-huit mois, sans intérêt ni endossements, aussi pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. FRIGON,
Syndic.

Bureau de Frigon & Globensky,
Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 15 mai 1879. 4421

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Montminy & Renault, faillis.

Un quatrième dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le deuxième jour de juin prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
51, rue Dalhousie, Québec,
Québec, 17 mai 1879. 4385

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George Yon, marchand, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, failli.

Le dit failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, et mercredi, le dix-huitième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

GEORGE YON,
Per BEIQUE & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 14 mai 1879. 4321

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert H. Chaddock, of the township of Eaton, contractor, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified to meet at my office, in Odell's Block, city of Sherbrooke, on Wednesday, the twenty eighth day of May A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. EDWARD EASTMURE,
Assignee.

Sherbrooke, 10th May, 1879. 4349

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Napoléon Deschamps, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Samuel Johnston, of the city of Montreal, accountant, have been appointed asignee in this matter, in place of Olivier Lecours, absent, from the province of Quebec. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month.

SAMUEL JOHNSTON,
Assignee.

223, Saint James street,
Montreal, 13th May, 1879. 4440

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Hormisdas Bourque, of the village of Saint Gabriel, in the district of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

The creditors are hereby notified to meet in the office of Frigon & Globensky, Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, district of Montreal, on Tuesday, the third day of June next, A. D. 1879, at eleven o'clock in the forenoon, to take into consideration an offer made in writing by the insolvent for a deed of composition and discharge, namely: at ten cents in the dollar on the unsecured claims, to be paid in three equal instalments, at six, twelve and eighteen months, without interest or endorsation, and also to settle the affairs of the estate generally.

J. FRIGON,
Assignee.

Frigon & Globensky's Office,
Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 15th May, 1879. 4422

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Montminy & Renault, Insolvents.

A fourth dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the second day of June next, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
51, Dalhousie street, Quebec.
Quebec, 17th May, 1879. 4386

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of George Yon, merchant, of the city of Montreal, in the district of Montreal, an Insolvent.

The said insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, and on Wednesday, the eighteenth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation thereof.

GEORGE YON,
By BEIQUE & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 14th May, 1879. 4322

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Vilbon Savard, de Québec, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Bureau de Wurtele et Lortie.
Québec, 12 mai 1879. 4383

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Lenoir, de la cité et du district de Montréal, Victor Lenoir et Adolphe Lenoir, tous deux de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, manufacturiers de chaussures et commerçants, faisant affaires ensembles en société, en la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de C. Lenoir & Frères, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Frigon & Globensky, Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, mercredi, le vingt-huitième jour de mai A. D. 1879, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. GLOBENSKY,
Syndic officiel.

Bureau de Frigon & Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 7 mai 1879. 4419

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Frigon, du village Saint-Jean-Baptiste, dans le district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 15 mai 1879. 4381

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Célestin Leblanc, de la paroisse de Saint-Martin, district de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané dans cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Frigon et Globensky, Nos. 7 & 9, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, lundi, le dix-neuvième jour de mai A. D. 1879, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le reglement des affaires de la faillite en général.

L. A. GLOBENSKI,
Syndic officiel.

Bureau de Frigon et Globensky,
7 et 9, Côte de la Place d'Armes.
Montréal, 8 mai 1879. 4415

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Ledoux, fabricant de voitures, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 14 mai 1879. 4307

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Vilbon Savard, of Quebec, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not fyled their claims before me are requested to do so within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie.
Quebec, 12th May, 1879. 4384

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Charles Lenoir, of the city and district of Montreal, Victor Lenoir and Adolphe Lenoir, both of the town of Saint-Henri, district of Montreal, boot and shoe manufacturers and traders, doing business together in partnership, in the said city of Montreal, under the style and firm of C. Lenoir & Freres, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at Frigon & Globensky's office, Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, Wednesday, the twenty eighth day of May A. D. 1879, at eleven o'clock of the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. GLOBENSKY,
Official assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 and 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 7th May, 1879. 4420

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Pierre Frigon, of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, contractor, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 15th May, 1879. 4382

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Celestin Leblanc, of the parish of Saint Martin, district of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at Frigon & Globensky's office, Nos. 7 & 9, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, on Monday, the nineteenth day of May, A. D. 1879, at three o'clock in the afternoon, so as to receive a statement of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. GLOBENSKI,
Official assignee.

Office of Frigon & Globensky,
7 & 9, Place d'Armes Hill.
Montreal, 8th May, 1879. 4416

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS

In the matter of François Xavier Ledoux, carriage maker, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, have been appointed assignee in this matter. The creditors are requested to fyle their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 14th May, 1879. 4308

Règles de Cour.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec,
District de Montréal.

No. 97.

Le dixième jour de mai mil huit cent soixante et dix-neuf.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le juge PAPINEAU.

Dans l'affaire de Louis Cadieux,

Failli,

et

Alphonse Doutre, Syndic,

et

Jacques Grenier et Hercule Giroux,

Requérants.

Il est ordonné sur la requête des requérants, qu'une assemblée des créanciers du dit Louis Cadieux, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Louis Cadieux, au lieu et place de Alphonse Doutre, absent de la Puissance du Canada.

(Par ordre,)
GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

4409

Rules of Court.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec,
District of Montreal.

No. 97.

The tenth day of May, eighteen hundred and seventy nine.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice PAPINEAU.

In the matter of Louis Cadieux,

Insolvent,

and

Alphonse Doutre, Assignee,

and

Jacques Grenier and Hercule Giroux,

Petitioners.

It is ordered on the application of the petitioners, that a meeting of the creditors of the said Louis Cadieux, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of June next, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Louis Cadieux, in place and stead of said Alphonse Doutre, absent from the Dominion of Canada.

(By order),
GEORGE PYKE,
Deputy P. C. S.

4410

Avis Divers.

Province de Québec,
District de Montréal. *Cour Supérieure.*

No. 1889.

Dame Marie Geneviève Anathalie Girard, dument autorisée à ester en justice pour la poursuite de ses droits et actions ; contre François Durand, son époux, de la paroisse de Varennes, dit district, Demanderesse ; vs. le dit François Durand, sellier et commerçant, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour intentée par la demanderesse contre son mari, le défendeur.

MOUSSEAU & ARCHAMBAULT,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 13 mai 1879. 4265

A une assemblée du conseil du comté tenue à Percé, le douzième jour de mars mil huit cent soixante et dix-neuf, la résolution suivante a été unanimement adoptée :

Attendu que le territoire compris dans les limites suivantes, à savoir : borné à l'est par la Baie de Gaspé, à l'ouest par la ligne du canton de York, au nord par les eaux de la Baie de Gaspé, et au sud par la rivière Saint-Jean, est maintenant une partie de la municipalité du canton de Douglas, dans le comté de Gaspé.

Attendu que le dit territoire contient une population de plus de trois cents âmes, et que dans l'autre partie de la dite municipalité il se trouve une population de plus de trois cents âmes.

Attendu qu'une requête a été présentée à ce conseil, signée par les deux tiers et plus des électeurs du dit territoire, même du reste de la dite municipalité, alléguant les dits faits, et que le dit territoire soit détaché de la dite municipalité et érigé en municipalité séparée, et attendu qu'avis public de la dite requête a été dûment donné, et vû le tout, il est juste et convenable d'accorder la dite requête.

Qu'il soit résolu, et il est par le présent résolu que le dit territoire est par le présent détaché et séparé de la dite municipalité du canton de

Miscellaneous Notices.

Povince of Quebec,
District of Montreal. *Superior Court.*

No. 1889.

Dame Marie Genevieve Anathalie Girard, duly authorized to appear in judicial proceedings, herein for the purpose of exercising her rights of action ; against François Durand, her husband, of the parish of Varennes, said district, Plaintiff ; vs. the said François Durand, saddler and trader, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted in this cause by the plaintiff against her husband, the defendant.

MOUSSEAU & ARCHAMBAULT,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 13th May, 1879. 4266

At a meeting of the county council held at Percé, the twelfth day of March, one thousand eight hundred and seventy nine, the following resolution was unanimously carried :

That whereas the territory comprised within the following limits, to wit : bounded on the east by Gaspe Bay, on the west by the township line of York, on the north by the waters of Gaspé Bay, and on the south by the river Saint John, is now a part of the municipality of the township of Douglas, in the county of Gaspe.

Whereas the said territory contains a population of over three hundred souls, and that in the remaining portion of the said municipality, there remains a population of more then three hundred souls.

Whereas a petition has been presented to this council, signed by two thirds and more of the electors of said territory, even of the remaining portion of said municipality, praying for the said facts, and that said territory be detached from the said municipality and erected into a separate municipality, and whereas public notice has been duly given of the said petition, and that on the whole it is just and expedient to grant the said prayers.

That it be resolved and it is hereby resolved that the said territory, is hereby detached and separated from the said municipality of the town-

Douglas, et érigé en une municipalité séparée devant être connue et désignée suivant la loi comme municipalité de Sandy Beach Ouest, partie du canton de Douglas, et la partie qui reste devant être connue et désignée sous le nom de municipalité de la partie Est du canton de Douglas.

(Signé,) GEORGE PREVEL,
Préfet.

Attesté, Vraie copie,
WILLIAM FLYNN, W. FLYNN,
Secrétaire Trésorier. Secrétaire Trésorier.
4317

ship of Douglas, and erected into a separate municipality to be known and designated according to law as the municipality of Sandy Beach West, part of the township of Douglas, and the remaining part to be known and designated under the name of the municipality of the east part of the township of Douglas.

(Signed), GEORGE PREVEL,
Warden.

Attested, True copy,
WILLIAM FLYNN, W. FLYNN,
Secretary Treasurer. Secretary Treasurer.
4318

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Henderson, de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

5 lots de terre vacants joignant l'Hôtel-Dieu, connus comme Nos. 450, 451, 452, 453 et 513, aux plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal.

Pour être vendus au dernier et plus haut enchérisseur, au bureau de Beausoleil & Kent, 55, rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1879, à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Beausoleil & Kent,
55, rue Saint-Jacques.
Montréal, 16 mai 1879. 4399
(Première publication, 17 mai 1879.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Job A. Cushing, de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Les propriétés ci-après décrites toutes situées dans le village de Acton Vale, dans le comté de Bagot, et province de Québec.

1. Un lot de village dans le bloc C, coin des

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Henderson, of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

5 vacant lots of land adjoining the Hotel Dieu, known as numbers 450, 451, 452, 453 and 513, on the official plan and book of reference for the municipality of Saint Jean Baptiste village, district of Montreal.

To be sold to the last and highest bidder, at the office of Beausoleil & Kent, 55, Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the EIGHTEENTH day of JULY 1879, at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Beausoleil & Kent,
55, Saint James street,
Montreal, 16th May, 1879. 4400
(First published, 17th May, 1879.)

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Job A. Cushing, of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to *w*; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The following described lots of land and premises all situated in the village of Acton Vale, in the county of Bagot, and province of Québec.

1. Village lot in block C., corner of George and

rues George et Mine, contenant 70 x 82 pieds, plus ou moins, mesure anglaise—avec une maison et étable sus-érigées.

2. Un lot de village dans le block C., joignant le lot ci-dessus faisant front sur la rue Mine, contenant 60 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison et étable sus-érigées.

3. Un lot de village partie du bloc original No. 43, faisant front sur la rue Mine ; joignant la propriété vacante de Frothingham & Workman, contenant 60 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins.

4. Un lot de village partie du numéro original 43, faisant front sur la rue Mine, contenant 60 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—vacant.

5. Un lot de village de forme triangulaire faisant front sur la rue Mine, en arrière par le chemin de fer, contenant 120 x 74 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—vacant.

6. Un lot de village de forme irrégulière faisant front sur la rue William, en arrière par le chemin de fer, contenant 110 x 140 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée.

7. Un lot de village faisant front sur la rue William, contenant 40 x 180 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée.

8. Un lot de village situé au coin des rues George et Mine, partie du lot original 48, contenant 60 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—vacant.

9. Un lot de village contigu, faisant front sur la rue Mine, partie du lot original 48, contenant 60 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—vacant.

10. Un lot de village faisant front sur la rue Mine, entre les lots appartenant à James Brady, d'Acton, et Thomas Brady, de Kingsey, partie du numéro original 48, contenant 60 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison et étable sus-érigées.

11. Un lot de village faisant front sur la rue William, en arrière par Thomas Brady, contenant 40 x 180 pieds, mesure anglaise, plus ou moins, partie du numéro original 48—vacant.

12. Un lot de village faisant front sur la rue William, joignant le lot ci-dessus, contenant 40 x 180 pieds, mesure anglaise, plus ou moins, partie du numéro original 48—vacant.

13. Un lot de village faisant front sur la rue George, partie du numéro original 48, contenant 40 x 180 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—vacant.

14. Un lot de village faisant front sur la rue George, partie du lot original 48, contenant 40 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—vacant.

15. Un lot de village connu comme la moitié est du No. 6, rue Cross, contenant 30 x 66 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison et autres bâtisses sus érigées.

16. Un lot de village faisant front sur la rue William, partie du numéro original 35, contenant 66 x 198 pieds, mesure anglaise, plus ou moins ; borné des deux côtés et en arrière par la Veuve Greenburgh—avec une maison sus érigée.

17. Un lot de village dans le bloc original C, contenant environ deux cents acres, mesure anglaise, plus ou moins ; borné des deux côtés par Thomas McFarlane, écr., d'un côté par la rue George, et en arrière par le 3e rang—vacant.

18. Le lot de village No. 81, faisant front sur la rue Middle ; borné d'un côté par les terres appartenant à la succession du failli, contenant 60 x 60 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée.

19. Le lot de village No. 78, faisant front sur la rue Middle, contenant environ 60 x 60 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison et étable sus-érigées.

20. Un lot de village, à savoir : la moitié du lot 118, faisant front sur la rue Middle, contenant 30 x 80 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée.

21. Le lot de village ½ E de 24, coin des rues

Mine streets, containing 70 x 82 feet, more or less, english measure—with house and stable thereon erected.

2. Village lot in block C., adjoining above fronting on Mine street, containing 60 x 80 feet, english measure, more or less — with house and stable thereon erected.

3. Village lot part of original block No. 43, fronting on Mine street; adjoining property of Frothingham & Workman, vacant, containing 60 x 80 feet, more or less, english measure.

4. Village lot part of orignal number 43, fronting on Mine street, containing 60 x 80 feet, english measure, more or less—vacant.

5. Village lot fronting on Mine street, in rear by railway, containing 120 x 74 feet, english measure, more or less, triangular form—vacant.

6. Village lot fronting on William street, in rear by railroad, containing 110 x 140 feet, english measure, more or less, or irregular shape—with house erected thereon.

7. Village lot fronting on William street, containing 40 x 180 feet, english measure, more or less—with house thereon erected.

8. Village lot on corner of George and Mine streets, part of original lot 48, containing 60 x 80 feet, english measure, more or less—vacant.

9. Village lot adjoining, facing on Mine street, part of original lot 48, containing 60 x 80 feet, more or less, english measure—vacant.

10. Village lot fronting on Mine street, between lots owned by James Brady, of Acton, and Thomas Brady, of Kingsey, part of original number 48, containing 60 x 80 feet, english measure, more or less—with house and stable thereon erected.

11. Village lot fronting on William street, in rear by Thomas Brady, containing 40 x 180 feet, english measure, more or less, part of original number 48—vacant.

12. Village lot fronting on William street, adjoining above, containing 40 x 180 feet, english measure, more or less, part of original number 48—vacant.

13. Village lot fronting on George street, part of original number 48, containing 40 x 180 feet, english measure, more or less—vacant.

14. Village lot fronting on George street, part of original lot 48, containing 40 x 180 feet, english measure, more or less—vacant.

15. Village lot known as east half of No. 6, Cross street, containing 30 x 66 feet, english measure, more or less—with house and outbuildings thereon erected.

16. Village lot fronting on William street, part of original number 35, containing 66 x 198 feet, english measure, more or less; bounded on two sides, and in rear by the widow Greenburgh—with house thereon erected.

17. Village lot in original block C., containing about two acres, more or less, english measure; bounded on two sides by Thomas McFarlane, esquire, on one side by George street, and in rear by the 3rd range—vacant.

18. Village lot No. 81, fronting on Middle street; bounded on one side by lands belonging to the insolvents estate, containing 60 x 60 feet, english measure, more or less—with house thereon erected.

19. Village lot No. 78, fronting on Middle street, containing about 60 x 60 feet, more or less, english measure—with house and stable thereon erected.

20. Village lot, viz : half of lot 118, fronting on Middle street, containing 30 x 80 feet, more or less, english measure—with house thereon erected.

21. Village lot E ½ of 24, corner of William and

William et Cushing, contenant environ 85 x 96 pieds, mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison sus-érigée.

Pour être vendus sur les lieux, commençant par le lot numéro un, VENDREDI, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET A. D. 1879, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Simpson,
Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 15 mai 1879. 4399
[Première publication, 17 mai 1879.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JOSEPH LORTIE, de la
No. 2487. } paroisse de Beauport, rentier; contre PHILEAS BEDARD, cultivateur, de la paroisse de Beauport, et autres, à savoir :

1. Une terre située à Beauport, ayant six perches et quinze pieds de front sur six perches de profondeur; de là trois perches et six pieds sur sept ou huit arpents de profondeur; de là neuf perches et neuf pieds sur trente arpents de profondeur; de là un arpent de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; borné au sud au chemin public, au nord au bout de sa profondeur par Isidore Villeneuve, Louis Latulippe, Joseph Latulippe, fils, Alexandre Drapeau, André Lamothe et Jean Baptiste Lamothe, d'un côté à l'est par F. X. Robert et Joseph Robert, et du côté sud-ouest par Elzéar Cardinal, Marcel Ferland, Silfrid Boutet, Charles Giroux et Michel Grenier—avec ensemble une maison en pierre à un étage, grange, étable et four à chaux dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant les lots numéros quatre cent quarante-trois, quatre cent cinquante-quatre et quatre cent trente-neuf, donnés sur le plan cadastral de la paroisse de Beauport, et au livre de reférence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

2. Une terre à bois sise et située même paroisse, concession Saint-Ignace, de sept perches de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; bornée en front au sud à la concession Sainte-Thérése, au nord à la concession Sainte-Marie, à l'est à Isaïe Tessier dit Laplante, à l'ouest à Antoine Fleury—circonstances. L'immeuble ci-dessus en second lieu désigné, connu et distingué par le numéro neuf cent quatre-vingt-onze, sur le plan cadastral de la paroisse de Beauport, et au livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des Terres de la Couronne.

3. Une terre à bois sise et située en la paroisse de l'Ange-Gardien, en la seconde concession, de la contenance d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur; bornée au sud au premier rang, au nord au troisième rang, à l'est à

Cushing streets, containing about 85 x 96 feet, english measure, more or less—with house thereon erected.

To be sold on the premises, commencing at lot number one, on FRIDAY, the EIGHTEENTH day of JULY A. D. 1879, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Simpson,
Assignees and accountants.
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 15th May, 1879. 4400
[First published, 17 May, 1879.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JOSEPH LORTIE, of the
No. 2487. } parish of Beauport, *rentier*; against PHILEAS BEDARD, farmer, of the parish of Beauport, and others, to wit :

A land situate at Beauport, measuring six perches and fifteen feet in front by six perches in depth; thence three perches and six feet by seven to eight arpents in depth; thence nine perches and nine feet by thirty arpents in depth; thence one arpent in front by twenty five arpents in depth; bounded on the south by the main road, on the north at the end of its depth by Isidore Villeneuve, Louis Latulippe, Joseph Latulippe, junior, Alexandre Drapeau, André Lamothe and Jean Baptiste Lamothe, on one side to the east by F. X. Robert and Joseph Robert, and on the south west side by Elzear Cardinal, Marcel Ferland, Silfrid Boutet, Charles Giroux and Michel Grenier—with a one story stone house, barn, stable and lime kiln thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot of land being numbers four hundred and forty three, four hundred and fifty four and four hundred and thirty nine, on the cadastral plan of the parish of Beauport, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

2. A woodland situate in the same parish, Saint Ignace concession, of seven perches in front by twenty five arpents in depth; bounded in front to the south by the Sainte Therese concession, on the north by the Sainte Marie concession, on the east by Isaie Tessier dit Laplante, on the west by Antoine Fleury,—circumstances. The lot herein secondly above described, is known and designated as number nine hundred and ninety one, on the cadastral plan of the parish of Beauport, and the book of reference thereto made by the Commissioner of Crown Lands.

3. A woodland situate in the parish of Ange Gardien, in the second concession, containing one half arpent in front by twenty five arpents in depth; bounded on the south by the first range, on the north by the third range, on the east by

Charles Vallée, et à l'ouest à Jean Robert—circonstances.

4. Une terre à bois sise et située même paroisse et même concession, de la contenance d'un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée au sud au premier rang, au nord au troisième rang, à l'est à Charles Vallée, et au sud-ouest à Moise Vachon.

5. Une terre à bois sise et située même paroisse, en la quatrième concession, de la contenance d'un arpent de front sur quinze arpents de profondeur ; bornée au sud au troisième rang, au nord aux terres de Laval, à l'est à Joseph Filion, et au sud-ouest à Charles Vallée—circonstances.

6. Une terre à bois sise et située même paroisse et même concession, de la contenance d'un arpent de front sur quinze arpents de profondeur ; bornée au sud au troisième rang, au nord aux terres de Laval, à l'est à Charles Parent, et au sud-ouest à Dame Jacques Lefebvre—circonstances.

Pour être vendues comme suit : les lots numeros un et deux, à la porte de l'église de la paroisse de Beauport, le DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin ; et les numéros trois, quatre, cinq et six, à la porte de l'église de la paroisse de l'Ange-Gardien, le dit DIX-NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'octobre prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 14 mai 1879.

[Première publication, 17 mai 1879.] 4279

Charles Vallée, and on the west by Jean Robert—circumstances.

4. A woodland situate in the same parish and same concession, containing one half arpent in front by twenty arpents in depth ; bounded on the south by the first range, on the north by the third range, on the east by Charles Vallée, and on the south west by Moise Vachon.

5. A woodland situate in the same parish, in the fourth concession, containing one arpent in front by fifteen arpents in depth ; bounded on the south by the third range, on the north by the lands of Laval, on the east by Joseph Filion, and on the south west by Charles Vallée—circumstances.

6. A woodland situate in the same parish and same concession, containing one arpent in front by fifteen arpents in depth ; bounded on the south by the third range, on the north by the lands of Laval, on the east by Charles Parent, on the south west by Dame Jacques Lefebvre—circumstances.

To be sold as follows, to wit : lots numbers one and two, at the church door of the parish of Beauport, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lots numbers three, four, five and six, at the church door of the parish of Ange Gardien, on the NINETEENTH day of SEPTEMBER next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of October next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 14th May, 1879.

[First published, 17th May, 1879.] 4280

Québec :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine

Quebec :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer of Her most Excellent Majesty the Queen.